

CPIA Detailed Report

Pays: Senegal

Année de l'exercice: CPIA Exercise 2023

Currency: West African CFA Franc (XOF)

Ville: Dakar

Groupe de revenu: Lower middle income

Catégorie de prêt: IDA

Score CPIA final: 4.581

(A) Economic Management

Score du cluster: 4.833

01. Fiscal Policy

Score du critère: 4.5

1. Fiscal Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Etant pays membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la politique budgétaire du Sénégal est soumise aux critères de convergence et vise à contribuer à maintenir la

stabilité macroéconomique. Avant l'avènement de la pandémie, le déficit budgétaire a baissé régulièrement en passant de 6,7% en 2011 à 3,7% en 2015 et est descendu en moyenne à 3,3% du PIB sur la période 2015-2019. Cependant, depuis la survenue de la pandémie, le déficit public a augmenté drastiquement pour atteindre 6.4% du PIB en 2020 avant de descendre légèrement à 6.3% en 2021. En 2022, malgré les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le déficit budgétaire s'est légèrement amélioré pour tomber à 6,1 % du PIB. En effet, le Gouvernement a déployé des efforts importants pour accroître de plus de 20% les recettes publiques avec la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT). Cependant, pour faire face à la crise et protéger les plus vulnérables, le Gouvernement a augmenté les dépenses publiques surtout les subventions énergétiques atteignant 4% du PIB. En outre, les autorités ont accordé des augmentations de salaires à tous les fonctionnaires de 0,1% du PIB. L'accumulation des déficits publics depuis la Covid a fait grimper la dette publique de 64% du PIB en 2019 à 77,0% en 2022. Le déficit budgétaire devrait s'améliorer à 5,8% du PIB en 2023 et 4,5% en 2024, grâce aux efforts de rationalisation des subventions et la mobilisation des recettes domestiques.

En 2023, les autorités restent déterminées à contenir l'objectif de déficit budgétaire à 4,9 % du PIB. Cependant, depuis l'adoption de la loi de finances 2023, de nouvelles tensions budgétaires sont apparues. En outre, des paiements d'intérêts plus élevés (0,4 % du PIB) et des subventions énergétiques (+0,6 point de pourcentage du PIB) en raison des reports de 2022 sont attendus. Pour compenser ces changements, et ainsi maintenir le déficit budgétaire au niveau convenu, les autorités ont identifié des mesures d'augmentation des recettes de 0,7 point de pourcentage du PIB et se sont engagées à générer 0,7 point de pourcentage du PIB d'épargne, grâce à des réductions des autres dépenses courantes (- 0,3 point de pourcentage du PIB) et en reportant certains projets financés sur ressources intérieures (-0,4 points de pourcentage du PIB), tout en maintenant l'investissement public au-dessus de 7 % du PIB comme en 2022. Les autorités se sont également engagées à prendre des mesures supplémentaires, à savoir de nouvelles réductions des dépenses intérieures. -projets financés, afin d'atteindre l'objectif de déficit.

La dette publique a augmenté considérablement avec les efforts consentis pour atténuer les effets des chocs successifs. Elle est passée de 64% du PIB en 2019 à 77% en 2022 et atteindrait 78% en 2023, se situant largement au-dessus de la norme communautaire de 70%. Cette augmentation s'explique principalement par la pandémie de COVID-19 et les impacts de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le risque de surendettement reste modéré mais sa marge pour absorber les chocs est de plus en plus restreinte. Tous les indicateurs de la dette extérieure restent inférieurs aux seuils de critère de soutenabilité dans le scénario de référence. La dette devrait baisser progressivement pour atteindre 73% du PIB en 2024 et 70% en 2025 grâce aux efforts du gouvernement pour ramener le déficit public à 3% du PIB et une dynamique favorable de croissance grâce à la production d'hydrocarbures.

La Banque Centrale a entrepris un resserrement progressif de sa politique monétaire pour contrer les pressions inflationnistes. L'inflation a atteint un niveau record depuis plusieurs décennies avec un taux de 9,7% en 2022 contre 2,2% en 2021, expliquée en grande partie par la flambée des prix des produits alimentaires. Elle s'avère plus importante et plus persistante que prévu, causant de graves difficultés aux ménages les plus vulnérables. Pour lutter contre les pressions inflationnistes, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé, en mars 2023, ses taux directeurs de 25 points de base, après trois premières hausses en juin, septembre et décembre 2022 (25 points de base respectivement) portant le taux minimum d'injection de liquidités à 3,00% et le taux de prêt marginal à 5,00%. Malgré le resserrement des conditions financières par la BCEAO pour lutter contre l'inflation, le secteur bancaire reste résilient. Il est observé une forte hausse des crédits à l'économie de 13,2 % en 2022 tandis que le taux des créances en souffrance a légèrement diminué à 11,2 % contre 11,5 % en 2021. La hausse des crédits s'explique par l'accroissement de l'épargne brute qui est passée de 24,3% du PIB en 2021 à 27% en 2022. En permettant de solliciter la petite épargne et d'atteindre les ménages à revenus modestes, le développement des institutions de microfinance (ainsi que de la monnaie mobile) ont, par ailleurs, accru

l'inclusion financière. En effet, les services financiers numériques ont augmenté de 80% en 2020, avec les restrictions de COVID 19, faisant passer le taux global d'utilisation des services financiers de 67% en 2018 à 78% en 2021.

La situation extérieure s'est détériorée en 2022 à la suite des sanctions contre le Mali et des effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le déficit du compte courant s'est détérioré à 17,5% du PIB en 2022 contre 12,1% en 2021. Cette situation provient : (i) des sanctions de la CEDEAO en 2022 contre le Mali, premier client d'exportations et ; (ii) l'augmentation de la facture des importations ainsi que celles liées aux investissements directs étrangers dans le domaine du pétrole. Les réserves communes de l'UEMOA ont diminué à 4,4 mois d'importations de biens et services contre 5,4 mois en 2021, en raison des déficits budgétaires élevés des pays membres. Avec le démarrage des exportations d'hydrocarbures, le déficit courant baisserait pour la première fois, depuis 2020, en dessous de 10% du PIB en 2024.

En perspective, avec le retard observé dans la production du pétrole, il est attendu en 2023, une croissance de 5% au lieu de 10% initialement prévue. La croissance serait portée par un regain de la production agricole ainsi qu'une normalisation progressive des effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Avec la production du pétrole attendue en 2024, la croissance du PIB devrait s'accélérer pour atteindre 9,8%. La production d'hydrocarbures devrait entraîner une augmentation des exportations de plus de 20% en 2024 et une forte accélération de la croissance du secteur industriel à plus de 15 %.

Ces perspectives macroéconomiques font face à des risques importants. Une prolongation des effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ou une détérioration des termes de l'échange pourraient affecter les perspectives de croissance. En effet, la hausse des prix des produits de base, conjuguée à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et à une nouvelle appréciation du dollar américain, pourrait entraîner une hausse persistante de l'inflation et affecter ainsi la demande. Le Sénégal est également vulnérable aux changements climatiques et à la situation régionale de sécurité ainsi qu'aux incertitudes liées aux tensions politiques. En revanche, la production d'hydrocarbures pourrait bénéficier de la hausse des prix du pétrole et du gaz à moyen terme et des efforts des pays européens pour trouver de nouveaux partenaires d'importations d'énergie.

Source : Ministère de l'économie des finances et du plan (MEFP). - Fonds monétaire international (FMI).

02. Monetary Policy

Score du critère: 5

2. Monetary Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0

Notes du pays:

Le Sénégal est pays membre de la zone de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), par conséquent, sa politique monétaire est gérée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) qui a pour l'objectif principal d'assurer la stabilité des prix. De même, la BCEAO met en œuvre la politique de change de l'UMOA et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. La politique de change est basée sur un régime de change fixe (parité fixe entre le franc CFA et l'euro). Le dispositif de réserves obligatoires est employé comme un instrument visant à renforcer l'efficacité de la politique des taux d'intérêt. Il est utilisé pour créer ou accentuer un déficit de liquidité au niveau des banques, afin de renforcer la capacité des banques centrales à intervenir efficacement comme pourvoyeuses de liquidités. A ce titre, cet instrument permet de mieux affiner la gestion des taux sur le marché monétaire. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme impliquant un remplacement du Franc CFA par l'Eco, la BCEAO avait établi une feuille de route qui prévoit les différentes étapes suivant un calendrier, assorti d'un budget et de son mode de financement. Toutefois, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO a, le 7 septembre 2020, décidé de différer, à une date ultérieure, le lancement de l'Eco, tout en maintenant l'approche graduelle en vigueur et d'élaborer une nouvelle feuille de route pour le Programme de la monnaie unique de la CEDEAO.

La Banque Centrale a entrepris un resserrement progressif de sa politique monétaire pour contrer les pressions inflationnistes. L'inflation a atteint un niveau record depuis plusieurs décennies avec un taux de 9,7% en 2022 contre 2,2% en 2021, expliquée en grande partie par la flambée des prix des produits alimentaires. Elle s'avère plus importante et plus persistante que prévu, causant de graves difficultés aux ménages les plus vulnérables. Pour lutter contre les pressions inflationnistes, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé, en mars 2023, ses taux directeurs de 25 points de base, après trois premières hausses en juin, septembre et décembre 2022 (25 points de base respectivement) portant le taux minimum d'injection de liquidités à 3,00% et le taux de prêt marginal à 5,00%. En septembre 2023, le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a décidé, à l'issue de sa réunion ordinaire tenue le 6 septembre 2023, de relever de 25 points de base les taux directeurs de la Banque Centrale, à compter du 16 septembre 2023. Ainsi, le principal taux directeur de la Banque Centrale passe de 3,00% à 3,25%.

La masse monétaire (M2) a augmenté en passant de 7316 milliards de FCFA en 2021 à 8969 milliards de FCFA en 2022. Les avoirs extérieurs nets (AEN) ont, pour leur part, baissé de 1,2% en 2020 à 1905 milliards de FCFA avant d'augmenter fortement de 5,6% en 2022. L'environnement difficile du financement extérieur a entraîné une baisse significative des réserves régionales de l'UEMOA, à environ 4,5 mois de couverture des importations en 2022. En 2023, le Sénégal a recommencé à soutenir l'accumulation de réserves régionales, notamment par le biais de réformes structurelles visant à réduire les déséquilibres extérieurs et de mesures visant à attirer des financements extérieurs provenant de sources privées et officielles.

Cependant, depuis la survenue de la pandémie, le déficit public a augmenté drastiquement pour atteindre 6.4% du PIB en 2020 avant de descendre légèrement à 6.3% en 2021. En 2022, malgré les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le déficit budgétaire s'est légèrement amélioré pour tomber à 6,1 % du PIB. En 2023, les autorités restent déterminées à contenir l'objectif de déficit budgétaire à 4,9 % du PIB. La situation extérieure s'est détériorée en 2022 à la suite des sanctions contre le Mali et des effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le déficit du compte courant s'est détérioré à 17,5% du PIB en 2022 contre 12,1% en 2021.

Sources : BCEAO, Bulletin trimestriel des statistiques ; BCEAO, Rapport sur la politique monétaire (juin et septembre 2023)

03. Debt Policy

Score du critère: 5

3. Debt Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

Entre 2013 et 2019, la dette publique a augmenté de 26,7 points de pourcentage, soit plus du double de l'augmentation observée au cours de la période précédant la mise en œuvre du PSE, reflétant en partie les investissements destinés à mettre en œuvre le plan de développement national. Pour financer son vaste programme d'investissement, le Sénégal s'était appuyé de plus en plus sur des prêts non concessionnels et des prêts commerciaux, ainsi que sur des mécanismes de financement plus complexes tels que les partenariats public-privé (PPP). Le coût élevé du service de la dette et les risques élevés associés à ces instruments de dette, associés à l'augmentation continue du volume de la dette, ont contribué à accroître le niveau d'endettement. En conséquence, le Sénégal est passé à un risque modéré de surendettement en 2019 et dispose d'une marge limitée pour absorber les chocs à court terme en 2019. En outre, la dette publique a augmenté considérablement avec les efforts consentis pour atténuer les effets des chocs successifs, mais reste soutenable. Elle est passée de 64% du PIB en 2019 à 77% en 2022 et atteindrait 78% en 2023, se situant largement au-dessus de la norme communautaire de 70%.

La composition de la dette du secteur public a aussi beaucoup évolué. La part de la dette extérieure est passée de 81,4 pour cent en 2018 à 73,7 pour cent en 2022, reflétant la priorité du gouvernement en matière de gestion de la dette visant à réduire les risques de change et à développer les marchés financiers intérieurs. Dans le même temps, la part de la dette des entreprises publiques par rapport à la dette consolidée du secteur public est passée de 12,4 % en 2018 à 16,6 % en 2022, notamment en raison des investissements importants réalisés par le secteur des entreprises publiques au cours de cette période liés aux hydrocarbures, aux transports et à l'immobilier. La dette publique (qui représentait 89,1 % de la dette publique totale à fin 2022) s'élève à 68,2 % du PIB et reste donc inférieure – mais se rapproche progressivement – du plafond de 70 % du PIB de la région UEMOA. Fin 2022, les principales sources de dette publique étaient les institutions multilatérales, les émissions nationales et les euro-

obligations.

Dans la dernière analyse de viabilité de la dette de juin 2023, le Sénégal est considéré comme étant exposé à un risque modéré de surendettement, avec une marge limitée pour absorber les chocs. Le Sénégal doit mettre en œuvre des mesures cruciales pour ramener la dette extérieure et la dette publique totale sur une trajectoire descendante, comme prévu actuellement. Les principales hypothèses qui sous-tendent cette évaluation sont (i) une stimulation de la croissance, des exportations et des recettes fiscales dès le début de la production d'hydrocarbures ainsi que (ii) la mise en œuvre d'un solide programme de réforme macro-budgétaire qui réduit le déficit public à 3% du PIB, contient un emprunt plus large du secteur public et accélère les réformes structurelles qui peuvent soutenir une croissance à moyen terme autour de 5%. Les principaux facteurs pouvant conduire à un risque accru de surendettement comprennent l'échec de la mise en œuvre du programme de réforme, de nouveaux retards dans la production d'hydrocarbures, la poursuite du resserrement des conditions de financement du marché et la poursuite de la dépréciation du franc CFA.

En 2023, pour ramener la dette du secteur public sur une trajectoire descendante et maintenir sa viabilité, les autorités ont convenu de (i) s'engager sur la voie d'un assainissement budgétaire, (ii) mettre en œuvre des processus rigoureux d'approbation gouvernementale pour de nouveaux emprunts des entreprises publiques⁹, et (iii) renforcer la gestion des risques éventuels, y compris ceux liés aux PPP, tels que notamment en améliorant sa déclaration des risques budgétaires et en intégrant mieux ses résultats dans les imprévus budgétaires de l'État. Afin de limiter la croissance de la dette du secteur public, le programme du FMI a introduit en 2023 un critère de réalisation quantitatif sur la valeur actuelle des nouveaux emprunts extérieurs du secteur public et un objectif indicatif sur le stock de la dette du secteur public.

Sur le plan institutionnel, la Direction de la dette publique (DDP) a été créée en avril 2011 et logée au Trésor. Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 013642 du 13 juillet 2015 qui l'organise et fixe ses attributions, la DDP est chargée de la préparation et la coordination de la politique d'endettement public et de la stratégie de gestion de la dette ; le suivi de la mise en œuvre de la stratégie d'emprunt la gestion de la dette intérieure et extérieure, à l'exclusion de la dette viagère et la gestion du système d'information concernant la dette publique. Elle est dotée de systèmes efficaces, ainsi que d'une bonne capacité d'analyse, comme en témoignent les analyses régulièrement effectuées dans les bulletins de la dette publique qui présentent régulièrement des statistiques, complètes et exactes. La stratégie d'endettement à moyen terme alignée sur les politiques publiques, comprenant des projections sur la composition de la dette à moyen terme est mise à jour chaque année et annexée dans la loi des finances.

En 2023, un audit de la qualité et de la couverture de la base de données sur la dette publique n'a pas identifié de faiblesses majeures, mais a noté des risques liés à l'actualisation et à la fiabilité des données sur la dette des entreprises publiques. Les autorités mettent en œuvre un plan d'action pour remédier à ces déficiences. Le Comité national de la dette publique (CNDP), présidé par le ministre des Finances, examine toutes les grandes décisions d'investissement public, y compris celles des entreprises publiques. Toutefois, une vigilance constante est nécessaire pour garantir que le cadre est systématiquement suivi dans la pratique. Une récente circulaire et un décret visant à renforcer la fourniture régulière et en temps opportun de données sur la dette des entreprises publiques commencent à porter leurs fruits, améliorant la visibilité des autorités chargées de la dette sur le périmètre plus large de la dette. Du côté budgétaire, les données gouvernementales sont compilées conformément à la classification du MSFP2001.

(B) Structural Policy

Score du cluster: 4.444

04. Policies and Institutions for Economic Cooperation, RI and Trade

Score du critère: 4.333

4.a. Regional Integration and Economic Cooperation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

La politique commerciale du pays est depuis fort longtemps de la compétence communautaire. Le Traité de l'UEMOA a, en effet, contribué à simplifier et à abaisser les barrières tarifaires du Sénégal car son régime tarifaire est déterminé par le Tarif Extérieur Commun (TEC), lequel s'avère plus faible sur de nombreux produits. Ce niveau de protection à l'égard des tiers est inférieur à celui qui était antérieurement en vigueur au Sénégal. Cependant, depuis le 1er janvier 2015, le TEC de la CEDEAO est appliqué par le pays. La réglementation des échanges extra-communautaires, fondée depuis cette date sur l'application d'un TEC de la CEDEAO, est une extension de celui de l'UEMOA avec la mise en place d'une cinquième catégorie. Désormais, toutes les marchandises importées par le Sénégal sont soumises à des taxes et droits de douane communs. La structure tarifaire du Sénégal est, toutefois, relativement simple ; elle ne se compose que de droits ad valorem. Le Sénégal applique néanmoins certaines surtaxes à l'importation qui viennent se greffer sur le TEC, les droits d'accise tels que la taxe intérieure cosmétiques (TIC), les taxes intérieures telles que le prélèvement COSEC, le prélèvement fonds pastoral (PFP), la taxe intérieure (TI), la taxe additionnelle (TA), la taxe sur les tissus (TT) et la taxe conjoncturelle d'importation (TCI). Les autres taxes intérieures ont été appliquées à 105 lignes tarifaires dont les boissons alcoolisées, les huiles, le café, le ciment et les produits cosmétiques. Le Sénégal a ratifié tous les traités et protocoles de la CEDEAO. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Sénégal n'a plus été en mesure de respecter les critères de convergence de premier rang de l'UEMOA, qui avait de toute façon temporairement suspendu son plan de convergence en 2020 pour faire face à la crise. En particulier, le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 10% en 2021, largement au-dessus des 3% maximum par an prévus dans le

pacte de convergence, le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, censé rester inférieur ou égal à 70%, a atteint 73,2% en 2021 puis 75% en 2022. Le FMI prévoit toutefois un retour aux seuils de convergence à partir de 2024.

Le pays est l'un des initiateurs du NEPAD, en charge du volet infrastructure dans cette institution et il fait le plaidoyer au sein du G8 et du G20 pour briser la fracture numérique et il recherche des financements pour les projets d'intégration dans le domaine des infrastructures. Le pays continue d'investir dans les infrastructures clés pour l'économie et l'intégration spatiale et régionale, avec la mise en service prochaine du train express régional entre Dakar et le nouvel aéroport Blaise Diagne et le démarrage des travaux d'aménagement du port en eau profonde de Ndayane. La mise en service prochaine du pont de Rosso, reliant le Sénégal et la Mauritanie, fait également partie des projets phares en cours de réalisation.

Le déficit du compte courant s'est détérioré à 17,5% du PIB en 2022 contre 12,1% en 2021 (Figure 1.c). Cette situation provient : (i) des sanctions de la CEDEAO en 2022 contre le Mali, premier client d'exportations et ; (ii) l'augmentation de la facture des importations ainsi que celles liées aux investissements directs étrangers dans le domaine du pétrole. Les réserves communes de l'UEMOA ont diminué à 4,4 mois d'importations de biens et services contre 5,4 mois en 2021, en raison des déficits budgétaires élevés des pays membres. Avec le démarrage des exportations d'hydrocarbures, le déficit courant baisserait en dessous de 10% du PIB en 2024.

Le Sénégal reste bien positionné dans l'intégration économique au niveau du continent et en Afrique de l'Ouest. En effet selon l'indice d'Intégration Régionale en Afrique (2019), le pays est classé 7e au niveau continental et 3e au niveau de la CEDEAO avec un score de 0,52 sur 1. Le pays a enregistré des avancées en termes d'intégration commerciale (0,59) mais devrait fournir des efforts dans l'intégration productive (0,39) et macroéconomique (0,45). En 2022, les exportations étaient orientées davantage en Afrique (40%) dont 20% au Mali. Les principaux importateurs sont la France (11,8%), la Chine (9,7%) et l'Inde (7,1%). Les exportations sont peu diversifiées et concentrées dans des produits transformés ou semi-transformés (pétrole, acide phosphorique, or, ciment et poissons/crustacés) qui représentent 50% des exportations. Les importations sont constituées de biens d'équipement (31%), et des produits alimentaires comme les céréales (9,5%) et le riz (9,4%). Le Sénégal est classé 96ème pays dans l'Indice de complexité économique (ICE) de 2020 en raison de la faible diversification des exportations.

Au mois de juillet 2023, les exportations du Sénégal sont ressorties à 274,1 milliards de FCFA contre 256,8 milliards de FCFA au mois précédent, soit une hausse de 6,8%. Comparées au mois de juillet 2022, les exportations se sont repliées de 12,3%. Les principaux produits exportés, au cours du mois de juillet 2023, ont été les produits pétroliers (79,9 milliards de FCFA), l'or non monétaire (33,3 milliards de FCFA), l'acide phosphorique (27,8 milliards de FCFA), le titane (7,6 milliards de FCFA) et le phosphate (7,4 milliards de FCFA). Les principaux clients du Sénégal ont été le Mali (27,6%), l'Inde (13,4%), la Suisse (9,2%), le Vietnam (3,6%) et l'Australie (3,2%). Les importations du mois de juillet 2023 sont évaluées à 609,5 milliards de FCFA contre 606,4 milliards de FCFA au mois précédent, soit une augmentation de 0,5%. Les principaux produits importés, au cours de la période sous revue, ont été les autres produits pétroliers (114,1 milliards de FCFA), les autres véhicules terrestres (83,5 milliards de FCFA), les autres machines et appareils (51,7 milliards de FCFA), les métaux communs (41,1 milliards de FCFA) et le riz (37,9 milliards de FCFA). Les principaux fournisseurs du Sénégal ont été la France (20,7%), la République Populaire de Chine (12,6%), la Russie (9,0%), l'Inde (8,9%) et les Emirats arabes Unis (5,2%). Le solde commercial s'est établi à -335,4 milliards de FCFA au mois de juillet 2023 contre -349,6 milliards de FCFA au mois précédent. Cette amélioration du solde est expliquée par un accroissement plus important des exportations (+6,8%) par rapport à celle des importations (+0,5%). Le cumul du solde commercial sur les 7 premiers mois de 2023 s'est chiffré à -1 946,9 milliards de FCFA contre -1 934,8

milliards de FCFA à la même période en 2022.

Le Sénégal a ratifié l'accord portant création de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

Au niveau régional, la ZLECAf s'ajoute ainsi à des accords commerciaux régionaux existants dans l'espace CEDEAO qui est probablement la région ayant le plus grand nombre d'accords juridiques tels que le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens (1978) ou le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC-1979), son principal outil opérationnel pour promouvoir l'Afrique de l'Ouest comme zone de libre-échange. Pour une meilleure intégration dans la ZLECAf, le Sénégal a bénéficié d'une assistance technique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, qui a finalisé en 2021 la stratégie Sn-Zlecaf. La stratégie, déclinée en quatre axes (Développement des exportations ; amélioration de la compétitivité des entreprises ; participation des femmes et des jeunes au commerce intra-africain et réduction de l'impact environnemental ; renforcement des capacités institutionnelles) a commencé d'être mise en œuvre à travers de nombreuses opérations de sensibilisation dans le tissu économique et le réseau institutionnel.

Source : Ministère de l'économie du plan et de la coopération

4.b. Trade restrictiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

De manière effective, les barrières commerciales sont en général levées et le Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA est intégralement appliqué depuis 2000, avec un taux maximum de 20%. La mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO, depuis 2015, a permis au pays d'étendre ses échanges au Ghana, à la Sierra Leone et au Liberia. Le tarif global moyen a baissé de 13.17% en 2017 à 12% en 2022.

Le TEC-CEDEAO a été élaboré sur la base du TEC-UEMOA qui comporte quatre bandes tarifaires (0%, 5%, 10%, 20%) réparties selon le degré de transformation du produit et la nature sociale du bien. Cette structure progressive traduit une volonté de protéger les industries de transformation et d'encourager la

création de valeur ajoutée dans la Région. Toutefois, en raison de son faible niveau de protection de certains secteurs stratégiques pour le développement régional, il a été décidé la création d'une 5ème bande tarifaire dans le TEC-CEDEAO. Le taux de la 5ème bande a été fixé à 35%. La création de la 5ème bande vise à protéger certains produits, à diversifier et à renforcer le système productif régional et à promouvoir le secteur privé

En matière de mesures non tarifaires d'exception le Sénégal interdit les importations de volailles. Depuis janvier 2020 et jusqu'en 2023, les importations d'oignons ont été aussi gelées. De même dans le cadre de la politique d'autosuffisance en riz un accord avec les distributeurs locaux a été trouvé et ces derniers achètent d'abord une certaine quantité du riz local avant le riz importé.

Pour ce qui concerne les barrières non tarifaires, le Sénégal a été classé 86ième sur 141 pays en 2019 par le rapport sur la compétitivité mondiale avec un bon score de 4,3 sur une échelle de 1 à 7. Même si l'Europe s'affirme comme le premier fournisseur du Sénégal (46,8% d'importations), l'Afrique est la première destination des exportations sénégalaises (40,4%). La mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO, depuis 2015, a permis au pays d'étendre ses échanges au Ghana, à la Sierra Leone et au Liberia. Cependant, les exportations sont (transformées, semi-transformées), tributaires de matières premières et peu diversifiées avec cinq biens représentant 50% du total (pétrole, acide phosphorique, or, ciment et poissons/crustacés). Les importations sont constituées principalement de biens d'équipement (31%), et des produits alimentaires comme les céréales (9,5%) et le riz (9,4%).

4.c. Customs/trade facilitation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Selon la RAC 2022, le temps de dédouanement a été réduit jusqu'à 24 heures en moyenne grâce au : (i) renforcement du partenariat avec le secteur privé ; (ii) à la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des échanges (AFE) ; et (iii) à l'amélioration du système d'informations douanier.

En 2021, le Sénégal est en phase d'assurer la digitalisation intégrale des procédures de dédouanement grâce au lancement en Octobre de la version 2 du Guichet unique ORBUS qui entre dans le cadre du projet de modernisation de l'administration douanière. Ces réformes répondent aux exigences des instruments juridiques internationaux comme la Convention de Kyoto révisée (CKR) et l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges (AFE) qui invitent à la dématérialisation totale des procédures douanières. La dématérialisation s'inscrit en droite ligne du long processus de facilitation des formalités du commerce extérieur, impulsée par les Douanes sénégalaises

depuis plus de trois décennies, avec notamment la mise en service de la première version du système informatique de dédouanement appelé GAINDE (Gestion automatisée des informations douanières et des échanges).

En 2023, s'inspirant des travaux déjà effectués en matière d'interconnexion des systèmes de gestion du transit (le TRIE notamment), la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a mis en place un projet d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers de ses membres. Ce projet, dénommé à l'origine Projet d'Appui à l'Intégration régionale (PACIR), est devenu dans le temps Système interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT). SIGMAT est un module de suivi des marchandises depuis le bureau de douane de départ jusqu'au bureau de destination, en passant par les bureaux de passage sur la base de messages et d'informations échangés entre les différents systèmes de dédouanement des pays traversés. Le Sénégal, un des quatre pays précurseurs à côté du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Mali, a été amené à réaliser lui-même le module de SIGMAT intégré à GAINDE, contrairement aux autres membres qui utilisent tous, le système de dédouanement SYDONIA.

A cet important acquis, s'est ajoutée la mise en place du Guichet unique ORBUS, qui interconnecte les différentes administrations publiques et privées intervenant dans les opérations d'importation et d'exportation auxquelles il apporte de la valeur ajoutée, en même temps qu'il les incruste résolument dans le numérique, avec la digitalisation des procédures devenue incontournable dans la recherche de la performance.

Cette plateforme entend assurer la disponibilité et l'intégrité des informations dans un environnement sans papier à travers des outils comme la mobilité ; les échanges SMS ; le contrôle, la vérification et le traitement en mode off line.

Il existe aussi la plateforme de gestion des interfaces entre GAINDE – SIGTAS – ASTER – SIGFIP autour du NINEA. Cet important projet financé avec l'appui de la BAD participe de la mobilisation des recettes et de la lutte contre la fraude en favorisant une maîtrise de l'assiette. Dans la phase 1 la Plateforme interconnexion autour du Numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) (référentiel unique) entre l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et les administrations (DGD, DGID, DGB et DGCPT), est devenue opérationnelle en 2016. Elle permet une utilisation du NINEA pour toutes les transactions d'un contribuable donné entre ces structures. La phase 2 de la plateforme « TANDEM » consacrée au croisement des données autour du NINEA, a fait l'objet de tests de fonctionnalités réussis. Pour son périmètre actuel (DGID et DGD), le croisement des données est opérationnel depuis en 2017. Une extension de périmètre est effective prévue avec les données de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), de la Direction générale du Budget (DGB), de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

Au Sénégal, la lutte contre la corruption fait du sur-place selon l'index publié fin janvier par l'ONG Transparency International. Avec un score de 43 sur 100, le pays se situe dans la moyenne mondiale et au-dessus de la moyenne subsaharienne.

SOURCE: MFB

05. Financial Sector Development

5.a. Financial stability

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le système bancaire sénégalais est resté résilient malgré les différents chocs successifs. Le ratio minimum de solvabilité du secteur bancaire du Sénégal s'est légèrement amélioré pour se situer à 12,9% en 2022, contre 12,0% en 2020 au-dessus du seuil minimal réglementaire fixé à 11,25% en 2022. Les taux bruts et net de dégradation du portefeuille de crédit ont, quant à eux, enregistré une évolution positive, en passant respectivement de 13,7% et 5,0% en 2020 à 9,5% et 2,9% en 2022. Le coefficient de liquidité est passé de 101% en 2021 à 105,6% en 2022. L'exposition des banques au gouvernement a cependant augmenté significativement en 2020 (+36%) couvrant d'importants besoins de financement public. En outre, trois banques publiques continuent de faire face à des problèmes de capital et de rentabilité de longue date. En revanche, les créances en souffrances brutes ont diminué en 2020 de 14% à 13,3% tandis que le provisionnement a augmenté à 68,1%.

En matière de rentabilité, le taux de marge nette, qui mesure la profitabilité en rapportant le résultat net au produit net bancaire a progressé de 14,7% en 2020 à 26,3% en 2022. Le coefficient de rentabilité (ROE) a également progressé de +6.5 points durant la même période. Le taux de rentabilité des actifs (ROA) a progressé de 0.8% en 2020 à 1 ;3% en 2022. (Rapport annuel 2022 de la commission bancaire UMOA).

La BCEAO veille à la stabilité du système bancaire et financier au sein de l'UMOA, à la promotion du bon fonctionnement et assure la supervision et la sécurité des systèmes de paiements dans l'UMOA. Les principes essentiels fondamentaux de Bâle sont dans l'ensemble respectés et la supervision bancaire est satisfaisante. L'autorité régulation a adopté et publiée en décembre 2019, la méthodologie d'identification des établissements bancaires d'importance systématique (EBIS) dans l'Union et de la surcharge de fonds propres. La Commission Bancaire de l'UMOA a publié la première liste des EBIS. Le Sénégal compte quatre (4) EBIS qui représentent 37% du marché national et 6,8% du marché de l'Union. Un comité d'audit chargé de surveillance du processus d'audit et d'information financière a été établi et la transparence a été renforcée avec la publication dans des plus brefs délais des états financiers vérifiés. La Commission bancaire s'efforce d'appliquer le nouveau régime prudentiel aligné sur Bâle II/III, notamment en ce qui concerne la qualité des actifs et l'assise financière, afin de renforcer la résilience des banques. Depuis l'avènement de Bâle II et III, les établissements de crédit ont constitué des volants supplémentaires de fonds propres susceptibles de couvrir les pertes inattendues et de leur permettre de rester solvables en cas de crise. Les services financiers se sont maintenus en profitant particulièrement de la diversification des services bancaires, et de la facilitation de l'accès au crédit.

Le paysage bancaire du Sénégal comprend 31 établissements de crédit en activité au 31 décembre 2022, dont 27 banques et 4 établissements financiers à caractère bancaire et représente 19,1% du marché de l'UMOA. Concernant l'utilisation des services financiers, le taux de bancarisation élargi est passé de 51,6% en 2019 à 54,2% en 2021 tandis que le taux de bancarisation strict a légèrement augmenté passant de 16,8 à 17,9% sur la même période. Au 31 décembre 2019, le paysage des SFD a enregistré un nouvel agrément, portant à 304, le nombre d'institutions, contre 303 SFD en fin 2018. Aussi, avec 905 points de services répartis sur les 45 départements du Sénégal, le taux de pénétration des SFD indexé à la population totale, s'est établi à 21,3% en 2019 contre 19,5%, un an auparavant. Le total agrégé du bilan du système bancaire a augmenté de 6,5 % en 2019, à 7864,8 milliards.

Source : MEPC (Rapport sur la politique économique et social). BCEAO Rapport annuel 2022, Rapport annuel de la commission bancaire (2022), Revue ICPE FMI (2023)

5.b. Sector's efficiency, depth, and resource mobilization strength

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Le système financier du Sénégal est constitué de 31 établissements de crédit, dont 27 banques et 4 établissements financiers à caractère bancaire en activité au 31 décembre 2022. À la fin de l'année 2022, le nombre de SFD est de 296. Le secteur bancaire sénégalais est réglementé par la BCEAO et la commission bancaire régionale de l'UEMOA. Les services d'argent mobile de plus en plus disponibles offrent aux consommateurs sénégalais des alternatives aux services bancaires et de crédit traditionnel.

Les ressources mobilisées par les établissements de crédit du Sénégal ont significativement grimpé de 22% en glissement annuel, pour s'établir à 10121 en 2022 contre 7 264,9 milliards à fin 2020. Elles sont réparties en dépôts et emprunts (85%), capitaux propres et ressources assimilées (10%) et d'autres ressources (5,0%). Les dépôts et emprunts se sont établies à 8 667 milliards à fin 2022, en hausse de 24% en rythme annuel. Ils sont constitués de dépôts à vue et de dépôts à terme, qui se sont accrues respectivement de 27% et 19%. Les capitaux propres sont évalués à 1002 milliards, en hausse de 13% comparé à 2021. Les autres ressources (dettes rattachées, versements à effectuer sur titres et immobilisations financières, etc.), ont aussi augmenté mais d'une moindre mesure à 10% en 2022, avec un montant estimé à 451 milliards. Malgré les crises et le resserrement des conditions financières, les crédits octroyés ont drastiquement augmenté de plus de 20% en 2022 se hissant à 6840 milliards de FCFA. En termes de composition, la tendance observée en 2021 se confirme en 2022 avec une prédominance des crédits moyen terme (47%), suivis de ceux à court terme (42%). Toutefois, dans le Rapport 2019 sur la compétitivité mondiale, le Sénégal a obtenu un score de 50,4 sur 100 concernant

l'indicateur sur la profondeur du système financier, se classant au 109ème rang sur un total de 141 pays évalués. S'agissant de l'indicateur relatif au de financement des PME, le Sénégal obtient un score est de 43,3 et se positionne à la 99ième place. Le pays entend poursuivre les efforts visant à faciliter l'accès au crédit notamment pour les PME/PMI.

La rentabilité des banques s'amélioré davantage chaque année. Le taux de marge nette mesuré par le rapport entre le résultat net et le produit net bancaire a augmenté pour se situer à 26% en 2022 contre 25% en 2021 et 15% en 2020. Le coefficient de rentabilité (résultat net/fonds propres) s'est également amélioré passant de 8,6% en 2020 à 15,6% en 2022; cependant, le taux de rentabilité des actifs (résultat net/total des actifs) a stagné à 1,3% en 2021-2022 contre 0,8% en 2020.

Le Sénégal est un acteur important du marché financier régional de l'UEMOA se place à la deuxième place parmi les huit pays de l'espace UEMOA. Quelques entreprises sénégalaises sont cotées à la Bourse régionale ouest-africaine (BRVM), dont le siège est à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Selon le rapport sur la politique monétaire de septembre 2023, les indices phares de la BRVM ont poursuivi leur redressement après cinq années de baisse. Sur une base annuelle, le BRVM Composite a enregistré une hausse de 12,4% et le BRVM10, l'indice des dix valeurs les plus actives, a progressé de 1,5%. La capitalisation boursière totale s'est chiffrée à 11.440,7 milliards à fin juin 2021.

Dans le domaine du sous-secteur de l'assurance, le marché compte 29 sociétés d'assurances en 2022, dont 19 sociétés d'assurance non-vie (dommages et IARD) et 10 sociétés d'assurance vie. La contribution de l'assurance au PIB du Sénégal est de 1,44% en 2022 contre 1,35% en 2021. Ce ratio pour le même exercice

La concentration de crédit au sein du secteur bancaire, mesurée par l'IHH, est faible au Sénégal comparé aux autres pays de l'UMOA.

Source : MEPC. BCEAO. Bulletins trimestriels de statistiques, BCEAO Rapport Politique Monétaire BCEAO Rapport annuel 2022 de la Commission Bancaire, rapport sur la compétitivité (2020)

5.c. Access to financial services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Au 31 décembre 2022, le paysage bancaire du Sénégal, se compose de 31 établissements de crédit, dont 27 banques et 4 établissements financiers à caractère bancaire en activité. Pour assurer l'inclusion financière, le système bancaire est complété par la microfinance, avec en 2022, un agrément supplémentaire délivré pour l'exercice de l'activité d'intermédiation financière. Ainsi, le nombre total de SFD est passé de deux cent quatre-vingt-quinze (295) en 2021 à deux cent quatre-vingt-seize (296) en 2022 avec un réseau de 995 points de services.

Les services financiers se sont maintenus en profitant particulièrement de la diversification des services bancaires, et des mesures prises par la BCEAO pour faciliter l'accès au crédit dans le contexte des crises successives. Le nombre de contrats recensés par le BIC qui se situait 696.797 clients à fin septembre 2019 contre 643.593 au 31 décembre 2018, grâce aux effets de la loi de 2018 modifiant la loi uniforme n°2014-02 du 06 janvier 2014 qui rendait obligatoire le consentement préalable des clients déjà bénéficiaires de crédits.

L'approfondissement du secteur financier reste l'un des prérequis à la réalisation des objectifs de croissance de la stratégie nationale de développement du Sénégal, le Plan Sénégal Emergent (PSE). Les progrès en matière d'accès aux services financiers se sont consolidés.

Concernant l'utilisation des services financiers, le taux de bancarisation élargi est passé de 51,6% en 2019 à 54,2% en 2021 tandis que le taux de bancarisation strict est resté autour de 18% sur la période au niveau de la moyenne de l'UEMOA (18%). Le total agrégé du bilan du système bancaire a augmenté de 6,5 % en 2019, à 7864,8 milliards.

En 2022, il a été noté un resserrement des conditions financières. Pour lutter contre les pressions inflationnistes, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé, en mars 2023, ses taux directeurs de 25 points de base, après trois premières hausses en juin, septembre et décembre 2022 (25 points de base respectivement) portant le taux minimum d'injection de liquidités à 3,00% et le taux de prêt marginal à 5,00%. Malgré le resserrement des conditions financières par la BCEAO pour lutter contre l'inflation, le secteur bancaire reste résilient. Il est observé une forte hausse des crédits à l'économie de 13,2 % en 2022 tandis que le taux des créances en souffrance a légèrement diminué à 11,2 % contre 11,5 % en 2021. La hausse des crédits s'explique par l'accroissement de l'épargne brute qui est passée de 24,3% du PIB en 2021 à 27% en 2022. Les taux créditeurs moyens ont connu une hausse s'établissant à 5,57% en 2022 contre 4,65% en 2021. Ils demeurent les taux les plus faibles dans l'Union qui se chiffrent en moyenne à 6,62% en 2020 contre 6,68% en 2019. En revanche, le taux débiteurs se sont ainsi établis autour de 5,8% sur la période.

A fin 2022 le nombre d'adhérents au niveau des SFD est ressorti à 3 909 354 comptes ouverts, soit une hausse de 5,6% par rapport à 2021. Le taux de pénétration de la microfinance par rapport à la population totale s'est établi à 22%. Tenant compte des doublons et des comptes inactifs, le taux d'accès des adultes de plus de 18 ans est de 18,4%.

En 2022, les dépôts des SFD ont affiché une progression de 13% par rapport à 2021 pour ressortir à 491 milliards FCFA, représentant 3% du PIB. Ils sont constitués, majoritairement, des dépôts à terme et des dépôts à vue représentant respectivement 45% et 43%. Composés essentiellement d'emprunts à terme (96% du total), le volume de financements reçus par les SFD a crû de 7,3% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 124 milliards FCFA. Les fonds propres ont connu une progression de 9% pour se fixer à 188 milliards FCFA en 2022 contre 172 milliards FCFA en 2021. La production de crédit a connu une hausse de 7% pour ressortir à environ 598 milliards FCFA en 2022. Sur la période, il est noté une hausse de 13,7% de l'encours de crédit qui a atteint 600 milliards FCFA en 2022 et a représenté 3,6% du

PIB. Quant à l'encours de crédit sain, il s'est établi à 593 milliards FCFA après une hausse de 23%. Il est constitué des crédits à court terme (41%), des crédits à moyen terme (34%) et des crédits à long terme (25%).

Cette dynamique, n'a toutefois pas permis de relever la performance financière des SFD qui ont peiné à respecter certains indicateurs financiers et normes prudentielles en 2022. Les crédits en souffrance sont ressortis à 55 milliards FCFA en 2022 contre 47 milliards FCFA en 2021, soit un accroissement de 17%. Cette progression s'explique par une restructuration des reports d'échéances enregistrés au niveau des crédits immobilisés, ce qui a entraîné une augmentation significative des créances en souffrance. La qualité du portefeuille des SFD s'est ainsi fortement dégradée, avec une hausse de 3 points de pourcentage par rapport à 2021. Le taux de crédit en souffrance est ressorti, en 2022, à 9,2% pour un plafond de 3%. Les SFD devraient fournir davantage d'efforts pour mieux professionnaliser la gestion du crédit notamment les difficultés d'ordre réglementaire liées à la prise de garantie et au recouvrement. En outre, l'inaccessibilité des services du BIC pour les moyens et petits SFD constitue une contrainte dans leur gestion du risque crédit.

Par ailleurs, l'activité d'émission de la monnaie électronique (EME) est toujours en pleine expansion au Sénégal, à la faveur de l'offre de services financiers adossés à la téléphonie mobile. Au 31 décembre 2022, sept (7) déploiements de services financiers via la téléphonie mobile sont dénombrés au Sénégal qui se classe 2ème derrière la Côte d'Ivoire (11) sur un total de 38 dans l'Union. Le taux d'utilisation des services de monnaie électronique (TUSME) a drastiquement augmenté passant de 62% en 2019 à 97% en 2022.

Le taux global de pénétration géographique des services financiers, qui évalue le degré de proximité (nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1.000 km²), a augmenté, pour passer de 250 points de services sur 1.000 km² en 2018 à 740 points de services sur 1.000 km² en 2022. De même, le taux global de pénétration démographique, qui mesure le nombre de points de services disponibles pour 10.000 adultes, est passé de 53 points de services pour 10.000 adultes en 2018 à 141 points de services pour 10.000 adultes en 2021, au-dessus de la moyenne de l'UEMOA. Ces performances sont imputables notamment aux évolutions notées au niveau des réseaux de distribution des services de monnaie électronique.

Le taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) corrigé de la multi-bancarité ou taux d'inclusion financière, a évolué de 73,9% en 2020 à 91% en 2021. Le niveau global de l'inclusion financière, (indice synthétique calculé en tenant compte de l'ensemble des sept indicateurs), est passé de 0,500 en 2018 à 0,619 en 2021, au-dessus de la moyenne de l'UEMOA de 0,499. Selon le rapport 2020 de Banking in Africa, les SFD sénégalais détenaient la plus grande part de marché (par taille d'actifs) dans l'UEMOA (38% du total des actifs), suivis de ceux de la Côte d'Ivoire (18,9 % du total) et du Burkina Faso (16,4 % du total). Le Sénégal (73,9%) figure dans le peloton de tête des pays africains qui affichent les taux d'inclusion financière les plus élevés et se situe à la quatrième place dans l'UEMOA après la Côte d'Ivoire (82,5%), le Togo (80,9%) et le Bénin (78,8%).

Avec un TGUSF de 73,9% des efforts restent cependant à faire pour inclure les 26% de la population adulte qui n'a pas encore accès aux services financiers au Sénégal. En effet, l'accès des ménages et des petites entreprises au crédit se heurte encore à l'informalité, aux asymétries d'information et aux difficultés à faire respecter les contrats. Des améliorations sont nécessaires pour faciliter l'utilisation de sûretés immobilières, renforcer le Bureau d'information sur le crédit privé, promouvoir l'inclusion financière et améliorer l'accès des PME au crédit. Les services financiers numériques ouvrent pour les ménages à faible revenu l'accès à des instruments d'un coût abordable et pratiques qui peuvent accroître leurs

opportunités économiques. Aussi faudrait-il continuer de favoriser l'utilisation accrue des services de téléphonie mobile afin d'assurer une plus grande extension géographique des produits et services financiers.

Source : Ministère de l'économie du plan et de la coopération, rapport annuel 2022 de la commission bancaire de l'UEMOA, Rapport annuel sur la situation de l'inclusion financière dans l'UMOA (2022) ; Banking in Africa: Delivering on Financial Inclusion, Supporting Financial Stability (2020)

06. Business Regulatory Environment

Score du critère: 4.833

6.a. Regulations affecting entry, exit, and competition

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.5
Score révisé	5.5
Score de deuxième brouillon	5.5
Score final	5.5

Notes du pays:

Le Sénégal a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre des réformes en vue d'améliorer le climat des affaires et promouvoir l'industrialisation et le secteur privé. Les principales réalisations ont été l'adoption d'une nouvelle loi sur les PPP en mars 2021, la création d'un Haut Conseil Présidentiel sur l'Industrialisation (HCPI) et d'un Secrétariat permanent de l'industrialisation (SPI) ont été créés, ainsi que la mise en place 'un Comité technique interministériel de mutualisation des moyens et d'harmonisation des interventions des ministères en charge de l'Agriculture et de l'Industrie. Il est attendu que cette gouvernance améliorée contribue à l'accélération industrielle, qui constitue l'un des objectifs prioritaires du PAP2A en cours d'exécution. Le pays se fixe pour objectif d'accroître le taux de revenus fiscaux hors pétrole de 18,4% du PIB en 2022 à 20% du PIB hors pétrole en 2024. Le pays s'est également récemment doté de politiques et stratégies en vue de promouvoir l'industrie et le secteur privé. Il s'agit de la nouvelle politique industrielle, dont l'horizon s'établit à 2035, approuvée par décret le 5 octobre 2021 ; de la stratégie de développement du secteur privé (SNDSP), qui ambitionne d'inclure davantage le secteur privé dans la mise en œuvre du PSE ; et de la stratégie nationale intégrée de formalisation de l'économie informelle (SNIFEI). Qui visie une réduction d'au moins 25 % de la taille du secteur informel et du nombre d'emplois informels, sur le moyen terme.

Par ailleurs, pour attirer davantage les investissements directs étrangers, des Zones économiques spéciales (ZES) ont été mises en place bénéficiant d'un traitement particulier de régime fiscal dérogatoire et des mesures d'incitations sont implantées pour attirer l'investissement national et étranger mais aussi

répondre aux options stratégiques de l'État. Il est attendu la finalisation et la mise en œuvre du plan national de développement des ZES sur l'étendue du territoire. Les quatre (4) ZES opérationnelles de Diamniadio, Diass, Sandiara, Bargny-Sendou. Afin d'optimiser leur développement des protocoles d'accords ont été signés entre l'APIX et les agences de l'écosystème ayant un rôle dans la facilitation des affaires au sein des ZES, et les règlements intérieurs relatifs à leur exploitation ont été finalisés. Le pays doit néanmoins poursuivre ses efforts pour rendre son projet de ZES complètement fonctionnelle au moyen du projet « Triangle de la prospérité ». En effet, des lenteurs dans l'adoption des textes législatifs et réglementaires relatifs aux ZES, pour définir les régimes d'incitation sont notées.

Le Sénégal a entrepris ces dernières années de nombreuses explorations pétrolières qui ont révélé l'existence de gisements de pétrole et de gaz commercialement exploitables, Le démarrage de la production pétrolière dans le champ de Sangomar et des nouveaux gisements gaziers du Projet Grand Tortue Ahmeyim a été repoussé à 2024. Afin de maximiser les recettes publiques et les résultats de développement économique et social de l'exploitation des hydrocarbures, le Sénégal a reformé son code pétrolier en 2019. Le nouveau code pétrolier définit les instruments de prélèvement publics applicables aux opérations de l'amont pétrolier et gazier. Conformément aux bonnes pratiques en matière d'administration fiscale, les aménagements fiscaux, notamment ceux relatifs au régime d'exception contenus dans le code pétrolier ont été synthétisés dans le CGI en vue d'éliminer les inefficiences liées à la multitude des documents législatifs régissant la fiscalité du secteur des hydrocarbures.

6.b. Regulations of ongoing business operations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

Il existe au Sénégal une diversité de normes juridiques applicables à la concurrence qui comprend : i) les lois et règlements nationaux, ii) un dispositif communautaire et iii) les textes internationaux notamment ceux de l'OMC et de l'OHADA. La politique de concurrence se caractérise depuis les années 80 par un retrait des pouvoirs publics de la sphère économique au profit des particuliers. L'Etat est devenu un simple arbitre se limitant à prendre des mesures incitatives pour encourager les acteurs économiques à investir, notamment dans le cadre du conseil présidentiel de l'investissement (CPI). Une commission nationale de la concurrence est chargée de la régulation de la concurrence. Elle a pu rendre des décisions pour sanctionner des pratiques anticoncurrentielles. Toutefois, les compétences de la commission de la concurrence sont altérées par le droit de l'UEMOA de la concurrence qui donne compétence exclusive à la Commission de l'UEMOA pour mettre en œuvre le droit communautaire de la concurrence.

Le Sénégal a également adhéré aux principaux traités de garanties et de protection des investissements (CIRDI, CNUDCI, ITIE, Convention de New York) et signé de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux de protection des investissements avec plusieurs pays. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) gère un mécanisme de règlement des litiges pour les appels d'offres publics. Pour promouvoir l'investissement privé, une nouvelle loi PPP a été adoptée en mars 2021 constitue une étape décisive dans l'adoption d'un nouveau cadre juridique et institutionnel des PPP au Sénégal. Les autorités ont entrepris l'évaluation et la rénovation des régimes d'incitation à l'investissement pour donner plus de visibilité aux investisseurs et accroître l'impact de leur apport sur l'économie et l'emploi. Les autorités ont approuvé le document d'évaluation du cadre incitatif pour le secteur privé, qui sert de base pour l'élaboration d'un nouveau code des investissements, qui impulsera les investissements productifs des grandes entreprises et de PME innovantes. D'autres réformes structurelles sont soutenues par le partenariat « G-20 Compact with Africa » et les partenaires au développement, notamment l'Allemagne, avec une focalisation sur les réformes liées au marché du travail, à la formation professionnelle, à l'accès au financement et à la réforme foncière.

Sur le plan des réformes visant à améliorer l'environnement des affaires, le Gouvernement envisage d'entériner la modification de la loi 2017-24 pour transférer les dossiers résiduels du Tribunal de Grande Instance au Tribunal de commerce de Dakar et de clarifier les compétences en saisie immobilière entre le Tribunal de Grande Instance et le Tribunal de Commerce traitant avec diligence les litiges commerciaux. A terme, la mise en place d'un ordre juridictionnel autonome en matière commerciale est prévue pour instituer des tribunaux de première instance et d'appel (décembre 2021). Le gouvernement entend également poursuivre la modernisation de la justice commerciale avec la dématérialisation des activités judiciaires et du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM). Une solution applicative de numérisation des procédures du Tribunal de commerce de Dakar a été déployée. Les réformes concernent également les plateformes d'investissement (PLI) décentralisées, destinées à la création d'écosystèmes locaux et la suppression de l'exigence de capital minimum pour la création d'une SARL.

Au niveau fiscal, le Sénégal, qui a entamé voilà une vingtaine d'années le chantier de la réforme de l'administration fiscale, qui a abouti à une segmentation des contribuables dans le but de maximiser la collecte de recettes, la réorganisation et la création de centres fiscaux (Centre des Grandes Entreprises et Centre des Moyennes Entreprises), une révision en profondeur du code général des impôts et la digitalisation dans la gestion des impôts et taxes. Ces réformes se sont poursuivies dans le cadre de sa stratégie de recettes à moyen termes (SRMT) adoptée en 2019. Le pays a progressé dans la digitalisation en mettant en service plusieurs applicatifs, notamment E-tax pour les entreprises de moyennes et grandes tailles et deux nouveaux applicatifs (Mon Espace Perso et M-tax) pour les contribuables à faibles chiffres d'affaires (inférieurs à cent millions de FCFA). Cependant, certaines catégories de contribuables échappent à leur utilisation, affectant le rendement de la DGID dans le recouvrement des impôts et taxes. De manière générale, la rationalisation du système fiscal apparaît comme une nécessité, notamment pour dissuader l'évasion fiscale et pour encourager la formalisation des entreprises.

Les autorités mènent par ailleurs une lutte contre la fraude et l'évasion fiscale internationale. Une taxe de conformité fiscale a été introduite dans le dispositif fiscal lié aux importations, pour inciter les opérateurs à être en règle de leurs obligations fiscales. Le Sénégal est depuis 2012 membre du Forum mondial^[1] sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et met progressivement en place les dispositions pour les échanges automatiques d'informations financières. A cet effet, les lois sur le bénéficiaire effectif et sur l'échange d'informations financières ont été adoptées en 2021. Cependant, le pays n'a pas encore ratifié la convention avec les autres pays membres du Forum Mondial, pour démarrer les échanges automatiques d'informations financières.

Le pays s'est doté d'instruments de prélèvement fiscaux et non fiscaux optimaux pour tirer le maximum de revenus de l'exploitation du pétrole et du gaz qui devrait démarrer en 2024. Une étude est en cours pour l'élaboration d'une fiscalité environnementale en rapport avec le secteur pétrolier-gazier. Les dépenses fiscales font l'objet d'un suivi régulier. Un rapport annuel est désormais publié sur le site du ministère des Finances et du Budget. Dans le domaine foncier, la Direction générale des impôts et des domaines (DGID) a entamé en 2020 le recensement national des propriétés imposables et la géolocalisation des contribuables. Selon le Département d'État américain, il n'existe aucun obstacle à la propriété d'entreprises par des investisseurs étrangers dans la plupart des secteurs. Le Sénégal accorde aux investisseurs étrangers un accès égal à la propriété immobilière et n'impose aucune limite générale au contrôle étranger des investissements. Le Code des investissements du Sénégal comprend des garanties d'égalité de traitement pour les investisseurs étrangers, y compris le droit d'acquérir et de céder des biens immobiliers. Selon le Département d'État américain, le Code des investissements du Sénégal comprend des garanties d'accès aux devises et de rapatriement des capitaux et des revenus, bien que les opérations de rapatriement soient soumises aux exigences procédurales des régulateurs financiers. Le rapatriement des capitaux et des revenus est généralement simple, même si la banque centrale régionale limite parfois le nombre de comptes bancaires offshore pour les sociétés enregistrées au Sénégal et engagées dans le financement de projets. Bien que certaines entreprises signalent des problèmes, le Sénégal obtient de bons résultats en matière d'indicateurs de corruption par rapport aux autres pays de la région.

[1]Le Forum mondial a pour rôle de promouvoir la mise en œuvre des normes internationales sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales dans toutes ses 168 juridictions membres.

6.c. Regulations of factor markets (labor and land)

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Les réglementations relatives au marché du travail au Sénégal sont régies par la Loi N° 97 -17 du 1 décembre 1997 portant Code du Travail et le Décret N°2009-1413 du 23 décembre 2009 fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 5 du code du travail relatif au droit d'expression directe et collective et aux procédures de négociation au sein de l'entreprise. Les relations entre les employés et les employeurs sont régies par le Code du travail, les conventions collectives sectorielles, les règlements de l'entreprise et les contrats de travail individuels. Le Ministère du Travail a élaboré un recueil de la législation du travail qui permis en décembre 2009 l'adoption de 37 textes d'application du code du travail portant principalement sur la productivité et la flexibilité du marché du travail. Le code du travail reconnaît le droit des travailleurs de former des syndicats avec l'approbation formelle du Ministère de l'intérieur et d'y adhérer.

La Convention nationale Etat-Employeurs (CNEE) constitue un cadre de partenariat efficace entre l'Etat et le Patronat sénégalais en vue d'assurer une promotion active et régulière de l'emploi. Les différentes parties à la convention sont outre l'Etat, les entreprises à travers les organisations d'employeurs signataires et toutes autres organisations intéressées, notamment celles du secteur informel. Il existe deux grandes associations professionnelles : le Conseil national des employeurs (CNP) et l'Association nationale des employeurs (CNES). Les principaux syndicats sont la Confédération nationale des travailleurs sénégalais (CNTS) et l'Association nationale des travailleurs syndiqués sénégalais (UNSAS), une fédération de syndicats indépendants. Les conventions collectives couvrent environ 44 % des travailleurs du secteur formel. La plupart des travailleurs, cependant, travaillent dans le secteur informel, où les règles du travail ne sont pas appliquées.

La législation du marché du travail est ainsi flexible en matière de recrutement et de licenciement. L'intervention des pouvoirs publics sur le marché du travail est limitée au respect de la réglementation et la législation visant à éliminer les imperfections sur ce marché. Par exemple en cas de licenciement économique, la législation prévoit l'exercice des bons offices par l'Inspecteur du Travail dans un délai de 15 jours. A l'issue de ce délai, la législation prévoit que l'employeur établit l'ordre de licenciement. En cas de chômage technique non prévue dans la convention collective ou l'accord d'établissement, l'Inspecteur du Travail de la Sécurité sociale doit, au préalable être informé des mesures envisagées

Sur la base d'une évaluation participative, des réformes sur la législation et l'administration du travail qui sont adaptées notamment à la situation des PME seront élaborées et mises en œuvre. En raison de la crise de COVID-19, le gouvernement a repoussé l'échéance de la réforme du Code de travail, dont la finalisation était initialement prévue pour fin 2021 Cette réforme fait à présent partie des objectifs de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement du ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les institutions (MTDSRI), aux côtés de réformes complémentaires, dont l'élaboration du projet de Code de Sécurité sociale, la mise en œuvre du Plan national de Renforcement du Dialogue social et la mise en œuvre du Régime simplifié pour les petits contribuables (RSPC). Les réformes dans le domaine de l'accès au foncier portent sur l'accélération de l'attribution des affectations de terres (droit d'usage) et des titres fonciers dans les zones rurales et la dématérialisation des procédures domaniales, foncières et cadastrales par la mise en place d'un système de gestion foncière intégré et centralisé. La réforme du système de gestion foncière a cependant connu des retards en raison des restrictions de voyage liées au COVID-19, mais devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2023.

Source: MEPC. Ministère de la fonction publique, Revue ICPE 2023

(C) Policies for Social Inclusion/Equity

Score du cluster: 4.533

07. Gender Equality

Score du critère: 4.167

7.a. Promotion of equal access for men and women to human capital development opportunities

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Les actions en faveur de la réalisation des indicateurs de l'ODD3 ont mis évidence que le Sénégal, a accordé une importance particulière à la santé maternelle et infantile à travers le programme « Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent » dans le cadre du Plan National de Développement sanitaire et social (PNDSS 2019-2028). Entre 2000 et 2017, le taux de mortalité néonatale (TMN) du Sénégal a presque diminué de moitié, passant de 38 à 21 pour 1000 naissances vivantes, pour une réduction annuelle moyenne de la mortalité de 3,3%. Cette mortalité est plus élevée en milieu rural (26‰) qu'en milieu urbain (20‰).

Pendant la même période, le taux de mortalité maternelle (TMM) est passé d'environ 553 à 315 pour 100 000 naissances vivantes, soit une réduction annuelle moyenne de 3,4%. Ces tendances favorables cachent des disparités selon le milieu rural ou urbain et les régions.

Aucune donnée récente du Sénégal n'est publiée pour ces deux indicateurs depuis 2017. La disponibilité et la qualité des données sur la mortalité néonatale sont très bonnes, tandis que les données sur la mortalité maternelle sont plus minimes[1]. Cependant, le taux de mortalité maternelles reste élevé au Sénégal et exige des réformes et des investissements pour lutter contre les décès évitables si le pays veut réaliser ses objectifs de réduire la mortalité maternelle de 38%, passant de 392 à 243 pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2022[2], ainsi que d'atteindre la cible ODD de 2030 qui est de passer en dessous de la barre de 70. Le Sénégal a élaboré un plan stratégique d'intégration de la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent (RMNCAH) pour la période 2016-2020 et un dossier d'investissement du Mécanisme de financement mondial (GFF) appelé Réduction de la Mortalité Maternelle, Néonatale, Infantile, des adolescents et jeunes. Le portefeuille du GFF s'aligne sur la vision du plan RMNCAH 2016-2020 inspiré des ODD, le plan de réduction de la pauvreté appelé Plan Sénégal Emergent (PSE). Le cadre d'investissement de la RMNCAH se concentre sur des stratégies visant à remédier aux principaux goulots d'étranglement - tels que l'abordabilité, l'acceptabilité socioculturelle, la performance du système de santé et la couverture efficace - et les lacunes et aidera le Sénégal à atteindre les cibles des objectifs de développement durable liés à la santé maternelle et infantile.

Pour ce qui concerne l'ODD4, relatif à l'éducation pour tous, le Sénégal a promulgué une loi instituant l'éducation obligatoire pour une période de dix ans, comprenant l'enseignement primaire (6 ans) et moyen (4 ans).

A l'**élémentaire**, le taux brut de scolarisation est de 93,0% chez les filles et 79,2% chez les garçons, soit un indice de parité de 1,17 en faveur des filles. Chez les garçons, le taux d'achèvement est passé de 55,0% à 57,5% entre 2017 et 2021. En revanche, chez les filles, ce taux est passé de 67,8% en 2017 à 72,7% en 2021. Au niveau de l'**enseignement moyen général**, le TBS en 2021 est de 51,5% avec un indice de parité de 1,21. Le taux d'achèvement au Moyen général est de 41,8%. Selon le sexe, les proportions montrent que le niveau d'achèvement est plus élevé chez les filles (46,5%) que chez les garçons (37,3%) soit un indice de parité de 1,25 en faveur des filles. Le taux de réussite au **Brevet de Fin d'Études moyennes** (BFEM) est de 67,96%. En revanche, il est plus élevé chez les garçons (69,78%) que chez les filles (66,49%). Pour l'**enseignement secondaire**, le TBS est de 33,5% en 2021 avec un indice de parité de 1,20 est en faveur des filles. Le taux d'achèvement du Secondaire général, au niveau national en 2021, est de 28,2%. Il est plus important chez les filles (30,4%) que chez les garçons (26,1%), d'où un indice de parité de 1,16 en faveur des filles. Le taux d'achèvement au secondaire général était en faveur des garçons entre 2017 et 2018, puis en faveur des filles de 2019 à 2021, ce qui montre les efforts du pays en matière d'éducation des filles dans le secondaire comparativement aux observations du précédent CPIA.

Concernant l'accès aux **filières scientifiques dans le secondaire général**, la part des nouveaux inscrits en seconde générale scientifique rapportée aux nouveaux inscrits en seconde générale, pour le compte de l'année 2021, est de 29,1%. La part des filles (28,2%) est inférieure à celle des garçons (30,2%), malgré les mesures prises pour augmenter l'accès des filles à l'éducation, à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et aux programmes de développement des compétences pour renforcer la représentation des filles dans les filières scientifiques.

Au niveau de l'éducation supérieure, les filles sont encore une minorité. Le taux d'achèvement pour les filles au niveau du baccalauréat est de 28,9% contre 34,3% pour les garçons[3]

Par ailleurs, ces chiffres globaux à l'échelle du Sénégal ne donnent pas d'indication des disparités géographiques et entre urbain et rural.

Malgré les avancées notées, le secteur de l'éducation reste confronté à diverses contraintes. Il s'agit entre autres[4] : du déficit d'appropriation et de mise en œuvre de l'intégration du genre dans le contexte de budget programme ; du retour en force de certains obstacles au maintien des filles à l'école tels que « les coûts d'opportunité » liés à des conditions de vie assez difficiles ; du renforcement de l'accès et du maintien des garçons compte tenu de la situation des indicateurs se rapportant à eux ; de la rationalisation des interventions en faveur de l'Équité dont celles relatives aux violences et à la promotion de l'éducation des filles ; les travaux ménagers (des filles) et le travail rémunéré des enfants grandement lié à la pauvreté de nombreux ménages ; la faiblesse (pour diverses raisons) du suivi encadrement parental et communautaire des apprentissages des enfants, particulièrement des filles.

Par ailleurs, le pays n'enregistre pas de progrès quant aux indicateurs relatifs au financement de l'éducation. La part des dépenses de l'éducation n'a pas évolué et représente en moyenne 5% du PIB[5]. Elle a régressé en 2021 (5.6%) comparé à 2020 (5.7) et les données de 2022 ne sont pas disponibles. Quant aux dépenses publiques pour l'éducation, elles représentent 22.2% comparées à 22.5% en 2020.

Source: UE, Profil genre Sénégal 2021; DBG 2023

[1] <https://www.countdown2030.org/fr/collaborations-pays/senegal-compte-a-rebours-collaboration-pays>. Consulté le 29 septembre 2023

[1] https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/Plaqueette%20Dossier%20D'Investissement_1.pdf. Consulté le 29 septembre 2023

7.b. Promotion of equal access for men and women to productive and economic resources

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

La volonté du Sénégal de bâtir une société et une économie équitable et inclusive dépourvue de toute forme d'inégalité est bien prise en compte dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), référentiel de politique économique et sociale pour une participation inclusive, équitable ou égalitaire des acteurs au processus de développement.

Quant à la mise en œuvre effective de cette volonté, le pays s'appuie principalement sur les orientations de la Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre 2 (SNEEG 2016 – 2026). La stratégie vise à « faire du Sénégal un pays émergent sans discrimination où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir de sa croissance ». La SNEEG est articulée autour de quatre (04) leviers fondamentaux reconnus comme enjeux de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces enjeux sont : (i) la valorisation de la position sociale de la femme et le renforcement de ses potentialités ; (ii) la promotion économique des femmes en milieu rural et urbain ; (iii) la promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision et (iv) l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre.

Pour renforcer davantage la participation des femmes au développement économique, le Gouvernement a créé la Délégation à l'Entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes (DER), dans une perspective de mise en œuvre diligente d'un dispositif efficace de financement et d'assistance technique pour les personnes cibles sur l'ensemble de la chaîne des besoins. Le modèle d'autonomisation économique ou appui à l'entrepreneuriat concerne la mise à disposition de crédits, sous réserve de la présentation d'un projet économique. Cependant, les femmes ont bénéficié majoritairement de nano crédits permettant le financement d'activités génératrices de revenus de subsistance, sans les sortir forcément de l'économie

informelle.

De façon générale, la majorité des femmes opèrent dans des activités de subsistance et dans le secteur informel, ce qui en résulte un faible niveau de production et de productivité ainsi que leur accès limité aux opportunités d'investissement et d'emploi et globalement le faible pouvoir économique des femmes. De par leur accès limité à la terre et à la propriété, ceci se répercute sur leur faible accès aux mécanismes de financement, l'accès aux facteurs de production, ce qui constitue pour l'autonomisation économiques des femmes.

La participation des femmes au marché du travail est de 34,5% contre 58% pour les hommes en 2021, ce qui représente un recul par rapport à 2019 où il s'élevait à presque 36%.

94,1% des femmes entrepreneurs opèrent dans le secteur informel contre 86% des hommes mais 67,1% des activités informelles couvertes par le Recensement Général des Entreprises (RGE) sont dirigées par des hommes et 32,9% par des femmes. Le taux de chômage de la population active est remonté à 16,9% en 2019 et il touche de manière disproportionnée les femmes (22,1%) par rapport aux hommes (9,6%) alors que le sous-emploi chez les femmes est de 40,3% contre 21,68% chez les hommes[1].

Dans le secteur formel, le pourcentage d'entreprise où les femmes sont majoritairement propriétaires est de 11.80% contre 88.20% pour les hommes.

La distribution de l'emploi dans les différents secteurs d'activité économique indique qu'en zone rurale, les femmes sont engagées pour l'essentiel dans l'agriculture et l'élevage où elles effectuent près de 82,6% des travaux contre 79,4% pour les hommes. Elles travaillent davantage sur les terres familiales et dans des activités de subsistance[2]. L'accès des femmes à la terre comprend des marges de progression importantes. En effet, les hommes contrôlent 93,6% des superficies cultivées et exploitent en moyenne 1,3 ha, contre 6,4% pour les femmes qui exploitent 0,4 ha.

Au niveau des crédits, des prêts, et du capital-risque, les femmes n'ont bénéficié que de 28,1% des microcrédits octroyés dans l'espace UEMOA en 2019 - situation qui a peu évolué depuis 2012 (27%).

La femme rurale n'est pas totalement impliquée dans le développement du secteur agricole et ce pour diverses raisons : (i) la répartition traditionnelle des activités en milieu rural qui oriente la femme vers des tâches ménagères ; (ii) les difficultés qu'éprouve la femme à accéder à la ressource "terre", beaucoup moins par défaut des textes légaux que pour des considérations socio-culturelles; les terres aménagées, même celles traditionnellement cultivées par les femmes (bas-fonds), sont détenues par les hommes ; (iii) l'accès limité au crédit de campagne et d'équipement, la femme étant en général privée de biens immobiliers pour servir de garantie bancaire, et ses activités agricoles, loin d'être placées au niveau économique, sont le plus souvent considérées comme un simple prolongement de ses tâches ménagères; et enfin (iv) l'appui technique et la formation développés par la plupart des projets bénéficient essentiellement aux hommes.

Malgré les progrès réalisés depuis 2014, le Sénégal fait encore partie des pays les moins avancés en termes de développement humain. Le Sénégal est très touché par la crise provoquée par l'apparition du

Covid-19 et la guerre en Ukraine. Il se classe 170ème sur 191 pays selon l'indice de développement humain (IDH) de 2022 dont la valeur est de 0,511. Ainsi, le Sénégal chute de deux places par rapport au classement de 2019.

Au Sénégal, l'indice d'inégalité de genre (GII) reste élevé avec une valeur de 0.530, inférieur à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, établie à 0.547, le classant 170 sur 191 pays en 2022 et chute également de deux places relativement à cet indice.

[Source: UE, Profil Genre Sénégal 2021; ANSD, 2021

7.c. Men and women equal status and protection under the law

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Au titre des actions en faveur de l'égalité des sexes (ODD5), le Sénégal a ratifié les traités internationaux en la matière, en particulier, la Convention des Nations Unies pour l'Élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et ce sans réserve. Plusieurs dispositions législatives et réglementaires ont été prises pour sanctionner les violences contre les femmes notamment le harcèlement sexuel, les mutilations génitales féminines avec l'aggravation des peines en cas de crime de viol. Au Sénégal la constitution du 22 janvier 2001 (article 15) affirme l'égal accès des hommes et des femmes à la terre. Elle garantit également (article 19) l'autonomie de gestion des biens en stipulant qu'une femme mariée a droit à sa propriété et à la gérer personnellement. La loi sur le domaine national de 1964 stipule également que tous les citoyens ruraux, homme comme femme, peuvent prétendre à une affectation des terres. Enfin, conformément à la disposition du code de la famille, la femme peut demander à hériter de terres ou d'une partie des terres d'un parent défunt. Cependant, l'adoption de la loi sur le domaine national n'a pas détourné les populations rurales des pratiques coutumières qui créent des situations d'inégalité dans l'accès à la terre au détriment des femmes. La nouvelle loi foncière qui est en cours d'élaboration viendrait corriger les distorsions avec la mise en place d'un dispositif fiscal, foncier et douanier sensible à l'entrepreneuriat féminin.

Il subsiste des textes législatifs qui consacrent des discriminations. C'est notamment le cas de certaines dispositions du Code de la famille, du Code pénal, du Code du travail et celui de la sécurité sociale, de la loi sur la santé de la reproduction. Le Sénégal a procédé à une révision technique des projets de texte sur les dispositions législatives et réglementaires discriminatoires de relèvement de l'âge du mariage de 16 à 18 ans pour la fille conformément à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et au Protocole de Maputo. Cependant, 29% des filles sont mariées avant 18 ans en 2019[1]

Malgré des avancées dans le domaine législatif et institutionnel, le recul des violences à l'égard des femmes reste faible et celles-ci persistent à tous les niveaux de la société, et les Nations Unies, à maintes reprises, ont dénoncé la forte prévalence de toutes les formes de violence à l'égard des femmes[2]. Le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies en 2015 reconnaît qu'au Sénégal « la violence contre les femmes est un problème grave et généralisé, qui requiert des mesures urgentes à tous les niveaux ». Selon l'UE, 78% des femmes au Sénégal ont subi des violences domestiques dans leur vie, 16,7% de violences sexuelles des femmes se produisent dans les lieux de travail et 92,5% des cas s'exercent pendant les heures ouvrables, sachant que l'ampleur réelle du phénomène pourrait être plus du fait de la faiblesse des signalements et du recours au règlement à l'amiable entre autres, car souvent le maintien de l'unité familiale prévaut au détriment du respect des droits des femmes[3]. Cependant, et

Par ailleurs, les femmes ne sont pas encouragées à dénoncer les cas de violence au foyer, notamment à cause de l'absence de connaissance de leurs droits. La création de bureaux d'écoute pour les femmes qui sont victimes de violence représente une avancée importante dans la lutte contre les violences faites aux femmes, mais il est urgent de renforcer les activités de sensibilisation et d'éducation à l'intention des hommes comme des femmes, en les informant d'avantage aux dispositions législatives érigeant cette pratique en infraction pénale.

La mutilation génitale féminine constitue une forme de violence qui entraîne des conséquences psychiques et physiques graves et irréversibles pour les filles et les femmes, et qui continue d'être répandue au Sénégal (21% des filles âgées de 15 à 19 ans ont enduré la mutilation génitale féminine en 2019).

Malgré toutes les mesures prises par les autorités sénégalaises pour améliorer le système judiciaire, des obstacles persistent pour que les femmes puissent accéder effectivement à la justice : Les femmes ne disposant pas de ressources suffisantes ne bénéficient que d'une protection limitée par le dispositif d'aide juridictionnelle ; L'absence d'affaires dans lesquelles la discrimination a été invoquée dénote l'efficacité limitée des mécanismes d'appel en place ; Les organisations de la société civile intéressées par les procès ne peuvent pas présenter des requêtes, ni prendre part aux procès ; L'insuffisance de la formation dispensée aux membres du corps judiciaire sur les droits des femmes et l'égalité de genre.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions. L'application de la loi sur la parité lors des législatives de juillet 2012, a permis de doubler la représentativité des femmes à l'Assemblée nationale. La représentation des femmes à l'Assemblée nationale est passée d'un taux de 43 % à 47,2 % lors des élections de 2019.

[1] UE, Profil Genre Sénégal 2021

[2] CNUD (2016), Rapport du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique sur sa mission au Sénégal, 32ème session du Conseil des droits de l'homme. Assemblée Générale des Nations Unies 2016.

08. Equity of Public Resource Use

Score du critère: 4.5

8.a. Poverty Measurement

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) est une structure administrative créée par la loi N° 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques. Elle est organisée par le décret N° 2005-436 du 23 Mai 2005. Elle est chargée d'assurer la coordination technique des activités du système statistique national et de réaliser elle-même les activités de production et de diffusion des données statistiques pour les besoins du Gouvernement, des administrations publiques, du secteur privé, des partenaires au développement et du public.

Avec la pandémie de Covid 19, le Sénégal a montré une capacité importante en statistique qui a permis de mener des enquêtes en urgence pour évaluer l'impact de la crise sur les ménages. En vue d'assurer la continuité de ses missions dans ce contexte, l'ANSD a revu ses priorités et adapté ses méthodes de travail afin de continuer produire les données statistiques utiles aux décideurs et à la population. C'est ainsi qu'il a été élaboré en 2020 et 2021 les enquêtes suivantes : (i) Conditions d'habitat des ménages : éléments d'éclairage en période de pandémie liée à la Covid-19 ; (ii) Suivi de l'impact de la Covid-19 sur le bien-être des ménages ; (iii) Impact des mesures d'urgence et de prévention sur la propagation du Covid-19 au Sénégal ; (iv) Impact de la Covid-19 sur les unités de production informelles non agricoles.

De manière régulière, l'ANSD produit des enquêtes sur les conditions de vie des ménages au Sénégal. C'est ainsi qu'en 2018, le Sénégal a mis en œuvre l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) qui vise à produire des indicateurs pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages mais aussi de fournir les données pour l'évaluation des politiques publiques.

Cette enquête s'est déroulée simultanément dans les huit Etats membres de l'UEMOA, sur la période de septembre à décembre 2018 pour la première vague et d'avril à juillet 2019 pour la seconde. Chaque vague a porté sur la moitié de l'échantillon global de 7156 ménages. L'approche des deux vagues se

justifie par la nécessité de prendre en compte la saisonnalité de la consommation des ménages.

L'EHCVM est, en outre, marquée par : des outils de collecte, notamment des questionnaires, et une méthodologie d'enquête harmonisés ; un échantillon représentatif au niveau national permettant d'assurer la significativité des indicateurs désagrégés jusqu'au niveau régional et par milieu de résidence (urbain et rural) ; l'utilisation de la technologie de la collecte des données assistée par ordinateur ; le traitement des données sur la base de méthodologies communes à travers un processus inclusif regroupant les experts de tous les instituts nationaux de la statistique (INS) des Etats membres de l'UEMOA et ceux de la Banque mondiale.

Les indicateurs de la pauvreté obtenus sont calculés suivant deux approches différentes : la première approche est basée sur l'élaboration d'un seuil de pauvreté national afin de permettre l'évaluation des politiques publiques du pays. Avec cette approche l'incidence de la pauvreté individuelle au Sénégal est de 37,8% ; la deuxième approche utilise le seuil international de pauvreté monétaire modérée qui est de 3,2 dollars par personne et par jour en Parité du Pouvoir d'Achat (PPA) de 2011. Avec cette approche, l'incidence de la pauvreté au Sénégal est de 32,6 %.

Officiellement, le taux de pauvreté monétaire est estimé à 37,8% en 2018/2019, soit une baisse du niveau de pauvreté de cinq points par rapport à 2011 (42,8%) à l'issue des travaux de raccordement. Malgré cette baisse du taux de pauvreté, le nombre de pauvres a augmenté au Sénégal (5 832 008 en 2011 contre 6 032 379 en 2018). Par rapport au milieu de résidence, la pauvreté est plus accentuée en milieu rural (53,6% contre 19,8% pour le milieu urbain) où il ressort une baisse plus importante du niveau de pauvreté par rapport à 2011 (5,2 points contre 2,1 points pour le milieu urbain). Les résultats de l'enquête révèlent également que le taux d'extrême pauvreté est passé de 12,2% à 6,8% sur la même période. En ce qui concerne le niveau de pauvreté par région, il ressort de l'analyse que les régions de Sédhiou (65,7%), Kédougou (61,9%), Tambacounda (61,9%), Kolda (56,6%), Kaffrine (53,0%) et Ziguinchor (51,1%) sont les plus touchées.

Selon la Banque Mondiale (2023), en utilisant le seuil de pauvreté international de 3,65 dollars par personne et par jour, la pauvreté devrait légèrement diminuer pour atteindre 37,1% en 2023, contre 37,7% en 2022. La modération de la tendance à la baisse est due au fait que l'inflation reste élevée. (elle devrait atteindre une moyenne de 5% à la fin de 2023), tandis que la croissance devrait rebondir en termes par habitant dans le secteur agricole, qui emploie 28 % de la main-d'œuvre, 51% des travailleurs ruraux et 48 pour cent des travailleurs pauvres. La pauvreté pourrait diminuer plus rapidement si la couverture et le montant des prestations d'aide sociale augmentaient, notamment grâce aux économies réalisées grâce à l'élimination des subventions énergétiques coûteuses et régressives.

Le taux de pauvreté monétaire est estimé à 37,8% en 2018/2019, soit une baisse du niveau de pauvreté de cinq points par rapport à 2011 (42,8%) à l'issue des travaux de raccordement. Malgré cette baisse du taux de pauvreté, le nombre de pauvres a augmenté au Sénégal (5 832 008 en 2011 contre 6 032 379 en 2018). Par rapport au milieu de résidence, la pauvreté est plus accentuée en milieu rural (53,6% contre 19,8% pour le milieu urbain) où il ressort une baisse plus importante du niveau de pauvreté par rapport à 2011 (5,2 points contre 2,1 points pour le milieu urbain). Les résultats de l'enquête révèlent également que le taux d'extrême pauvreté est passé de 12,2% à 6,8% sur la même période. En ce qui concerne le niveau de pauvreté par région, il ressort de l'analyse que les régions de Sédhiou (65,7%), Kédougou (61,9%), Tambacounda (61,9%), Kolda (56,6%), Kaffrine (53,0%) et Ziguinchor (51,1%) sont les plus touchées. Le Sénégal publie annuellement la Situation Economique et Sociale Nationale (SESN) qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système National

Statistique (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs tâches quotidiennes. La SESN essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques du Sénégal.

Dans le cadre de la réforme du Système statistique national (SSN) entamée au début des années 2000, le Sénégal, à l'instar d'autres pays en développement, a opté pour la planification stratégique du développement de la statistique publique. C'est ainsi qu'en 2008, a été élaboré et mis en œuvre un Schéma directeur de la Statistique (SDS) couvrant la période 2008-2013. Ce document de stratégie a été suivi par deux Stratégies nationales de Développement de la Statistique (SNDS) couvrant respectivement les périodes 2014-2019 et 2019-2023. La mise en œuvre de ces stratégies a permis d'améliorer nettement la couverture des statistiques officielles et d'améliorer leur qualité, ce qui a permis au Sénégal de devenir en novembre 2017 le quatrième pays d'Afrique subsaharienne à adhérer à la Norme spéciale de Diffusion des Données (NSSD) du FMI2 . S'agissant de la SNDS III, elle a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en juin-juillet 2022. Concernant le niveau de réalisation physique des trois premières années, le taux global d'exécution s'élève seulement à 47,0%, en lien avec la pandémie Covid-19 qui a provoqué la suspension de certaines opérations statistiques, amené l'Etat à réorienter ses priorités et réduit l'appui de l'aide extérieure. Au début de l'année 2023, le Gouvernement a décidé de préparer le troisième Plan d'actions prioritaires (PAP 3) du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui va couvrir la période 2024-2028. Comme cela a été fait pour la SNDS III, il a été décidé d'élaborer la quatrième SNDS pour couvrir la même période que le PAP 3. L'élaboration de la SNDS IV intervient à un moment où le changement climatique constitue une préoccupation de premier plan pour la communauté internationale. Cette préoccupation devra être prise en compte dans l'élaboration de la SNDS IV. A cet effet un Projet de renforcement de l'écosystème des données sur le changement climatique au Sénégal est en cours de mise en place. Ce projet est appuyé par le Secrétariat de PARIS21, l'organisation mondiale à but non lucratif Open Data Watch (ODW) et le Center for Open Data Entreprise (CODE) et financé par la Fondation Hewlett Packard.

Source ANSD, Banque mondiale

8.b. Public Expenditures: Priorities and strategies

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

Avec les crises successives (COVID et invasion de l'Ukraine par la Russie), les autorités ont augmenté drastiquement les dépenses publiques pour atténuer les effets des chocs. En 2022, les dépenses

publiques ont été estimées à 27% du PIB, alimentées surtout par les subventions énergétiques qui ont atteint plus de 4% du PIB et ne sont pas orientées vers les plus vulnérables. Pour remédier à cela, le gouvernement a adopté et publié une feuille de route visant à éliminer progressivement les subventions énergétiques régressives d'ici 2025. Cette feuille de route comprend plusieurs composantes : (i) un ajustement des prix de l'électricité et des prix des produits pétroliers, combiné à une augmentation des transferts monétaires pour atténuer l'impact sur les ménages les plus vulnérables ; (ii) une révision de la structure tarifaire de l'électricité ; (iii) les efforts visant à améliorer la performance des entreprises publiques du secteur énergétique et donc les coûts de production ; et (iv) des efforts de communication accrus.

En outre en 2023, le gouvernement a pris des mesures plus progressives pour soutenir le pouvoir d'achat des entreprises et des ménages à travers : des subventions directes compensatoires au secteur de l'énergie pour subventionner les prix à la consommation (450 milliards de FCFA) ; soutien aux produits de base et aux services ménagers (blé, huile, sucre, riz et maïs) pour 100 milliards de FCFA.

Le Sénégal consacre une part élevée de ses ressources au secteur de l'éducation, tant en termes de budget national et du PIB. Ainsi, le budget du ministère de l'Éducation Nationale s'élève à 706,6 milliards de FCFA en 2022, soit 19% du budget national. Par rapport à l'année 2021, le budget a connu une augmentation de 65,4 milliards de FCFA, soit 12%. La part des dépenses d'éducation en pourcentage du PIB est de 5% en 2021, soit une hausse légère de 0,5 point par rapport à la cible (7,3%) de la même année. Il en est de même des dépenses publiques de santé qui représentaient 90,154 milliards de FCFA en 2022 soit 3% du budget national et 0,7% du PIB.

En 2022, le secteur de la protection sociale a bénéficié d'une dotation de 222 milliards soit 6% du budget global. Il s'avère nécessaire de fournir des efforts pour augmenter les dépenses de protection sociale par la réduction des postes budgétaires revêtant un caractère moins prioritaire. Les dépenses de protection sociale sont issues de trois sources de financement : les ressources internes de l'État, les ressources issues du système contributif et les ressources externes (issues des partenaires techniques et financiers). La part des dépenses issues du financement externe est faible et irrégulière. Les possibilités de financement sur la base de ressources extérieures paraissent donc limitées.

8.c. Regressive Tax

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

L'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures reste l'un des piliers de la stratégie du Gouvernement pour la consolidation budgétaire. L'objectif est d'atteindre une pression fiscale de 20 % du PIB (hors hydrocarbures) d'ici 2025 grâce à la mise en œuvre de la Stratégie des recettes à moyen terme (MTRS). Cela entraînerait une augmentation moyenne de 0,5 point de pourcentage du PIB (hors hydrocarbures) des recettes fiscales (hors hydrocarbures) par an sur la période 2023-2025 grâce à l'administration fiscale et à des mesures politiques. Après une baisse à 16,7% du PIB sous l'effet de la pandémie en 2020, le taux de pression fiscale a augmenté régulièrement pour atteindre 17% en 2021 et 18.2% en 2022 malgré les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Plus de trois quarts des recettes fiscales collectées au Sénégal sont supportées par les consommateurs finaux des produits aussi bien pauvres que moins pauvres. Une analyse détaillée de la taxation par produit permettrait de se prononcer sur le caractère pro-pauvre ou non de la fiscalité au Sénégal. Les impôts indirects sont composés d'environ 75% de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et 25% des droits de portes. La prépondérance de la TVA dans les impôts indirects est un aspect positif et permet d'atténuer l'argument de la régressivité de la fiscalité. Dans le souci des protéger les groupes vulnérables, le gouvernement a développé un programme de bourses familiales, un programme de couverture maladie universelle et le programme d'urgence de développement communautaire.

En 2022, environ 35,0% des recettes fiscales provenaient de l'impôt sur le revenu, tandis que 48,0% sont générées par les taxes sur les biens et services et 17% des recettes douanières. Le Sénégal applique un taux d'imposition proportionnel et progressif sur le revenu. L'impôt proportionnel dépend de la nature du revenu. Les taux actuels d'imposition à la source vont de zéro (0), lorsque le revenu annuel total ne dépasse pas 700000 FCFA (1273 USD), à 40% et il est appliqué par tranche de revenu. Le taux d'imposition des sociétés s'élève à 30 %, alors que le taux normal de TVA est de 18 %.

En perspectives, sur la base du diagnostic précis qui a été fait des forces et faiblesses des administrations de l'Etat qui interviennent dans la mobilisation des recettes et des éléments de contexte, le gouvernement a décidé de se doter d'une Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) qui, pour la première fois, fédère et coordonne l'action du gouvernement et des services de l'Etat pour une mobilisation efficiente des ressources publiques. Les taux d'imposition du Sénégal étant déjà relativement élevés par rapport à la région, les réformes de la SRMT mettront l'accent sur l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment en intégrant progressivement le secteur informel au filet fiscal et en rationalisant les exonérations qui pour la plupart ne sont pas progressifs.

Source: IMF

09. Building Human Resources

Score du critère: 4.5

9.a. Health and nutrition services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5

Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

La mise en œuvre du Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS 2019-2028), qui vise l'amélioration des conditions socio-sanitaires des populations, a permis des avancées notables même si des efforts restent à faire. En effet, **le taux de mortalité maternelle** a connu une réduction annuelle de 4,9% passant de 164,7 pour 100 000 naissances vivantes en 2020 à 156,6 pour 100 000 naissances vivantes en 2021. Ainsi, sept régions ont un niveau plus bas que la moyenne nationale. Il s'agit de Dakar, Diourbel, Kaffrine, Kaolack, Louga, Saint Louis et Thiès. Cependant les régions de Fatick, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor ont connu une dégradation du taux de mortalité maternelle. Le **taux de mortalité néonatale** passe de 7‰ en 2020 à 6‰ en 2021. La région de Diourbel enregistre le nombre le plus élevé avec 551 décès néonataux tandis que Matam affiche le plus faible avec 69 décès. La région de Kaolack a enregistré le plus fort pourcentage d'audit de décès néonataux, soit 59% des décès notifiés, alors que celui de Diourbel est de 8%.

Par ailleurs, le **taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié** passe à 97% en 2021 contre 96,3% en 2020. Au niveau des régions, Dakar affiche le meilleur résultat alors que Matam enregistre le plus bas, soit respectivement, 99% et 94,15% en 2021. Le projet « Investir dans la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent (ISMEA) » a contribué à réduire le gap en ressources humaines surtout dans la zone sud du pays. Cependant, des efforts sont encore à faire pour améliorer ce taux.

Le **taux d'achèvement en CPN** a connu une régression de 1,8pdp. Il est estimé à 63,6% en 2021 contre 65,4% en 2020, mais loin de la cible de 2021 (71,70%). Cette baisse pourrait s'expliquer par le non-respect des rendez-vous, imputable au manque de moyens financiers et par l'inaccessibilité géographique et le déficit communicationnel entre le prestataire et la cliente. Les régions de Kaffrine, Kaolack, Matam, Saint Louis ont atteint leurs cibles 2021. 106. Sur le plan stratégique, des actions sont entreprises pour concourir fortement à la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile. Il s'agit notamment de la vaccination avec douze antigènes (BCG, Polio, Penta=5, Rota, Pneumo, RR et FJ) ayant permis de réduire significativement les décès liés aux maladies cibles de la vaccination telles que la rougeole. Mais également de la supplémentation en vitamine A pour le renforcement de l'immunité des enfants, du déparasitage, ainsi que de la promotion d'autres actions essentielles en santé telles que la nutrition (mise au sein précoce et alimentation complémentaire adéquate) et l'hygiène (disponibilité en eau potable et d'un système d'assainissement).

S'agissant de la vaccination, la **couverture en PENTA3** a connu une baisse de 6 pdp en passant de 96% en 2020 à 90% en 2021. L'objectif pour le PENTA3 est atteint pour l'année 2021, avec 40 districts sur 79 qui ont atteint la barre minimale de 90%. Il faut aussi souligner que le taux d'abandon est acceptable entre le PENTA1/PENTA3 (1%). Les régions de Dakar et de Ziguinchor n'ont pas atteint le niveau de performance requis pour le PENTA3. Cette situation pourrait s'expliquer par l'insuffisance de rapportage des données des structures privées et une baisse de l'utilisation des services de vaccination liée à la pandémie de Covid-19.

Le Sénégal s'est engagé vers l'accélération du contrôle du paludisme en vue de sa pré-élimination à travers un accès universel aux interventions de prévention et de traitement à un coût abordable. Malgré, l'intensification des interventions à haut impact avec la distribution des moustiquaires (84% des ménages) et les autres types de prévention, sur l'étendue du territoire, l'incidence du paludisme a augmenté entre 2020 et 2021, passant de 26,7‰ à 31,2‰. Les résultats montrent également qu'exceptées Louga, Kaffrine et Matam, toutes les autres régions ont enregistré une augmentation de l'incidence. Pour ce qui est de la prévalence du paludisme, elle se situe en 2021 à 0,4%.

Pour ce qui est de la lutte contre la **tuberculose**, le taux de succès thérapeutique est estimé à 89,34% en 2021 contre 91% en 2020. Les six régions qui portent la charge de la morbidité tuberculeuse sont Dakar, Diourbel, Kaolack, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor.

Dans la lutte contre le **VIH/SIDA**, d'importantes stratégies ont été développées dans le cadre du dépistage, notamment le ciblage au niveau des zones chaudes et des populations Clés, l'autotest et l'index testing. Les résultats montrent que 100% des personnes testées vivant avec cette infection connaissent leur statut, 85% parmi elles sont mises sous traitement antirétroviral et 88% des Personnes vivant avec le VIH ayant accès à la charge virale l'ont supprimé (charge virale inférieure à 1 000 copies/ml). Ainsi, le **taux de prévalence du VIH/SIDA** a connu une baisse, passant de 0,5 en 2020 à 0,3 en 2021, grâce aux efforts fournis dans la mise sous ARV à travers la décentralisation de la prise en charge, la recherche des personnes perdues de vue et la prestation de services différenciés. En ce qui concerne, les **maladies tropicales négligées (MTN)**, une campagne nationale de distribution de masse de médicaments contre les MTN a été organisée dans 31 districts sanitaires ciblés.

En 2021, la rougeole persiste encore, malgré les prises en charge vaccinales. En effet, **l'incidence de la rougeole/1 000 000 hbts** est estimé à 10,86 en 2021 contre 12 en 2020. L'augmentation des cas de Noma, qui a pour cause la malnutrition, un mauvais état de santé général et une mauvaise hygiène bucco-dentaire, devient inquiétante. Le nombre de cas de Noma diagnostiqués est passé de 2 à 12 entre 2020 et 2021.

Le Sénégal poursuit ses efforts en matière de lutte contre la malnutrition. En effet, **le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance** est passé de 2,9% en 2020 à 3% en 2021 et très en deçà de la cible de 2021(13,75%). En comparaison aux données de 2018, on note une augmentation croissante de ce pourcentage entre 2018 et 2021 passant de 1,1% à 3%. Cependant, il faut noter que ces performances faibles pourraient être liées, entre autres, à l'insuffisance de l'évaluation du retard de croissance au cours du dépistage passif des enfants sains et malades. **Le pourcentage de la malnutrition aigüe globale (MAG) chez les enfants de moins de 5 ans** se situe à 6% en 2021 contre 5,6% en 2020. Comparé à 2018 (4%), on note une hausse de 2 pdp.

En ce qui concerne **le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale**, il se situe à 4% en 2021. Ce taux variant de 0,7% en 2018 à 4% en 2021, nettement en deçà de la cible attendue qui est de 10%.

Le pourcentage de collectivités locales couvertes pour les services de nutrition est passé de 73% en 2020 à 75% en 2021 pour une cible de 76%, et le pourcentage d'enfants (0-59 mois) bénéficiant des services de nutrition a évolué positivement, de 63% en 2020 à 65% en 2021, mais en-dessous de la cible de 2021 (70%). Cependant, ces résultats dénotent que plus d'efforts doivent être fournis pour atteindre les cibles de l'ODD 2 relatives à la lutte contre la malnutrition. Le pourcentage de collectivités locales couvertes pour les services de nutrition a connu une progression assez lente passant de 72,4% en 2018 à 75% en 2021.

De plus, le pourcentage d'enfants (0-59 mois) bénéficiant des services de nutrition a stagné autour de 65% entre 2018 et 2021.

Concernant les ressources humaines, le **pourcentage de personnels qualifiés disponibles** est de 56% en 2021 contre 53% en 2020, pour une cible de 65% en 2021. Cette légère hausse s'explique par le recrutement de médecins, infirmiers et Sage-femmes, en faveur des structures de référence. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires. S'agissant des **médicaments et produits essentiels de santé**, le **taux de disponibilité** a connu une hausse, passant de 81,34% en 2020 à 90,6% en 2021, pour une cible de 87%. Cette situation s'explique par les efforts consentis à travers la mise en place d'armoires d'urgences dans certains services clés comme les urgences, mais aussi par la signature de conventions avec la PNA pour la mise en place d'un dépôt-vente.

Afin de satisfaire 20% de la demande nationale en 2025, 30% en 2030 et 50% en 2035, le Sénégal vient d'adopter un plan de relance de l'industrie pharmaceutique avec une série de réformes importantes parmi lesquelles le renforcement de la formation sur les métiers de l'industrie pharmaceutique, la révision du cadre juridique régissant la production pharmaceutique, les mesures incitatives et fiscales et la régulation du marché. Dans cette optique, la mise en œuvre du projet « Manufacturing in Africa for Disease Immunisation and Building Autonomy » pour un montant de 200 millions de \$US, devra permettre au Sénégal de produire des vaccins à hauteur de 300 millions de doses par année dont celui contre la Covid-19.

La mise en œuvre du Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS 2019-2028), qui vise l'amélioration des conditions socio-sanitaires des populations, a permis des avancées notables même si des efforts restent à faire. En effet, le **taux de mortalité maternelle** a connu une réduction annuelle de 4,9% passant de 164,7 pour 100 000 naissances vivantes en 2020 à 156,6 pour 100 000 naissances vivantes en 2021. Ainsi, sept régions ont un niveau plus bas que la moyenne nationale. Il s'agit de Dakar, Diourbel, Kafrine, Kaolack, Louga, Saint Louis et Thiès. Cependant les régions de Fatick, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor ont connu une dégradation du taux de mortalité maternelle. Le **taux de mortalité néonatale** passe de 7‰ en 2020 à 6‰ en 2021. La région de Diourbel enregistre le nombre le plus élevé avec 551 décès néonataux tandis que Matam affiche le plus faible avec 69 décès. La région de Kaolack a enregistré le plus fort pourcentage d'audit de décès néonataux, soit 59% des décès notifiés, alors que celui de Diourbel est de 8%.

Par ailleurs, le **taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié** passe à 97% en 2021 contre 96,3% en 2020. Au niveau des régions, Dakar affiche le meilleur résultat alors que Matam enregistre le plus bas, soit respectivement, 99% et 94,15% en 2021. Le projet « Investir dans la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent (ISMEA) » a contribué à réduire le gap en ressources humaines surtout dans la zone sud du pays. Cependant, des efforts sont encore à faire pour améliorer ce taux.

Le **taux d'achèvement en CPN** a connu une régression de 1,8pdp. Il est estimé à 63,6% en 2021 contre 65,4% en 2020, mais loin de la cible de 2021(71,70%). Cette baisse pourrait s'expliquer par le non-respect des rendez-vous, imputable au manque de moyens financiers et par l'inaccessibilité géographique et le déficit communicationnel entre le prestataire et la cliente. Les régions de Kafrine, Kaolack, Matam, Saint Louis ont atteint leurs cibles 2021. 106. Sur le plan stratégique, des actions sont entreprises pour concourir fortement à la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile. Il s'agit notamment de la vaccination avec douze antigènes (BCG, Polio, Penta=5, Rota, Pneumo, RR et FJ) ayant permis de réduire significativement les décès liés aux maladies cibles de la vaccination telles que la rougeole. Mais également de la supplémentation en vitamine A pour le renforcement de l'immunité des

enfants, du déparasitage, ainsi que de la promotion d'autres actions essentielles en santé telles que la nutrition (mise au sein précoce et alimentation complémentaire adéquate) et l'hygiène (disponibilité en eau potable et d'un système d'assainissement).

S'agissant de la vaccination, la **couverture en PENTA3** a connu une baisse de 6 pdp en passant de 96% en 2020 à 90% en 2021. L'objectif pour le PENTA3 est atteint pour l'année 2021, avec 40 districts sur 79 qui ont atteint la barre minimale de 90%. Il faut aussi souligner que le taux d'abandon est acceptable entre le PENTA1/PENTA3 (1%). Les régions de Dakar et de Ziguinchor n'ont pas atteint le niveau de performance requis pour le PENTA3. Cette situation pourrait s'expliquer par l'insuffisance de rapportage des données des structures privées et une baisse de l'utilisation des services de vaccination liée à la pandémie de Covid-19.

Le Sénégal s'est engagé vers l'accélération du contrôle du paludisme en vue de sa pré-élimination à travers un accès universel aux interventions de prévention et de traitement à un coût abordable. Malgré, l'intensification des interventions à haut impact avec la distribution des moustiquaires (84% des ménages) et les autres types de prévention, sur l'étendue du territoire, l'incidence du paludisme a augmenté entre 2020 et 2021, passant de 26,7‰ à 31,2‰. Les résultats montrent également qu'exceptées Louga, Kaffrine et Matam, toutes les autres régions ont enregistré une augmentation de l'incidence. Pour ce qui est de la prévalence du paludisme, elle se situe en 2021 à 0,4%.

Pour ce qui est de la lutte contre la **tuberculose**, le taux de succès thérapeutique est estimé à 89,34% en 2021 contre 91% en 2020. Les six régions qui portent la charge de la morbidité tuberculeuse sont Dakar, Diourbel, Kaolack, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor.

Dans la lutte contre le **VIH/SIDA**, d'importantes stratégies ont été développées dans le cadre du dépistage, notamment le ciblage au niveau des zones chaudes et des populations Clés, l'autotest et l'index testing. Les résultats montrent que 100% des personnes testées vivant avec cette infection connaissent leur statut, 85% parmi elles sont mises sous traitement antirétroviral et 88% des Personnes vivant avec le VIH ayant accès à la charge virale l'ont supprimé (charge virale inférieure à 1 000 copies/ml). Ainsi, le **taux de prévalence du VIH/SIDA** a connu une baisse, passant de 0,5 en 2020 à 0,3 en 2021, grâce aux efforts fournis dans la mise sous ARV à travers la décentralisation de la prise en charge, la recherche des personnes perdues de vue et la prestation de services différenciés. En ce qui concerne, les **maladies tropicales négligées (MTN)**, une campagne nationale de distribution de masse de médicaments contre les MTN a été organisée dans 31 districts sanitaires ciblés.

En 2021, la rougeole persiste encore, malgré les prises en charge vaccinales. En effet, **l'incidence de la rougeole/1 000 000 hbts** est estimé à 10,86 en 2021 contre 12 en 2020. L'augmentation des cas de Noma, qui a pour cause la malnutrition, un mauvais état de santé général et une mauvaise hygiène bucco-dentaire, devient inquiétante. Le nombre de cas de Noma diagnostiqués est passé de 2 à 12 entre 2020 et 2021.

Le Sénégal poursuit ses efforts en matière de lutte contre la malnutrition. En effet, **le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance** est passé de 2,9% en 2020 à 3% en 2021 et très en deçà de la cible de 2021(13,75%). En comparaison aux données de 2018, on note une augmentation croissante de ce pourcentage entre 2018 et 2021 passant de 1,1% à 3%. Cependant, il faut noter que ces performances faibles pourraient être liées, entre autres, à l'insuffisance de l'évaluation du retard de croissance au cours du dépistage passif des enfants sains et malades. **Le pourcentage de la malnutrition aigüe globale (MAG) chez les enfants de moins de 5 ans** se situe à 6% en 2021 contre

5,6% en 2020. Comparé à 2018 (4%), on note une hausse de 2 pdp.

En ce qui concerne le **pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale**, il se situe à 4% en 2021. Ce taux variant de 0,7% en 2018 à 4% en 2021, nettement en deçà de la cible attendue qui est de 10%.

Le pourcentage de collectivités locales couvertes pour les services de nutrition est passé de 73% en 2020 à 75% en 2021 pour une cible de 76%, et le pourcentage d'enfants (0-59 mois) bénéficiant des services de nutrition a évolué positivement, de 63% en 2020 à 65% en 2021, mais en-dessous de la cible de 2021 (70%). Cependant, ces résultats dénotent que plus d'efforts doivent être fournis pour atteindre les cibles de l'ODD 2 relatives à la lutte contre la malnutrition. Le pourcentage de collectivités locales couvertes pour les services de nutrition a connu une progression assez lente passant de 72,4% en 2018 à 75% en 2021. De plus, le pourcentage d'enfants (0-59 mois) bénéficiant des services de nutrition a stagné autour de 65% entre 2018 et 2021.

Concernant les ressources humaines, le **pourcentage de personnels qualifiés disponibles** est de 56% en 2021 contre 53% en 2020, pour une cible de 65% en 2021. Cette légère hausse s'explique par le recrutement de médecins, infirmiers et Sage-femmes, en faveur des structures de référence. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires. S'agissant des **médicaments et produits essentiels de santé**, le **taux de disponibilité** a connu une hausse, passant de 81,34% en 2020 à 90,6% en 2021, pour une cible de 87%. Cette situation s'explique par les efforts consentis à travers la mise en place d'armoires d'urgences dans certains services clés comme les urgences, mais aussi par la signature de conventions avec la PNA pour la mise en place d'un dépôt-vente.

Afin de satisfaire 20% de la demande nationale en 2025, 30% en 2030 et 50% en 2035, le Sénégal vient d'adopter un plan de relance de l'industrie pharmaceutique avec une série de réformes importantes parmi lesquelles le renforcement de la formation sur les métiers de l'industrie pharmaceutique, la révision du cadre juridique régissant la production pharmaceutique, les mesures incitatives et fiscales et la régulation du marché. Dans cette optique, la mise en œuvre du projet « Manufacturing in Africa for Disease Immunisation and Building Autonomy » pour un montant de 200 millions de \$US, devra permettre au Sénégal de produire des vaccins à hauteur de 300 millions de doses par année dont celui contre la Covid-19.

Source : MEPC, Revue Annuelle Conjointe 2022

4.5

9.b. Education, ECD, training and literacy programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0

Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Le Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET-EF) constitue la politique sectorielle dans le domaine de l'éducation et de la formation depuis 2013. Son extension sur la période 2018-2030 est liée à la prise en compte des Objectif de Développement Durable et des réformes de l'UEMOA sur les finances publiques. Les orientations du secteur de l'Education et de la Formation reposent notamment sur les options suivantes: (i) le relèvement à tous les niveaux des performances, en matière d'apprentissage, de pertinence des programmes, d'efficacité interne et externe ; (ii) l'impulsion, la couverture, la diversification et l'intégration du système afin de rendre effectif le droit à l'éducation et d'offrir à tous les citoyens des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et (iii) la promotion d'une gouvernance sectorielle transparente et efficace, orientée vers les résultats et dotée de fortes capacités de pilotage.

Le Sénégal consacre une part élevée de ses ressources au secteur de l'éducation, tant en termes de budget national et du PIB. Ainsi, le budget du ministère de l'Éducation Nationale s'élève à 706,6 milliards de FCFA en 2022, soit 25% du budget national. Par rapport à l'année 2021, le budget a connu une augmentation de 12%. Cette hausse s'explique par les nombreux défis et enjeux de ce secteur stratégique mais aussi sa contribution dans la mise en œuvre du PSE et le recrutement de 8 100 enseignants pour la rentrée 2021-2022 et la réalisation d'importants projets de construction de salles de classes et d'établissements, visant à remplacer les abris provisoires et à densifier la carte scolaire.

Dans le **domaine de l'amélioration de la qualité de l'éducation**, le Gouvernement entend poursuivre la création de lycées d'intégration nationale pour l'équité et la qualité (Lineq) financé à hauteur de 6 milliards de FCFA chacun, avec un accent particulier sur l'enseignement des sciences et de la technologie. En outre, les fonds alloués aux cantines scolaires sont de 06 milliards de FCFA dont une contribution de l'État qui passe de 300 millions de FCFA à un (1) milliard, qui sera renforcée par celle des partenaires qui est estimée à 5 milliards de FCFA.

La part des dépenses d'éducation en pourcentage du PIB est de 7,8% en 2020, soit une hausse légère de 0,5 point par rapport à la cible (7,3%) de la même année.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, le Gouvernement ne cesse de consentir des efforts, pour répondre aux défis de l'accès et de la qualité. Au **préscolaire, le taux brut de préscolarisation (TBPS)** a légèrement augmenté, passant de 17,3% en 2020 à 17,7% en 2021. Ce faible taux s'explique par l'insuffisance de capacités d'accueil pour répondre à la forte demande de préscolarisation des enfants de la tranche d'âge 3-5 ans et par l'absence d'une stratégie consensuelle de mise en œuvre de l'ODD 4.2, notamment la généralisation d'une année de préscolarisation obligatoire des enfants de 5 ans pour les préparer à suivre un enseignement élémentaire.

Au primaire, le taux brut de scolarisation (TBS) a légèrement diminué de 1,9 pdp, passant de 85,9% en 2020 à 84% en 2021 et reste en retrait par rapport à la cible (92,6%). Cette baisse est aussi observée chez les filles (91,2% en 2021 contre 93,0% en 2020 pour une population scolarisable de 1 322 517 comme chez les garçons (77,1% en 2021 contre 79,2% en 2020) pour une population de 1 379 681. La non-atteinte des cibles de 2021 s'explique, d'une part, par la dégradation du taux brut d'admission au CI (-5 pdp) due à une diminution importante du nombre d'élèves (-11 058) accédant pour la première fois au CI.

De plus, entre 2020 et 2021, la demande de scolarisation croît plus vite que les effectifs scolarisés, soit respectivement (+2,8%) et (+0,4%). Par ailleurs, l'accroissement du nombre d'enfants de 11 ans dans la population est plus significatif que celui d'élèves promus en classe de CM2 entre 2020 et 2021.

De fortes disparités sont également notées dans l'accès à l'éducation primaire. Des résultats appréciables ont été enregistrés à Kédougou (113,5%), à Ziguinchor (106,2%), à Thiès (108%) et à Sédhiou (102,8%). Cependant, les régions de Kaffrine (45,2%), Diourbel (52,4%), Matam (67,2%), Louga (68,3%) et Tambacounda (77,3%) sont en retrait par rapport à la moyenne nationale. L'indice de parité au niveau national (1,17) comme dans toutes les régions reste favorable aux filles.

En ce qui concerne **l'achèvement du cycle primaire, le taux**, est passé de 62,1% en 2020 à 65% en 2021, soit une augmentation de 2,9 pdp. La cible de 2021 (68,9%) n'a pas été atteinte. Entre 2018 et 2021, le taux d'achèvement varie de 59,8% à 65%, soit une hausse de 5,2 pdp. En 2021, le taux d'achèvement est plus élevé chez les filles (72,7%) que chez les garçons (57,5%). Les résultats sont en-deçà des cibles avec un écart de 3,9 pdp pour le global. Cette situation s'explique par une baisse du flux d'élèves promus en classe de CM2 entre 2020 et 2021, qui est passé de 73,7% à 73,6%.

Au niveau du moyen, le taux brut de scolarisation passe de 50,7% à 51,5%, entre 2020 et 2021 et un gap de 0,8 pdp par rapport à la valeur cible (52,3%). Des efforts restent donc à faire en termes d'élargissement de l'accès et de la participation par la mise en œuvre effective de la politique de diversification de l'offre éducative. Le TBS au niveau moyen a connu un accroissement de 1,5 pdp, par rapport à la référence, en passant de 50% en 2018 à 51,5% en 2021.

Pour ce qui est de **l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation** a connu une légère augmentation entre 2020 et 2021, passant de 32,9% à 33,5%, et un écart positif de 3 pdp par rapport à la cible (30,5%). Entre 2018 et 2020, ce taux a baissé, passant de 33,5% à 32,9%. Chez les filles comme chez les garçons les valeurs réalisées en 2021 sont au-dessus des cibles fixées. Il importe, ainsi, de poursuivre les stratégies de promotion de la fréquentation par l'élargissement de l'accès, à travers la mise en œuvre effective de la politique de diversification de l'offre éducative, pour prendre en compte la demande des communautés et rendre l'offre d'éducation publique plus attractive.

S'agissant de la formation professionnelle et technique (FPT), 428 établissements de formation professionnelle et technique (publics et privés) ont été répertoriés en 2021, dont 122 publics (12 lycées techniques) et 302 privés. Selon le statut, les établissements publics de FPT représentent 29% du réseau et les établissements privés 71%. Entre 2020 et 2021, le nombre de nouveaux apprentis enrôlés dans les dispositifs de formation par apprentissage a augmenté, passant de 33 673 à 39 653.

La transition des flux de sortants du cycle fondamental inscrits dans la formation professionnelle et technique n'a pas évolué entre 2020 et 2021 et s'établit à 10%. Toutefois, la cible de 15,18% fixée en

2021 n'a pas été atteinte en raison de la capacité limitée du réseau de la formation professionnelle, malgré les efforts consentis du point de vue des constructions et réhabilités des établissements et la diversification de l'offre de formation. Sur la période 2018- 2021, ce taux a doublé, sachant qu'il était de 5% en 2018. D'importants efforts ont été notés dans l'extension de la carte nationale de la FPT (424 à 428 établissements entre 2020 et 2021) à travers, les constructions et/ou réhabilitation de centres.

L'enseignement supérieur fait face à la massification des flux avec l'augmentation en continue de la population estudiantine. En effet, le **taux de réussite au BAC** est de 45,33% en 2021 contre 48,40% en 2020, soit une baisse de 3,1 pdp, liée à la perturbation de l'année 2020 avec la Covid-19.

Les **effectifs d'étudiants au Sénégal**, sont passés de 213 966 en 2020 à 216 657 en 2021. Le **nombre d'étudiants pour 100 000 habitants** se situe à 1 420 en 2021 contre 1 281 en 2020, soit une hausse de 10,85% obtenue grâce aux efforts d'élargissement de la carte universitaire et de la diversification des formations en réponse à la demande croissante d'accès à l'enseignement supérieur. Il se rapproche ainsi un peu plus vers la norme internationale qui est de 2 000 étudiants pour 100 000 habitants. L'**indice de parité dans l'enseignement supérieur** est passé de 0,78 en 2020 à 0,91 en 2021, en progression continue depuis quelques années, lié notamment au succès des politiques d'accès et de maintien des filles à l'école, notamment dans le supérieur.

9.c. Prevention and treatment of HIV/AIDS, tuberculosis, and malaria

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

Le Gouvernement a adopté en 2023, le Plan stratégique national de lutte contre les maladies tropicales négligées 2022 – 2025 dont l'objectif est de réduire la charge de morbidité et de la mortalité à travers : le contrôle, l'élimination ou l'éradication conformément à la nouvelle feuille de route mondiale 2021-2030. Le plan stratégique de lutte contre le paludisme (2021-2025), vise à réduire l'incidence du paludisme d'au moins 75% ; Réduire la mortalité liée au paludisme d'au moins 75% ; et Interrompre la transmission locale dans au moins 80% des districts éligibles de 2019. Pour ce présent PSN 2021 - 2025, il y a 8 domaines d'intervention, avec chacun, 1 à 4 objectifs spécifiques et leurs interventions. Il existe deux zones prioritaires avec des interventions spécifiques : Zones sud ou zone de forte transmission ; et les Zones nord et une partie du centre ou zone de très faible transmission. Pour une bonne implémentation et une meilleure appropriation de ces stratégies, le PNLP a mis en place des Unités de Coordination Avancées (UCA), calquées sur les strates. Le budget global de ce PSN s'élève à 204 319 298 440 F CFA sur la période de 2021-2025, soit 2 239 FCFA/habitant et par an. Les années 2021 et 2024 ont respectivement 24,80% et 25,73% du budget global car correspondant aux années des achats de MILDA pour la mise en œuvre des campagnes CU en MILDA de 2022 et 2025 Dans le domaine de la lutte contre les maladies

transmissibles. Le gouvernement adopté des plans stratégiques pour la lutte contre le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose. Le Plan stratégique national de lutte contre le sida (PSN 2018-2022) vise notamment la réduction des nouvelles infections chez les adultes et les adolescents ; l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ; la réduction de la mortalité liée au VIH, ainsi que le renforcement de la gouvernance pour une riposte durable et efficiente. Les résultats attendus du PSN 2018-2022 portent sur : i) la réduction en 2022, les nouvelles infections de 75 % : ii) la réduction de la mortalité liée au VIH de 80 % en 2022.

Le Plan Stratégique de lutte contre la tuberculose (2013-2017, en cours de mise à jour) a pour but de contribuer à améliorer la santé de la population sénégalaise par la réduction du poids de la tuberculose. Il visait à réduire d'au moins 50% la morbidité et la mortalité liées à la tuberculose, d'ici 2017. A travers le diagnostic d'au moins 75% des cas attendus de tuberculose toutes formes confondues ; et le traitement avec succès au moins 90% des nouveaux cas de tuberculose diagnostiqués.

Le Sénégal s'est engagé vers l'accélération du contrôle du paludisme en vue de sa pré- élimination à travers un accès universel aux interventions de prévention et de traitement à un coût abordable. Malgré, l'intensification des interventions à haut impact avec la distribution des moustiquaires (84% des ménages) et les autres types de prévention, sur l'étendue du territoire, l'incidence du paludisme a augmenté entre 2020 et 2021, passant de 26,7‰ à 31,2‰. Les résultats montrent également qu'exceptées Louga, Kaffrine et Matam, toutes les autres régions ont enregistré une augmentation de l'incidence. Pour ce qui est de la prévalence du paludisme, elle se situe en 2021 à 0,4%. 109. Pour ce qui est de la lutte contre la **tuberculose**, le taux de succès thérapeutique est estimé à 89,34% en 2021 contre 91% en 2020. Les six régions qui portent la charge de la morbidité tuberculeuse sont Dakar, Diourbel, Kaolack, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor.

Dans la lutte contre le **VIH/SIDA**, d'importantes stratégies ont été développées dans le cadre du dépistage, notamment le ciblage au niveau des zones chaudes et des populations Clés, l'autotest et l'index testing. Les résultats montrent que 100% des personnes testées vivant avec cette infection connaissent leur statut, 85% parmi elles sont mises sous traitement antirétroviral et 88% des Personnes vivant avec le VIH ayant accès à la charge virale l'ont supprimé (charge virale inférieure à 1 000 copies/ml). Ainsi, le **taux de prévalence du VIH/SIDA** a connu une baisse, passant de 0,5 en 2020 à 0,3 en 2021, grâce aux efforts fournis dans la mise sous ARV à travers la décentralisation de la prise en charge, la recherche des personnes perdues de vue et la prestation de services différenciés.

Source : MEPC, Revue Annuelle Conjointe 2022, Rapport Annuel CNLS 2022

10. Social Protection and Labor

Score du critère: 4

10.a. Social safety net programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0

Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Avec la mise en œuvre du PSE en 2014, le Sénégal a procédé à l'actualisation de la Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS 2015-2035). Bâtie autour de l'approche cycle de vie, cette stratégie vise à rendre l'ensemble du système de protection sociale plus inclusif en incorporant une plus grande proportion de personnes pauvres et vulnérables. Cette politique est mise en œuvre par les instruments suivants : i) la sécurité sociale des travailleurs ; ii) le programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF) ; iii) la couverture du risque maladie ; iv) la prise en charge sanitaire en faveur des groupes vulnérables et v) la mise place des cantines scolaires.

Afin de prendre en charge les personnes vulnérables, des progrès ont été réalisés dans le cadre de la mise à jour et de l'extension du Registre national unique (RNU). En 2021, le **nombre de ménages inscrits dans le RNU** est de 541 192 contre 537 114 en 2020, soit 92% de la cible de 2021 (588 673 ménages inscrits). La non atteinte de la cible s'explique par les pertes de données notées à la suite des apurements de la base effectués après la revalidation et les enquêtes, mais également par le nombre de ménages qui ne se sont pas présentés à l'enquête. En outre, 27 programmes ont utilisé le RNU dont 20 dans le cadre du ciblage des bénéficiaires de leurs interventions.

En 2021, le **nombre de bénéficiaires des bourses de sécurité familiale** est de 315 626, dont 8,1% sont des détenteurs de la CEC. Par rapport à 2020 (316 941 ménages), il a diminué de 1 315 ménages. Cette baisse s'explique par les efforts du dispositif de redevabilité dans la correction des erreurs d'inclusions opérées à la suite du traitement des réclamations. Sur le nombre de bénéficiaires, les 8,1% sont des détenteurs de la CEC. Pour l'année 2021, les quatre trimestres ont été effectivement payés. Toutefois, le paiement des deux derniers trimestres s'est fait avec un retard.

L'Etat a mis en place la CMU afin de garantir l'accès des ménages les plus pauvres (incluant les populations du secteur informel) à un paquet minimum de soins. Par rapport à l'**enrôlement dans la CMU**, le faible taux de réalisation (49,4% de la cible de 50 000 en 2021) s'explique par des lenteurs dans le processus (vérification, recherche de doublon, comparaison avec d'autres données) et par des problèmes d'articulation avec les autres programmes. Les services offerts par la CEC ont évolué, passant de 3 à 4 services effectifs pour la santé, le financement, le transport et la formation. Ainsi, un service d'éducation est offert à 651 jeunes handicapés. Ce chiffre n'a pas bougé depuis 2019 et il ne représente que 6,51% de la cible

En ce qui concerne les projets économiques pour les personnes handicapées, seuls 35 ont été financés en 2021 contre 854 en 2020. Une tendance haussière est observée au niveau du nombre de personnes handicapées appareillées avec 8 367 personnes prises en charge en 2021 contre 7 785 en 2020, ce qui traduit une performance de 84% par rapport à la cible (10 000). En définitive, entre 2018 et 2021, la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Production de la Carte d'égalité des chances (PAPCEC) a permis de passer d'un **taux global d'enrôlement de personnes handicapées** de 6,25% à 8,09% de personnes handicapées sur la même période.

Les réformes dans le cadre de la protection sociale en 2021 concernent : (i) la mise en place du système d'information « SYSPENSION » assurant la fiabilité et l'intégrité des données ;(ii) la déconcentration des activités de gestion des pensions au niveau des Contrôles régionaux des Finances au niveau de l'IPRES ; (iii) l'établissement des paramètres techniques pour la généralisation de la retraite complémentaire et l'indexation des pensions.

En perspective, il s'agira, entre autres de : (i) étendre le RNU à un million de ménages ; (ii) mettre en œuvre la feuille de route de l'application des dispositions du décret relatif au RNU ; (iii) réaliser la refonte du SIG/RNU et mettre à niveau les utilisateurs sur la question de la protection des données à caractère personnel ; (iv) rendre effective l'interopérabilité entre le SIG RNU et les SIG de la CMU (SIGICMU) et celui de la DGAS ; (v) élaborer une nouvelle stratégie de développement de l'Agence de la Couverture Maladie Universelle, ;(vi) intégrer des initiatives de gratuité des soins dans le système d'assurance maladie ; (vii) organiser une enquête nationale de vérification de l'effectivité de l'enrôlement et de la prise en charge des bénéficiaires du PNBSF et des détenteurs de la CEC ; (viii) mettre en œuvre des stratégies de financement endogène de la CMU, à travers des adhésions de groupes et des couplages microfinance/micro assurance santé.

Source : MEPC, Rapport sur la mise en œuvre de la politique économique et sociale, édition 2022

10.b. Protection of basic labour standards

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Au Sénégal, la loi du 14 avril 2022 relative à la non-discrimination au travail réforme en profondeur le contenu du principe d'égalité et de non-discrimination desservi à la fois par des insuffisances conceptuelles et un régime probatoire et de sanction défavorables à la victime. La quête de l'égalité et la non-discrimination était entravée par une législation instable et trop indicative, inadaptée aux situations nouvelles de discrimination et d'inégalité, en sus d'une organisation de la preuve de la discrimination exagérément accusatoire. La nouvelle loi modifie la législation sénégalaise par une actualisation des critères prohibés , ainsi que par une mise en œuvre judiciaire plus favorable à la victime.

La loi du 14 avril 2022 réaffirme la conviction du législateur sénégalais que l'entreprise est, à plusieurs égards, un lieu de manifestation des différences culturelles, différences des origines et des spécificités des groupes sociaux. La Constitution consacre l'égalité et la non-discrimination de manière générique, tout en insistant cependant sur certaines formes d'égalité. L'article 25 reprend ce principe s'agissant du

travail, en affirmant : « Nul ne peut être lésé dans son travail en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances ». En matière d'emploi et de profession, la seule consécration constitutionnelle particulière est destinée à l'interdiction de « toute discrimination entre l'homme et la femme devant l'emploi, le salaire et l'impôt ». Ce sont les dispositions légales et réglementaires qui forgent les notions juridiques d'égalité et de non-discrimination en impliquant leur transformation.

Avant la loi du 14 avril 2022, ces dispositions manquaient de cohérence et de lisibilité. L'article premier du Code du travail énonçait le principe sous l'angle particulier de sa sauvegarde et de sa mise en œuvre par l'Etat. L'alinéa 2 dudit article prévoyait que « L'État assure l'égalité des chances et de traitement des citoyens en ce qui concerne l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, sans distinction d'origine, de race, de sexe et de religion ».

Le gouvernement a ratifié les huit (8) conventions fondamentales de l'organisation Internationale du travail et les droits proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Des politiques et quelques programmes, sont mis en place et exécutés avec l'appui de l'Organisation internationale du travail, des partenaires (gouvernement, employeurs et travailleurs) pour l'application de ces normes. Toutefois, le Sénégal doit dans la législation comme dans la pratique adopter des mesures pour mettre en œuvre ces normes. Pour ce qui concerne la sécurité sociale des travailleurs et des retraités, la loi relative au régime complémentaire est entrée en vigueur. Le régime complémentaire, dont le taux de cotisation est de 6 % (2,4% part salarié et 3,6% part Etat), aura pour effet de réduire le déficit du FNR.

En matière de dialogue social dans la Fonction publique, le Gouvernement s'est inscrit dans une dynamique de mise en œuvre effective de l'ensemble des accords qui ont été signés avec les partenaires sociaux. Sous la coordination du ministère chargé de la Fonction publique, le Comité de suivi des accords se réunit régulièrement pour faire le point sur l'état de mise en œuvre des engagements ou protocoles souscrits avec les différentes organisations syndicales. Les principales organisations d'employeurs sont le Conseil national du patronat, la Confédération nationale des employeurs du Sénégal, le Mouvement des entreprises du Sénégal et l'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal.

Source : MEPC, Rapport sur la mise en œuvre de la politique économique et sociale, 2022. Rapport revue ICPE- FMI. Ministère de la fonction publique et du renouveau du service publique, Ministère du travail, du dialogue social, des organisations professionnels et des relations avec les institutions

10.c. Labour market regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Dans le secteur de l'Emploi, et particulièrement pour la frange « Jeunes », des efforts considérables ont été consentis. A partir des années 2000, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour venir à bout du chômage, et particulièrement celui des jeunes, qu'il s'agisse d'Agences, de programmes, de projets, fonds, structures de financement, etc. A côté de la Direction de l'Emploi, on peut noter : - l'Agence nationale de l'Emploi des Jeunes (ANEJ), l'Agence pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue (AJEB), l'Agence nationale d'Appui aux Marchands ambulants (ANAMA), l'Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole (ANIDA), la Convention nationale Etat-Employeurs, etc. ; - Le Programme des Domaines agricoles communautaires (PRODAC), le Programme sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes (PSE-J), le Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF), etc. ;

Ces différentes structures chargées de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de promotion de l'emploi ont des missions, attributions et cibles dont la frontière n'est pas suffisamment précise. Certaines d'entre elles en charge de l'emploi des jeunes ont eu à faire l'objet de fusion ou de suppression, dans un souci de rationalisation au démarrage de la mise en œuvre de la première phase du PSE. Ce souci de rationalisation a abouti à la création de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ), en vue d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'emploi des jeunes, par la fusion de l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ), le Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPJ), l'Agence pour l'Emploi des Jeunes des Banlieues (AJEB) et l'Agence nationale pour l'Insertion des Marchands Ambulants (ANAMA). En 2020, un autre comité de rationalisation des structures publiques de financement de l'économie (CRSPFE) a été mis en place pour contribuer efficacement au financement de toute l'Economie et, en particulier, celui de l'emploi des jeunes

Les réglementations relatives au marché du travail au Sénégal sont régies par la Loi N° 97 -17 du 1 décembre 1997 portant Code du Travail et le Décret N°2009-1413 du 23 décembre 2009 fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 5 du code du travail relatif au droit d'expression directe et collective et aux procédures de négociation au sein de l'entreprise. Le Ministère du Travail a élaboré un recueil de la législation du travail qui permis en décembre 2009 l'adoption de 37 textes d'application du code du travail portant principalement sur la productivité et la flexibilité du marché du travail. Les textes d'application (10 textes) du Code du travail restants (4 décrets et 6 arrêtés) ont déjà été examinés par le Conseil Consultatif national. Comme mesures d'assouplissement, le Code du travail permet le recours à de nouveaux types de contrat de travail, dont le contrat de travail temporaire, qui se singularise par l'existence d'une relation triangulaire : une entreprise de travail temporaire recrute du personnel salarié et le met à la disposition d'une autre entreprise utilisatrice, pour l'exécution d'un travail précis. Le décret de 2009, pris en application de l'article L.226 du Code du travail, fixe la protection particulière des travailleurs employés par des entreprises de travail temporaire et les obligations auxquelles celles-ci sont assujetties. Le Sénégal a adopté la loi d'orientation sociale qui prévoit la promotion de l'accès à l'emploi des personnes vivant avec un handicap, dans la mesure du possible, à hauteur de 15% des emplois.

La Convention nationale Etat-Employeurs (CNEE) constitue un cadre de partenariat efficace entre l'Etat et le Patronat sénégalais en vue d'assurer une promotion active et régulière de l'emploi. Les différentes parties à la convention sont outre l'Etat, les entreprises à travers les organisations d'employeurs signataires et toutes autres organisations intéressées, notamment celles du secteur informel. La Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS) a entamé en 2019 le processus d'évaluation de la législation du Travail avec l'ensemble de ses services centraux et déconcentrés en vue d'apporter sa contribution à l'amélioration du cadre juridique des relations de travail. L'objectif était de revoir notamment le Code du Travail sous l'angle de l'évolution des technologies de l'information et de la communication,

mais également des transformations importantes des relations de travail pour une adaptation de la législation du Travail aux réalités socioéconomiques du pays.

Les autorités administratives sénégalaises ont mis en œuvre la nouvelle Convention nationale État/Employeurs (CNEE), les programmes de fermes et de domaines agricoles communautaires (PRODAC), la promotion de parcs industriels et le programme relatif à l'Entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes. Sur la base d'une évaluation participative, des réformes sur la législation et l'administration du travail qui sont adaptées notamment à la situation des PME seront élaborées et mises en œuvre. Le Gouvernement a entrepris la révision du Code du travail et s'engage à assurer sa finalisation d'ici à fin décembre 2021. Un volet des mesures d'accompagnement concernera l'optimisation des processus au niveau des Inspections du travail pour plus d'efficacité et de transparence avec (i) l'analyse du rôle des Inspections du travail dans le paysage institutionnel de l'emploi ; (ii) l'étude des processus au sein des Inspections du travail pour accroître la transparence, la responsabilité et l'efficacité de leurs structures ; (iii) et des mesures de renforcement de capacités et de numérisation.

Ainsi, en mars 2021 un ambitieux programme d'urgence pour l'emploi des jeunes d'un coût global de 450 milliards de FCFA sur la période 2021-2023 a été mis en place. L'objectif de ce programme est de créer des emplois et/ou améliorer les conditions de création d'emplois à court, moyen et long termes. Il est structuré autour de cinq (5) piliers : (i) recrutement spécial ; (ii) projets publics d'intérêt communautaire ; (iii) projets d'investissement public à haute intensité de main d'œuvre (PIP/HIMO) ; (iv) mesures de soutien à l'initiative privée ; (v) réformes.

Source : MEPC

10.d. Community driven initiatives

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le Sénégal est engagé dans un processus continu de renforcement de la décentralisation. Le pays a connu deux réformes majeures en 1972 et en 1996. La première réforme de 1972 pose « l'acte précurseur des libertés locales plus affirmées, avec la création des communautés rurales, la promotion de la déconcentration et la régionalisation de la planification ». La deuxième réforme de 1996 consacre la régionalisation avec notamment l'érection de la région en collectivité locale, la création des communes d'arrondissements, le transfert aux collectivités locales de compétences dans neuf domaines, l'institution, comme principe, du contrôle de légalité a posteriori et la libre administration des collectivités locales.

Pour promouvoir un développement territorial durable fondé sur l'approfondissement de la politique de décentralisation et un aménagement spatial cohérent, le Gouvernement a mis en œuvre la réforme de l'acte III de la décentralisation. À cet effet, la stratégie adoptée est fondée sur l'approche territoriale de l'aménagement permettant d'impulser les bases du développement durable des collectivités territoriales à travers les transferts de ressources de l'État (FDD, FECT et BCI décentralisé) et les programmes de constructions d'infrastructures sociales de base (PUDC, PUMA, PROMOVILLES et PDZP/PNDL)

Par ailleurs, afin de permettre aux collectivités territoriales de jouer pleinement leur rôle, l'État a transféré en 2021, différentes catégories de ressources, parmi lesquelles le **Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD)** et le **Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales (FECT)**, pour une enveloppe globale de 59,6 milliards en 2021 contre 54,6 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 9,2%. Cette hausse est due à l'augmentation des fonds alloués aux communes sur la base de l'évaluation des performances de l'année 2020. Ainsi le FDD et FECT ont augmenté respectivement de 1,75 milliards de FCFA (+7,01%) et 3,3 milliards (+11,148%). Pour rappel, l'enveloppe cumulée du FDD et du FECT en 2018, s'élevait à 45,72 milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement de 30,3%. Cette hausse est due aux efforts consentis par le Gouvernement dans la mise en place des transferts financiers. En plus de ces fonds, l'État a mis, en 2021, à la disposition des collectivités territoriales, plus de 21 milliards de FCFA au titre de la contribution économique locale, plus de 5 milliards pour les ristournes et 13,6 milliards de FCFA dans le cadre du Programme d'appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN).

Entre 2020 et 2021, les dépenses des collectivités territoriales ont été exécutées à 48,25% par rapport aux prévisions budgétaires. Elles s'établissent à 200,19 milliards de FCFA en 2021 contre 175,12 milliards en 2020, soit une hausse de 25,07 milliards en valeur absolue. Au niveau des **recettes non fiscales**, les produits du domaine ainsi que les intérêts et dividendes ont enregistré entre 2020 et 2021 une diminution qui se chiffre à 67,38 millions de FCFA, soit une variation de -1,26%. Cependant, les **recettes fiscales** ont connu une augmentation de 6,68 milliards de FCFA pour s'établir à 78,27 milliards en 2021. Elles représentent 46,93% des recettes de fonctionnement en 2021, contre 46% pour 2020, et 29,85% des recettes totales.

En ce qui concerne l'**équité territoriale**, les inégalités territoriales sont réduites grâce au renforcement des infrastructures d'accès aux services sociaux de base en milieu rural et à la modernisation des équipements dans les axes frontaliers. En effet, le PUDC a permis à 457 villages en 2021 contre 242 villages en 2020 en zone rurale, d'avoir accès à l'énergie avec la mise en œuvre du Projet d'électrification de 2 000 villages. Par ailleurs, 717 km de linéaires de route non revêtues ont été construites et ouverts à la circulation en 2021 contre 632 km en 2020 et 617 km en 2018.

Le **PUMA** a permis de construire 196 infrastructures et équipements sociaux de base en 2021 contre 103 en 2020 et 58 en 2018, soit une hausse respective de 90% et plus de 100%. Il a aussi réalisé 62,9 km de linéaires de réseau routier et d'ouvrages de franchissement en 2021 contre 56,4 km en 2020, soit un écart de 10,3% et un taux de réalisation de 96,9%. Cependant, depuis sa mise en place, le Programme ne dispose toujours pas de ressources extérieures et fonctionne exclusivement avec les ressources du Budget consolidé d'Investissements (BCI), malgré les nombreuses requêtes soumises aux Partenaires au développement et les offres de financements privés reçus.

S'agissant du **PROMOVILLES**, un gap de 6,55 km a été noté par rapport aux prévisions des travaux de voiries pour l'année 2021, même si une amélioration de 68,5% a été notée entre 2020 et 2021. Le gap est justifié par le fait que le marché de la zone Ouest 2 sur financement BCI a été finalement résilié et il a fallu

un temps pour finaliser le contrat de substitution signé avec l'entreprise CDE. En termes d'assainissement et de drainage des eaux pluviales, le nombre de linéaires de km construits a connu une hausse allant de 103 km en 2020 à 177,85 km en 2021, soit une évolution de 72,6% par rapport à la cible (180 km), même si un gap de 2,15 km lié aux travaux d'assainissement restant au niveau de la commune de Diourbel sur financement BCI sont en cours de finalisation.

Dans le cadre du **Projet de Désenclavement des Zones de Production (PDZP)**, un montant de 22,4 milliards de FCFA a été alloué aux Collectivités territoriales, correspondant à un linéaire de 608 km de construction/réhabilitation des pistes rurales sur un objectif initial de 550 km. Concernant la réalisation d'infrastructures d'accompagnement (magasins de stockage, périmètres maraichers, marchés ruraux, etc.), 241 infrastructures ont été réceptionnées en 2021 sur un objectif de 252, dynamisant ainsi l'économie locale des villages riverains.

En somme, ces progrès ont permis aux programmes de contribuer à l'équité territoriale au niveau des collectivités territoriales mais également à augmenter le taux d'équipements collectifs et les ressources financières propres des collectivités territoriales, le niveau de service des voiries, le cadre de vie, la visibilité et la sécurité nocturne ainsi que l'employabilité des jeunes.

Au titre des **réformes**, la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement durable des Territoires (LOADT) a été promulguée en janvier 2021 et permettra notamment d'énoncer les différents outils d'aménagement du territoire et de les rendre opposables aux tiers. Aussi pour parachever la mise en articulation exhaustive dans le domaine de la gestion des politiques publiques, l'Assemblée nationale a adopté, en avril 2022, la loi d'orientation relative au Système national de Planification (SNP) qui vise à établir un cadre de planification cohérent et performant à travers l'instauration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et l'institutionnalisation d'un cadre propice d'harmonisation des interventions au niveau territorial avec des Commissions territoriales de Planification et de Suivi-Évaluation (CTPSE).

Source : MEPC, RAC 2022, PAP 2 PSE,

10.e. Pension and old age savings programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

L'organisation de la protection sociale s'effectue autour de la distinction entre prestation à court terme (prestations familiales, risques professionnelles, maladie, etc.) et prestations à long terme (pensions, invalidité, décès). Ainsi la gestion des prestations familiales et des risques professionnels est confiée à la Caisse de sécurité sociale (CSS) et la gestion de la retraite à l'Institut de prévoyance retraite du Sénégal (IPRES) et au Fonds national de retraite (FNR) ; la gestion de la maladie des travailleurs du secteur privé est confiée à des mutuelles d'entreprises ou interentreprises (institutions de prévoyance maladie/IPM). Les agents fonctionnaires de l'Etat relèvent de la Direction de la Solde pour les prestations familiales et du FNR pour la retraite. Pour les non-fonctionnaires, la gestion des retraites et des prestations familiales est confiée à l'IPRES et à la CSS. Enfin, la gestion du risque maladie incombe directement aux employeurs dans ses composantes indemnités.

En matière de sécurité sociale la gestion est confiée à des organismes pouvant être regroupés en deux catégories du point de vue de leur statut juridique : i) les établissements publics administratifs, les services administratifs (Direction de la solde et des pensions viagères et le Fonds national de la Retraite et ii) les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public : Institutions de prévoyance sociale au Sénégal (Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal, Caisse de sécurité sociale et Institut de Prévoyance Maladie). Les agents fonctionnaires de l'Etat relèvent de la Direction de la Solde pour les prestations familiales et du FNR pour la retraite. Pour les non-fonctionnaires, la gestion des retraites et des prestations familiales est confiée à l'IPRES et à la CSS. Enfin, la gestion du risque maladie incombe directement aux employeurs dans ses composantes indemnités.

Afin d'accroître l'accès des personnes âgées à un revenu, l'effectif relatif au nombre de retraités bénéficiaires de pension passe à 213 304 en 2021, dont 144 553 à l'IPRES et 68 561 au FNR, soit une augmentation de 8 204 par rapport à 2020 (213 246 dont 143 292 à l'IPRES et 69 954 au FNR). Cependant, l'effectif global des pensionnés rapporté à la population âgée donne un taux de couverture toujours faible de l'ordre de 15%. Le nombre de veuves bénéficiaires de pensions de réversion (FNR) s'est accru, passant de 26 371 en 2020 à 26 513 en 2021, soit un taux de réalisation de 98% par rapport à la cible

S'agissant des pensions de retraite, le nombre de bénéficiaires (FNR, IPRES) se chiffre à 192 618 pensionnés payés en 2021, soit un taux de réalisation de 96% par rapport à cible et contre 186 933 pensionnés payés en 2020.

Les réformes dans le cadre de la protection sociale en 2021 concernent : (i) la mise en place du système d'information « SYSPENSION » assurant la fiabilité et l'intégrité des données ;(ii) la déconcentration des activités de gestion des pensions au niveau des Contrôles régionaux des Finances au niveau de l'IPRES ; (iii) l'établissement des paramètres techniques pour la généralisation de la retraite complémentaire et l'indexation des pensions.

11. Environmental Policies and Regulations

Score du critère: 5.5

11. Environmental Policies and Regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.5
Score révisé	5.5
Score de deuxième brouillon	5.5
Score final	5.5

Notes du pays:

En 2023, le Sénégal a adopté un nouveau Code de l'environnement en remplacement de celui de 2001. Le projet de loi N°13/2022 portant Code de l'environnement a été adopté en juin 2023, par les députés et promulgué en août 2023. Le nouveau Code permet d'intégrer les éléments nouveaux pour prendre en compte de nouvelles réalités telles que l'exploitation du pétrole et du gaz. Le nouveau cadre juridique de gestion de l'environnement a ainsi pour objectifs : l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ; l'adaptation du cadre juridique de l'environnement au nouveau contexte national et international ; la lutte contre les différentes sortes de pollutions et nuisances ; l'amélioration des conditions de vie des populations dans le respect de l'équilibre de leurs relations avec le milieu ambiant ; et la mise en place d'un régime spécifique de responsabilité garantissant la réparation des dommages causés à l'environnement. Le nouveau Code de l'environnement présente des nouveautés. Il s'agit, par exemple, de la mise en place d'un Fonds spécial de protection de l'environnement dont l'objectif est le financement des activités de protection de l'environnement, du renforcement des dispositions de gestion des activités minières, pétrolières et gazières et du cadre de gestion des substances nocives et dangereuses et des déchets et l'encadrement des opérations de transport des matières dangereuses. Selon l'indice de performance environnementale de Yale (2020 EPI Country Rank) qui fournit un résumé basé sur des données de l'état de la durabilité dans le monde, en utilisant 32 indicateurs de performance dans 11 secteurs, le Sénégal a connu une baisse entre 2018 (126 sur 180 pays) et 2020 (155 sur 180 pays), Le Sénégal a obtenu en 2020 une note de 30,7/100. Il est classé 33ième en Afrique au Sud du Sahara

Le Sénégal subit énormément les effets des changements climatiques à travers la hausse des températures, les variations des précipitations et la montée du niveau de la mer. Malgré une faible contribution de 0,02% du total des émissions mondiales historiques, le Sénégal est touché de manière disproportionnée par des risques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses. D'après une étude de la Banque mondiale (2022), les événements extrêmes liés à l'eau et à la pollution coûtent aujourd'hui au Sénégal plus de 10 % de son PIB chaque année. Les coûts des inondations associées aux dommages aux infrastructures et à l'habitat et aux décès prématurés ont été estimés à 6,3% du PIB, tandis que le coût d'une année de sécheresse est de l'ordre de 500 millions de dollars EU, soit l'équivalent de 3% du PIB agricole. Les coûts de pollution de l'eau associés aux rejets d'eaux usées domestiques non traitées, en tenant compte des impacts sur l'environnement et sur la santé, sont estimés à 3,8% du PIB annuel, dépassant de loin l'ordre de grandeur des pays à revenu intermédiaire (pertes de 2,5% du PIB). Par conséquent, s'attaquer aux moteurs et aux effets du changement climatique et garantir une utilisation durable des ressources environnementales sont donc considérés comme des préalables au développement durable et à la croissance économique. Il s'agit-là de la base de la croissance verte au Sénégal qui demeure ainsi indispensable pour l'émergence en 2035.

Le Sénégal a fait preuve d'un engagement politique fort en faveur de la croissance verte et a accompli des progrès importants dans ce domaine. Le Sénégal ambitionne de promouvoir une croissance verte et résiliente pour atteindre l'émergence en 2035, à travers le PSE (Plan Sénégal Emergent). Le PSE est la stratégie de référence de la politique de développement du Sénégal. Adopté en 2014, sa vision est celle « d'un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un Etat de droit ». Il comprend trois axes : i) Transformation structurelle de l'économie et croissance ; ii) Capital humain, protection sociale et développement durable ; et iii) Gouvernance, institutions, paix et sécurité. Compte tenu de la vulnérabilité au changement climatique, le pays s'est engagé à intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance notée par rapport à la déperdition de ressources environnementales. C'est fort de cet engagement qu'un PSE vert a été élaboré avec une identification des projets et réformes prioritaires d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour accélérer la mise en œuvre de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) du Sénégal.

En 2021, le Sénégal a soumis la version révisée de sa contribution nationale déterminée (CDN) conformément à l'Accord de Paris sur le climat. Les domaines sensibles devant prioritairement porter les actions d'adaptation et de maîtrise des impacts du changement climatique sont l'érosion côtière, l'agriculture, la pêche, l'élevage, la santé, la biodiversité et les inondations. Concernant l'atténuation, le Sénégal s'engage, de façon inconditionnelle et conditionnelle à réduire ses émissions de GES, respectivement en 2025 et 2030, Les nouvelles ambitions du Sénégal en matière d'atténuation, porte sur la réduction relative des émissions de gaz à effet de serre de 5% et 7% respectivement, aux horizons 2025 et 2030, par rapport à la situation de référence pour l'objectif inconditionnel (CDN). Cette réduction pourra être portée à 23% et 29% respectivement, aux horizons 2025 et 2030, par rapport à la situation de référence, si le Sénégal bénéficie du soutien de la communauté internationale avec des financements conséquents, la facilitation du transfert de technologies écologiquement rationnelles et du renforcement de ses capacités institutionnelles et humaines dans le domaine du changement climatique (CDN+).

En 2022, le PSE vert et la Stratégie de Financement du Développement Durable ont clairement identifié des mesures fortes qui nécessitent d'être mises en œuvre avec célérité. Le PSE vert a préconisé des mesures fortes relatives à la création du Fonds d'Appui aux Financements Verts ainsi que la mise en place d'un cadre réglementaire pour le marché carbone. En plus de ces deux mesures, le PSE vert propose des incitations fiscales et non fiscales telles que la mise en place d'une tarification carbone ou la mise à disposition d'un foncier aménagé au profit des promoteurs privés afin d'améliorer de manière conséquente leur contribution à la finance climatique au Sénégal. A travers l'INFF du Sénégal, la Stratégie de financement du développement durable se veut un compendium d'options de financement pour le développement durable portant sur le financement public et privé d'une part, et sur le financement domestique et international, d'autre part. Spécifiquement au niveau du financement privé, l'objectif du plan stratégique de financement du développement durable est d'accroître la contribution des sphères financières au financement de l'économie nationale et d'adapter, aux ODD, les orientations déclinées par les autorités nationales et monétaires de l'UEMOA pour le renforcement du financement des économies des Etats membres.

En termes de résultats, le **taux de suivi des Plans de Gestion environnementale et sociale (PGES)**, a connu une baisse et s'est établi à 31% en 2021 contre 37% en 2020. Ce résultat s'explique par la non-mobilisation des ressources par les promoteurs pour le financement des PGES. Le taux de conformité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de 1ère et 2ème classes inspectées est de 34%.

La qualité de l'air à Dakar et ses environs a été suivie mais le pourcentage de validité des données est extrêmement faible en raison des problèmes techniques sur la plupart des équipements de mesure qui sont arrivés en fin de cycle et qui sont aussi mal entretenus. En matière de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, 1 448 tonnes de CO₂ ont été séquestrées et 274 857 tonnes évitées en 2021 contre 305 768 tonnes de CO₂ en 2020 à travers les projets carbonés.

La conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées et des zones humides vise l'aménagement et la gestion durable des parcs, réserves, aires marines protégées et zones humides. Le **taux de couverture en aires marines protégées (AMP)** qui se situe à 2,88% en 2021, n'a pas évolué par rapport à 2020 (2,88%). Il n'y a pas eu de nouvelles créations d'AMP mais des processus sont en cours. Sur le plan de la conservation de la biodiversité dans les AMP, il y a eu une augmentation de la richesse spécifique et de l'abondance des individus capturés dans les sites, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions d'existence des communautés locales.

Dans le cadre de la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, l'objectif est d'inverser la tendance à la déforestation et à la dégradation des terres. En effet, **les superficies forestières sous gestion durable (SFGD)** ont progressé de 8%, s'établissant à 2 100 465,85 ha en 2021 contre 1 941 212 ha en 2020. Les efforts de reboisement conjugués aux activités d'aménagement et de restauration des terres dégradées, y ont beaucoup contribué avec près de 89% de **superficies reboisées/régénérées** de plus par rapport à 2020, soit 29 629 ha en 2021 contre 15 653 ha en 2020. Les **superficies de forêts aménagées** ont baissé, passant de 138 796 ha en 2020 à 129 398 en 2021, tout en se maintenant au-dessus de la cible (120 000 ha).

Les actions ont aussi été très marquées dans le domaine de la régénération naturelle assistée (RNA) pour laquelle les réalisations ont plus que doublé, passant de 8 118 ha en 2020 à 19 340 ha en 2021. Par ailleurs, le suivi et l'entretien des plants, conjugués à l'appui des partenaires et à l'apport du programme « xëyu ndaw ñi » et le géoréférencement des sites de reboisement ont impacté positivement ces résultats.

Les **superficies ravagées par les feux de brousse** ont augmenté de 48% par rapport à 2020, à cause de la non-fonctionnalité des unités de lutte. Elles passent de 206 430 ha en 2020 à 305 676 ha en 2021. En termes de protection forestière, 3 389 km de pare-feux ont été ouverts et 2 903 km entretenus en 2021.

En termes de perspectives, il est attendu : (i) une meilleure cohérence et une meilleure coordination des politiques de développement face à la question environnementale ; (ii) la reforestation durable du territoire nationale et la mise en œuvre du PSE-vert ; (iii) le développement de stratégies de gestion durable des terres et l'accroissement de la productivité (iv) l'inversion de la tendance à perte de biodiversité et à la fragilité des écosystèmes (v) l'éducation, l'engagement et la mobilisation citoyenne ; (vi) la limitation des facteurs de risque d'émergence de pathologies ; (vii) la mise en œuvre de la CDN et le développement de projets/programmes de résilience face aux changements climatiques ; (viii) la mobilisation des moyens humains et logistiques surtout pour la surveillance et le suivi écologique des aires protégées et une attention particulière sur l'objectif d'Aichi, (protéger 10% des zones marines et côtières) auquel le Sénégal s'est engagé.

Source : MEPC, Revue Annuelle Conjointe 2022

(D) Public Sector Management and Institutions

Score du cluster: 4.608

12. Property Rights and Rule-based Governance

Score du critère: 4.375

12.a. Legal basis for secure property and contract rights

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Selon l'indice international des droits de propriété, En 2023, le score du Sénégal a augmenté de 0,25 à 4,736, le plaçant au 5ème rang dans la région Afrique et au 69ème rang mondial. Le sous-indice juridique et politique du Sénégal a diminué de -0,127 à 4,456 avec des scores de 3,683 en indépendance judiciaire, 4,271 en état de droit, 4,753 en stabilité politique et 5,117 en contrôle de la corruption. Le sous-indice des droits de propriété physique du Sénégal a augmenté de 0,089 à 4,886 avec des scores de 5,428 pour la perception de la protection des droits de propriété, de 4,906 pour le processus d'enregistrement et de 4,325 pour l'accès au financement. Le sous-indice des droits de propriété intellectuelle du Sénégal a augmenté de 0,787 à 4,865 avec des scores de 5,662 en perception de la protection de la propriété intellectuelle, 4,933 en protection des brevets, les données n'étaient pas disponibles pour mesurer la protection du droit d'auteur et 4 en protection des marques.

Régime juridique et propriété

Le Code civil sénégalais fournit un cadre, basé sur le droit français, pour faire respecter les droits de propriété privée. Le code prévoit l'égalité de traitement et la non-discrimination à l'égard des entreprises à capitaux étrangers. L'adoption de la loi n°2017-17 du 28 juin 2017 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de commerce et chambres commerciales d'appel a contribué à l'instauration d'un environnement juridique et judiciaire des affaires pour un règlement efficace du contentieux économique et financier. Avant cette loi des chambres commerciales avaient été mises en place au sein des tribunaux et des cours d'Appel. La création de ces chambres a été une avancée vers la spécialisation de magistrats dans le domaine économique et financier.

L'originalité des tribunaux de commerce et des chambres commerciales d'Appel est qu'ils sont composés de juges qui ne sont pas des magistrats de carrière mais des commerçants choisis pour une durée déterminée par la Chambre nationale de commerce d'industries et de services et par les chambres régionales de commerce d'industries et de services après concertation avec les associations d'opérateurs économiques légalement constitués

Propriété intellectuelle

La protection de la propriété intellectuelle au Sénégal est relativement faible. Tout d'abord, la violation du droit d'auteur n'est pas considérée comme un crime (plutôt un délit) et les dispositions du droit pénal ne prévoient pas de procédures en cas de contrefaçon de marque ou de piratage de droit d'auteur à une échelle commerciale. Quand à l'Office sénégalais des droits d'auteur, le manque de moyens ne lui permette pas d'appliquer des sanctions contre celles et ceux qui enfreignent les droits d'auteur dans le cadre de leurs activités.

Propriété foncière/immobilière

En vertu de la loi foncière de 1964, la catégorie du « Domaine national » couvre toutes les terres non enregistrées dans le pays, soit la grande majorité des terres au Sénégal. À sa création, la loi de 1964 a abrogé en théorie les droits fonciers coutumiers et a promu un système foncier communautaire. Aujourd'hui, cependant, le Sénégal a considérablement changé et est régi par des systèmes de réglementation foncière coexistants et qui se chevauchent, attribuant une gamme de droits différents, y compris la propriété foncière formelle, les droits d'utilisation et d'occupation et les droits fonciers coutumiers et informels socialement convenus. Le cadre juridique régissant le domaine national a peu évolué depuis un demi-siècle, mais les pratiques foncières ont subi de profondes transformations. Les systèmes coutumiers continuent de gérer le régime foncier dans certaines zones rurales, tandis que les droits fonciers dans les zones urbaines et périurbaines sont devenus très individualisés. Le régime de gouvernance foncière contenu dans le cadre juridique ne répond pas à la demande croissante des citoyens sénégalais désireux de formaliser leurs droits fonciers.

Depuis plus de 20 ans, le Sénégal entreprend des initiatives de réforme foncière, qui malheureusement restent sans suite et aucune avancée majeure n'a été effectuée jusqu'à présent. En 1996, un Plan d'Action Foncier proposait trois axes de politique foncière : (i) statu quo ; (ii) marché foncier libre avec des droits réels et (iii) option mixte (droits réels et droits d'usage). Sur cette base, les communautés rurales disposeraient d'un pouvoir de cession des terres dans leur domaine privé constitué de droits réels. Le Plan n'a cependant pas été mis en œuvre. En 2004, la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale considérait la réforme foncière comme l'un de ses axes stratégiques et annonçait dans les deux ans, une nouvelle loi foncière, qui n'a cependant jamais réellement vu le jour. En 2005, une Commission Nationale de Réforme du Droit de la Terre a émis des propositions, sans suite. En 2012, une Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF) est créée. Elle a formulé des orientations rassemblées dans un document unique, présenté en octobre 2017 mais jamais validé officiellement. La mission de la CNRF s'est par ailleurs terminée fin 2017. Depuis, le PSE prévoit une réforme accès sur le foncier, qui n'a cependant pas encore été déployée. Ceci étant, les autorités ont approché la banque mondiale pour une opération de 80 millions d'USD afin de mettre sécuriser davantage la propriété foncière. Cette opération a pour objectif de (i) renforcer les institutions foncières, (ii) appuyer les communes pour enregistrer systématiquement les droits fonciers et enfin (iii) Promouvoir le dialogue à long terme, développer la formation et l'innovation dans le secteur foncier. Dans la mesure où ce projet pourrait influencer le statu quo, la notation EPIP pourrait évoluer. En attendant, du fait qu'aucune avancée n'a été noté dans les années précédentes, le

score demeure à 4.0

Sources :

1. · MEPC
 2. · World Bank Senegal Cadastre and Land Tenure Improvement Project
 3. · <https://www.internationalpropertyrightsindex.org/country/senegal/> (/2023)
- Rapport sur la mise en oeuvre des projets et réformes phares du PSE

12.b. Predictability, transparency, and impartiality of laws affecting economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le Sénégal occupe la 9ème place sur 54 pays africains, en matière de gouvernance dans le classement de l'indice Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG 2022) avec un score de 62,4 (sur 100) en 2021 quoique légèrement inférieur à celui de 2020. Le score de Gouvernance globale du pays s'est amélioré ces dix dernières années (2012-2021) dans trois des quatre catégories, à savoir « Sécurité et État de droit », « Fondement des opportunités économiques » et « Développement humain ». Selon l'indice Mo Ibrahim 2022, l'état de droit et la justice au Sénégal est notée avec un score de 71,5/100, classant le pays à la 7eme place continentale. L'indice Mo Ibrahim utilise un indicateur évaluant dans quelle mesure les environnements juridiques, réglementaires et politiques aident ou entravent les entreprises privées à investir, à créer des emplois et à devenir plus productives (« Business regulatory environment»). L'indice montre que ces dernières années, mis à part une baisse relative et temporaire, les indicateurs sous-jacents ont peu évolués, même si en 10 ans il y a une baisse relative de 83 à 77,4/100.

Le Traité pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) et le code des obligations civiles et commerciales forment le corpus juridique qui régit principalement l'activité économique au Sénégal.

L'adoption de la loi n°2017-17 du 28 juin 2017 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de commerce et chambres commerciales d'appel ont contribué à l'instauration d'un environnement juridique et judiciaire des affaires pour un règlement efficace du contentieux économique et financier. En outre, deux Zones économiques spéciales (ZES) ont été mises en place en 2017, en vue de créer des emplois durables et de promouvoir le développement technologique.

Parallèlement, le Sénégal a entrepris les travaux sur 2 chantiers importants : (i) une refonte du Code des Investissements en cours, et (ii) l'élaboration de la stratégie de développement du Secteur privé qui a été finalisée en 2022. Dans la mesure où la refonte du Code des Investissement pourrait apporter plus de clarté sur l'environnement des affaires, et où la stratégie de développement du secteur privé mener à une loi d'orientation, cet indicateur pourrait être revu à la hausse. En attendant, aucun changement particulier ne justifie un changement.

Le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), qui a été dématérialisé à travers l'application Seninfogreffe, est tenu au greffe de chaque tribunal régional sous le contrôle du Président du tribunal ou du juge désigné à cet effet, et se voit assigner une double mission générale et technique. La mission générale consiste, à centraliser des informations sur les personnes physiques et morales immatriculées, tenir à jour les évolutions juridiques qui les affectent dans le but d'assurer la transparence, la fiabilité et la sécurité pour une bonne diffusion de l'information économique. La mission technique du RCCM se caractérise d'une part par les procédures d'immatriculation et de déclaration d'activités de l'entrepreneur, et d'autre part l'inscription des sûretés mobilières et de crédit – bail.

Enfin, Il faut noter aussi que le Sénégal a fait des progrès importants pour mettre en place le développement d'institutions de régulation indépendantes, notamment des régulateurs des secteurs de l'énergie, des télécommunications et de la finance qui régulent les différents secteurs en s'assurant du respect et de la conformité aux lois et textes en vigueur.

Sources : MEPC Indice Mo Ibrahim 2022

12.c. Difficulty in obtaining business licenses

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le Sénégal a fait des efforts importants pour améliorer le climat des affaires dont la baisse des tracasseries administratives, la création de guichets uniques pour la création d'entreprises, la digitalisation des procédures, les incitations fiscales avantageuses et la refonte en cours du Code des investissements. Parmi ces efforts, on peut noter la plateforme dématérialisée de la Télé-Demande d'Acte Administratif (TéléDAC) a joué un rôle important depuis 2015 dans l'obtention de permis et d'actes administratifs. La plateforme facilite les conditions d'obtention du permis de construire, à travers la dématérialisation complète de la procédure grâce au concours de l'APIX, du ministère en charge de l'urbanisme, du Bureau Organisation et Méthodes (BOM), de la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture (DUA) entre autres. La plateforme TeleDAC, est opérationnelle au sein des villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque, s'étend aux cinquante-deux (52) communes et dix (10) sous-préfectures de la région de Dakar. TeleDAC a considérablement contribué à la réduction des déplacements, des charges (moins 25% sur les coûts supportés par les usagers) et des risques de corruption. Les délais d'instruction et de délivrance du permis de construire passe de 3 mois minimum, auparavant, à environ 28 jours TeleDAC, c'est aussi un savoir-faire dans le domaine de l'archivage électronique.

A l'exception de certains secteurs clés pour lesquels une licence d'exploitation est requise comme c'est le cas des télécom, les mines on n'a pas besoin d'autorisation à part le visa et les papiers requis pour la création d'entreprise. Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives en général et de la réalisation du projet TeleDAC en particulier, l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) a mis en place une plateforme de télépaiement qui permet à tous les usagers (citoyens et entreprises) de pouvoir payer leurs taxes sans se déplacer. Cette plateforme de télépaiement peut prendre en charge le paiement électronique de toutes autres procédures dématérialisées ou manuelles. Ce dispositif se base sur les canaux offerts par les opérateurs de paiement électronique, présents partout au Sénégal (Money Express, Wari, Joni-Joni, Numhérit, etc...) dans sa première phase. Il est prévu un élargissement du périmètre aux banques pour permettre le paiement par carte et par virement bancaire – soutenu notamment par le projet PAIMRAI de la BAD.

Le gouvernement continue d'étendre son système de « guichet unique » offrant des services gouvernementaux à guichet unique pour les entreprises, en ouvrant de nouveaux centres de services dans divers endroits et en projetant d'avoir au moins un centre de services dans chacun des 45 départements régionaux du pays d'ici 2024 peuvent demander un permis de construire en ligne. En 2019, le gouvernement du Soudan a mis en ligne les informations fiscales et certaines options de paiement. Avec le soutien de la CNUCED et du gouvernement luxembourgeois, l'APIX a récemment lancé un portail en ligne, <https://senegal.eregulations.org/>, contenant de nombreuses informations sur la réglementation applicable aux entreprises et aux investissements au Sénégal.

Source : MEPC Projet PAIMRAI TeleDAC

12.d. Crime and violence as an impediment to economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5

Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Selon l'indice Mo Ibrahim 2022, le Sénégal a obtenu un score de 86,2 sur une échelle de 100 pour l'indicateur relatif à l'absence de violence exercée par des acteurs qui n'appartiennent pas aux forces de sécurité, et 71,7 sur l'indicateur relatif à l'absence de criminalité. Ces indicateurs montrent que le Sénégal est l'un des pays les plus stables et plus sécurisés en Afrique de l'Ouest.

Les pouvoirs publics disposent d'un arsenal (sur le plan juridique et sécuritaire) permettant, à tout instant de protéger la vie et les biens des citoyens contre les crimes et les violences. Au plan sécuritaire, les autorités ont fait le choix d'une approche régionale de résolution du conflit en Casamance en impliquant davantage la Gambie et la Guinée Bissau. Une accalmie a été notée dans la région naturelle de la Casamance depuis l'arrivée au pouvoir du Président Macky Sall en 2012. De façon sporadique des attaques peuvent se produire sans remettre en cause les progrès dans le règlement du conflit, notamment avec des interventions de l'armée en février mars 2021.

Le Sénégal est vulnérable à la montée de l'insécurité et des groupes djihadistes en Afrique de l'Ouest. Le renforcement de la sécurité intérieure dans le pays et les initiatives mutualisées au niveau régional et international pour lutter contre l'insécurité dans la sous-région permettent d'atténuer ce risque.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le Sénégal a transposé dans sa législation en février 2018, la décision no26/CM/UEMOA du 02 juillet 2015 portant adoption du projet de loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine. La loi contient un volet relatif à l'élargissement du champ de l'infraction de blanchiment de capitaux aux situations dans lesquelles cet acte est commis par l'acteur de l'infraction ayant procuré les biens à blanchir. De plus, la loi des finances 2021 pose les bases pour les échanges automatiques d'informations à des fins fiscales en administrations hors Sénégal, ce qui pourrait avoir à terme un impact important sur les flux financiers illicites.

En 2023, le gouvernement travaille actuellement sur un projet de loi qui renforce les pouvoirs de l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC) pour enquêter sur les allégations de corruption et de fraude et qui oblige le parquet général à rendre compte périodiquement des saisines reçues du l'OFNAC, y compris le nombre de cas qui ont fait l'objet d'une enquête, le nombre de mises en examen et de non-lieu.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, les autorités sont déterminées à sortir de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) d'ici octobre 2023. Le gouvernement prend les mesures nécessaires pour remédier aux faiblesses restantes en matière d'opérationnalisation du registre des bénéficiaires effectifs (BO), de mise en œuvre efficace des mesures ciblées de sanctions financières, formation des superviseurs des entreprises ou professions non financières désignées. Les mesures adressent également d'autres défis liés à la stabilité financière, es relations de correspondant bancaire, les recettes fiscales et la transparence des marchés publics ainsi que l'exploitation minière.

13. Quality of Budgetary and Financial Management

Score du critère: 4.75

13.a. Comprehensive and credible budget

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

La préparation du budget est basée sur les objectifs du PSE déclinée dans les Plans d'actions prioritaires quinquennaux qui identifient les projets d'investissements prioritaires à prendre en compte dans les arbitrages budgétaires. Un calendrier budgétaire est établi chaque année et est en général respecté. Les projets de loi de finances sont présentés à l'Assemblée nationale au moins soixante jours avant le début de l'exercice. Avec l'institution des débats d'orientation budgétaire (DOB) la portée de l'examen des projets de lois de finances par l'Assemblée Nationale s'est étendue à l'examen des politiques publiques. Les budgets de l'État ont toujours été votés avant le début des exercices auxquels ils se rapportent ». Les écarts entre les réalisations de recettes et les prévisions initiales sont relativement faibles renforçant la fiabilité du budget et la discipline budgétaire.

Le budget programme est une réalité au Sénégal, le décret 202-1021 fixe la liste des programmes et des dotations budgétaires. Il prévoit que les crédits budgétaires sont spécialisés par programme ou dotation ; les lois de finances répartissent les crédits budgétaires qu'elles ouvrent entre les différents ministères et institutions ; à l'intérieur des ministères, les crédits budgétaires ouverts par les lois de finances à compter de 2020, sont décomposés en programme ; les crédits budgétaires non répartis en programme sont répartis en dotations. Ce décret est remplacé par le 2023-283.

La fixation de la liste des programmes et dotations budgétaires est un élément important dans la permanence et la stabilité des procédures de préparation, d'exécution, de suivi de contrôle du budget de l'Etat et de reddition des comptes. Elle l'est également pour le Système Intégré de Gestion de l'Information Financière (SIGIF) en tant que partie intégrante de la gestion des référentiels.

Un calendrier budgétaire est établi chaque année et est en général respecté. Les projets de loi de finances sont présentés à l'Assemblée nationale au moins soixante jours avant le début de l'exercice.

Avec l'institution des débats d'orientation budgétaire la portée de l'examen des projets de lois de finances par l'Assemblée Nationale s'est étendue à l'examen des politiques publiques. Et, enfin, les budgets de l'État sénégalais ont toujours été votés avant le début des exercices auxquels ils se rapportent.

Enfin, le budget citoyen, un outil de communication de masse visant à favoriser l'appropriation des actions du Gouvernement par les citoyens, leur contribution à l'amélioration des politiques publiques et leur adhésion au civisme fiscal, et fait l'objet d'une large diffusion auprès des populations à travers différents canaux de communication. Pour améliorer la transparence et la participation du public au processus budgétaire, le ministère des Finances et de Budget, à travers le Direction Générale du Budget compte partager les grandes orientations budgétaires 2023-2025 retenues dans le Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuelle (DPBEP) avec les acteurs de la société civile.

Un plan de renforcement des capacités des acteurs budgétaires prévoit : la validation technique des guides méthodologiques du Budget- programme, du document de programmation pluriannuelle des Dépenses et Projets annuels de performance, des Rapports annuels de performance et du guide sur la performance ; un atelier d'échanges sur les projets financés sur les ressources extérieures avec les coordonnateurs des projets/programmes ; un atelier de formation sur la budgétisation sensible au genre et un atelier de partage sur les orientations du DPBEP 2023-2025 avec la société civile.

La finalisation du processus d'élaboration du projet de Loi de Règlement 2021 et le projet d'implémentation du Programme d'Investissements publics dans SYSBUDGEP sont en cours.

Sources : Ministère de l'économie, du plan et de la Coopération (MEFC), Rapport Revue Instrument de coordination de la politique économique (ICPE-FMI), Rapport PEFA 2019

13.b. Effective financial management systems

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

L'évaluation révèle des améliorations dans la trajectoire de la GFP depuis 2016 se traduisant par les principales mesures engagées, notamment : la bonne élaboration du budget et le respect des délais de soumission et de vote dudit budget, l'opérationnalisation de la budgétisation par programme, la modernisation du cadre juridique relatif aux finances publiques avec la transposition des directives de l'UEMOA, les projections macroéconomiques sont détaillées, la politique budgétaire et fiscale sont ancrées dans des objectifs clairs et stables, la législation financière est en ligne avec les bonnes pratiques

internationales et relativement complète, le cadre budgétaire à moyen terme guide le processus budgétaire, les documents budgétaires sont publiés dans les délais raisonnables et des notes de synthèse pour les études de faisabilité sont publiées. La production d'un tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) consolidé, l'intégrité statistique est assurée par des réconciliations entre différentes sources d'informations et les données financières permettent une comparaison entre le budget et son exécution.

Toutefois des faiblesses persistent et la préparation des statistiques des finances publiques ainsi que les rapports financiers demeurent inachevées. Les rapports financiers de l'administration sont produits annuellement mais ne sont pas alignés sur les directives de l'UEMOA 2011. Ces états financiers ne sont pas exhaustifs en l'absence des éléments suivants : (i) les opérations du bilan ne sont pas enregistrées dans la balance des comptes du Trésor ; (ii) les éléments relatifs à la comptabilité patrimoniale ne figurent pas dans les états financiers de même que les immobilisations corporelles et incorporelles, (iii) le suivi de l'évolution des stocks n'est pas possible, faute d'une opérationnalisation de la comptabilité patrimoniale.

Le Plan de Réformes Budgétaires et Financières (PRBF) est en cours de mise en œuvre et vise entre autres à i) reformer la comptabilité et améliorer le reporting financier de l'Etat, ii) renforcer les mécanismes d'audit interne, iii) assurer l'effectivité du contrôle exercé par la Cour des Comptes, iv) mettre en œuvre la stratégie de déconcentration de l'ordonnancement des dépenses, v) améliorer les procédures de passations de marchés, vi) améliorer l'exhaustivité et la transparence du budget.

Le risque fiduciaire dans son ensemble est considéré comme substantiel, malgré les progrès constatés notamment : a) la présentation à temps par l'Exécutif du budget de l'État à l'Assemblée Nationale et son vote avant le début de l'exercice auquel il se rapporte, b) l'accès des contribuables aux informations sur leurs droits et obligations est amélioré, c) la mise en œuvre effective du compte unique du trésor (CUT) de première génération avec l'effectivité de la consolidation quotidienne des soldes de trésorerie gérés par le Trésor, d) une nette amélioration sur l'étendue et la réduction des délais de présentation des rapports de vérification externes à l'assemblée nationale ainsi que les examens y afférents, e) la soumission des projets de loi de règlement à la Cour des comptes dans un délai maximal de six mois suivant la fin de l'exercice concerné et f) l'élaboration d'une stratégie de revenus à moyen terme, couplé avec des avancées notables dans la digitalisation de l'administration fiscale.

Cependant, le système de GFP est affaibli par certaines faiblesses dont : (i) l'incapacité du système de GFP à produire des données fiables sur les arriérés de paiement; (ii) l'examen des rapports de vérification externe par l'Assemblée Nationale demeure peu performant; (iii) les opérations de recettes et de dépenses relativement importantes des unités extrabudgétaires non rapportées dans les états financiers de l'administration budgétaire centrale; (iv) l'entendu et la nature des audits internes méritent d'être élargis notamment sur les procédures dérogatoires et les systèmes pour aller au-delà de la conformité financière; (v) la réduction du temps alloué aux ministères et institutions pour préparer leurs propositions budgétaires de six semaines à quatre semaines; (vi) l'absence des plans et des rapports annuels de performance; et (viii) l'accès limité du public aux informations budgétaires.

L'Inspection générale d'Etat (IGE) rattachée à la Présidence de la République et l'Inspection générale des finances (IGF) qui relève du ministère de l'économie, des finances et du plan assurent le contrôle interne a posteriori de la gestion des finances publiques. Le cadre juridique de contrôle interne des finances publiques au Sénégal repose sur une série de textes législatifs et réglementaires non intégralement appliqués. Les organes de contrôle interne continuent à assurer leurs missions conformément aux lois et

règlements les régissant y compris les différents types de contrôle. Le cadre institutionnel quant à lui et tel que décrit par le PEFA repose sur différents organes ayant chacun ses compétences et ses attributions propres. L'Inspection générale d'état (IGE) rattachée à la Présidence de la République et qui fait office d'institution supérieure de contrôle de l'ordre administratif ; l'Inspection générale des Finances (IGF) rattachée au Ministère des Finances et du Budget (MFB), des Inspections internes dans les différents départements ministériels et des Directions de contrôle interne au sein des administrations financières du (DMEFPGB, DGID, DGD, DGCPT) qui servent de relai à l'IGF. Le contrôle des engagements sur les marchés publics est assuré par la Direction centrale des marchés publics (DCMP).

La Cour des Comptes est la plus haute juridiction financière en matière de contrôle des finances publiques au Sénégal. A cet effet, elle est constitutionnellement l'institution supérieure de contrôle des finances publiques du Sénégal (ISC), jouissant ainsi d'une indépendance institutionnelle, opérationnelle, et juridictionnelle ; son indépendance financière est toutefois limitée par le besoin l'obligation de requérir l'autorisation préalable du Ministre des Finances pour l'exécution de certaines opérations budgétaires. Les trois derniers Rapports Publics Annuels 2017, 2016, et 2015. Cependant les trois derniers rapport d'exécution des lois de finances, et de Déclaration Générale de Conformité de des exercices 2020, 2019 et 2018 sont publiés sur le site (<http://www.courdescomptes.sn/>). La Cour utilise les normes de l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des Finances publiques (INTOSAI) mais elle ne dispose pas encore d'un système d'assurance qualité.

Le Gouvernement publie régulièrement des rapports trimestriels d'exécution budgétaire. Selon celui du quatrième trimestre 2022, les ressources du budget général mobilisées au 31 décembre 2022 s'élèvent à 3545,73 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 101,4% des prévisions de la LFR 2022. Les dépenses du budget de l'Etat (base pris en charge) sont réalisées à hauteur de 4891,58 milliards FCFA représentant 98,35 % des crédits ouverts au 31 décembre 2022.

Sources : Ministère de l'économie, du plan et de la Coopération (MEFC), Rapport Revue Instrument de coordination de la politique économique (ICPE-FMI), Rapport PEFA 2019

13.c. Timely and accurate fiscal reporting

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

La fréquence et les délais de publication des rapports financiers sont adéquats mais pourraient être améliorés. Les données rapportées dans les rapports trimestriels d'exécution budgétaire (RTEB) sont

présentées en recettes par grandes natures et en dépenses par titre budgétaire correspondant aux grandes natures économiques. Mais tous les titres ne sont pas détaillés par section (ministères et institutions), c'est-à-dire selon la classification administrative. La comparaison avec les prévisions budgétaires initiales n'est possible que par grandes natures de recettes ou de dépenses. De plus, ces données n'intègrent pas les dépenses réelles exécutées par les agences d'exécution et par les postes diplomatiques.

Les déclarations générales de conformité et les rapports d'exécution des lois de finances des exercices 2020, 2019 et 2018 sont publiés sur le site de la Cour. Les rapports publics annuels des exercices 2018 et 2019, 2020 et 2021 ne sont pas publiés par le Cour au moment de la mission revue à mi-parcours du DSP. L'activité de contrôle et d'audit externes déployée par la Cour de Comptes, au Sénégal au cours de la période allant de 2015 à 2017, ne couvre pas intégralement le champ de l'administration centrale. Selon le PEFA 2019, la Cour des Comptes a procédé au contrôle de l'exécution des lois des finances 2015, 2016 et 2017 et de quelques établissements publics. La Cour des comptes a présenté à l'Assemblée nationale les rapports sur l'exécution de la loi des finances produits (RELF) dans un délai de plus de 9 mois et 3 jours pour le Projet de loi de règlement (PLR) de 2014 reçu en 2015, de 5 mois et 8 jours pour le PLR de 2015 reçu en 2017 et de 5 mois et 28 jours pour le PLR de 2016 reçu en 2017.

Sources : Ministère de l'économie, du plan et de la Coopération (MEFC), Rapport Revue Instrument de coordination de la politique économique (ICPE-FMI), Cour des Comptes du Sénégal Rapport PEFA 2019

13.d. Clear and balanced assignment of expenditures and revenues to each level of government

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

Il existe une répartition relativement équilibrée entre les différentes entités publiques. Ces affectations sont basées sur des règles claires définies par des textes. Les affectations sont alimentées par des prélèvements sur la TVA de l'année précédente. La territorialisation des politiques publiques est dans sa phase opérationnelle avec la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation dont les objectifs majeurs sont relatifs à : (i) l'ancrage de la cohérence territoriale, (ii) la clarification des compétences et la contractualisation entre l'Etat et les Collectivités Territoriales et (iii) la modernisation de la gestion publique territoriale.

La stratégie d'opérationnalisation des contrats plans entre l'Etat et les collectivités territoriales » a été élaborée et validée en 2017 par les acteurs, en vue de fixer les modalités de préparation, d'adoption et de mise en œuvre des contrats-plans. Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des actions pour la

cohérence territoriale, des démarcations ont été effectuées au niveau de plusieurs communes du pays. Pour ce qui concerne la mise en place des pôles territoires, le rapport provisoire du bilan-diagnostic du schéma directeur d'aménagement et de développement territorial du pôle territoire Sine-Saloum a été élaboré.

Concernant les activités de développement des collectivités territoriales, plusieurs réalisations ont été enregistrées grâce notamment aux transferts de l'État et ressources collectées. La mise en œuvre du Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN) a relevé significativement le niveau des recettes d'investissements des collectivités territoriales. Les ressources propres des collectivités territoriales ressortent à un montant de 158,7 milliards en 2020 (impôts locaux, taxes locales, les transferts ainsi que les fonds du PACASEN) contre 157,8 milliards en 2019, soit une augmentation de 855,6 millions en valeur absolue, soit 0,54% en valeur relative. Elles ont fortement évolué entre 2015 et 2020. En effet, elles sont passées de 55,3 milliards en 2015 à 158,7 milliards en 2020, soit une hausse de 187% en valeur relative. Cette forte évolution se justifie par l'institution de la contribution économique locale, le financement du PACASEN et les efforts de recouvrement consentis ces dernières années. Le taux de recouvrement des recettes locales est de 70,4% en 2020 contre 67,7% en 2019, soit une variation de 2,7%. Il est passé de 58,1% en 2015 à 70,6% en 2020.

Relativement à l'exécution des budgets des collectivités territoriales, il est noté un taux d'exécution de 45,9% en 2020 contre 44,2% en 2019, soit une variation positive de 1,7 de point pourcentage. La moyenne est de 43,7% sur la période 2015-2020. Cette situation s'explique par les lenteurs dans la mise en place des transferts financiers (Fonds de Dotation de la Décentralisation et Fonds aux Collectivités territoriales) et les lenteurs dans les procédures de passation des marchés publics au niveau local. Toutefois, il faut noter que des efforts sont consentis par le Gouvernement dans la mise en place des transferts financiers, notamment le FCT et le FDD. Pour l'année 2020, ils ont été mis à la disposition des collectivités territoriales le 18 mars 2020 contre le 25 juillet deux ans auparavant.

Les collectivités territoriales (CT) ont bénéficié d'appuis financiers de l'Etat sous forme de FDD et de Fonds d'Equipement des CT (FECT), mais aussi de ceux des bailleurs dans le cadre, notamment du PACASEN, du Programme national de Développement local (PNDL), du Projet Pistes communautaires (PPC)/PNDL, du Programme national d'Infrastructures rurales (PNIR), PNIR/PISTES, du Projet d'Appui à la Petite Irrigation locale (PAPIL).

Source : MEFP, ISPE

14. Efficiency of Revenue Mobilization

Score du critère: 5.25

14.a. Tax policy

Type de score	Valeur
---------------	--------

Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

L'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures reste l'un des piliers de la stratégie du Gouvernement pour la consolidation budgétaire. L'objectif est d'atteindre une pression fiscale de 20 % du PIB (hors hydrocarbures) d'ici 2025 grâce à la mise en œuvre de la Stratégie des recettes à moyen terme (MTRS). Cela entraînerait une augmentation moyenne de 0,5 point de pourcentage du PIB (hors hydrocarbures) des recettes fiscales (hors hydrocarbures) par an sur la période 2023-2025 grâce à l'administration fiscale et à des mesures politiques. Après une baisse à 16,7% du PIB sous l'effet de la pandémie en 2020, le taux de pression fiscale a augmenté régulièrement pour atteindre 17% en 2021 et 18.2% en 2022 malgré les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

En 2020, le gouvernement a adopté une Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) sur la base du diagnostic précis qui a été fait des forces et faiblesses des administrations de l'Etat qui interviennent dans la mobilisation des recettes. Pour la première fois, une stratégie fédère et coordonne l'action du gouvernement et des services de l'Etat pour une mobilisation efficiente des ressources publiques. Les taux d'imposition du Sénégal étant déjà relativement élevés par rapport à la région, les réformes de la SRMT mettent l'accent sur l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment en intégrant progressivement le secteur informel au filet fiscal et en rationalisant les exonérations.

En juin 2021, le Gouvernement a adopté un plan de mise en œuvre révisé de la SRMT pour 2021-2023, nommé les membres du comité de la supervision stratégique et validé une stratégie de suivi et d'évaluation. Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre en 2022 les mesures initiées avec le budget 2021 révisé et identifié de nouvelles actions, en mettant l'accent dans un premier temps sur l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement des contrôles. Les dépenses fiscales seraient progressivement réduites, sur la base des exonérations de TVA particulièrement régressives déjà identifiées, et d'une étude en cours sur l'efficacité des exonérations existantes. Le projet de loi de finances 2022 supprime les exonérations fiscales d'au moins 0,2 % du PIB. Une meilleure transparence autour des dépenses fiscales, avec la publication des rapports de dépenses fiscales 2015-17 le 3 mai 2021 et des rapports 2018-19 en juin 2021, soutiendrait ces efforts

En 2023, le gouvernement a engagé des changements organisationnels au sein de l'administration fiscale afin d'accélérer la mise en œuvre des nouvelles mesures de politique fiscale introduites par la loi de finances initiale 2023 (retenue à la source sur les ventes d'hydrocarbures par les personnes non domiciliées au Sénégal, révision de la tarif spécial d'assurance, suppression de l'exonération de TVA sur les frais d'hospitalisation, retenue à la source sur les salaires, etc.), avec un rendement budgétaire attendu d'environ 33,4 milliards de FCFA pour le reste de l'année. Compte tenu de la tendance à la baisse des prix mondiaux de certains produits alimentaires, le gouvernement a également décidé de lever la suspension des droits de douane et des taxes à l'importation sur les huiles alimentaires et le sucre, ce qui devrait générer des recettes supplémentaires de 15 milliards de FCFA. En outre, certaines mesures identifiées pour renforcer le contrôle douanier (création d'un guichet unique pour le dédouanement des

véhicules ; création d'un bureau de transit, de transbordement et de réexportation ; et restrictions sur l'entreposage des produits générateurs de revenus) rapporteront 28 milliards de FCFA. Des recettes non fiscales supplémentaires de 57 milliards de FCFA sont également attendues grâce à la vente des terrains de l'État (hôpital LEDANTEC).

En 2022, environ 35,0% des recettes fiscales provenaient de l'impôt sur le revenu, tandis que 48,0% sont générées par les taxes sur les biens et services et 17% des recettes douanières. Le Sénégal applique un taux d'imposition proportionnel et progressif sur le revenu. L'impôt proportionnel dépend de la nature du revenu. Les taux actuels d'imposition à la source vont de zéro (0), lorsque le revenu annuel total ne dépasse pas 700000 FCFA (1273 USD), à 40% et il est appliqué par tranche de revenu. Le taux d'imposition des sociétés s'élève à 30 %, alors que le taux normal de TVA est de 18 %.

Source: MFB

14.b. Tax administration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.5
Score révisé	5.5
Score de deuxième brouillon	5.5
Score final	5.5

Notes du pays:

A travers la Stratégie de mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) adoptée en 2020, le Gouvernement a poursuivi la modernisation de l'administration fiscale avec la réalisation de plusieurs actions d'envergures malgré les chocs successifs subis par l'économie Sénégalaise. Le Gouvernement a initié des solutions numériques pour assurer le transfert automatique et instantané des informations entre la fiscalité intérieure et la douane, pour automatiser les procédures douanières, et pour simplifier le paiement des taxes et le traitement des remboursements de TVA, par exemple, qui représentent la clé du succès de la stratégie globale.

Conformément à la SRMT, la DGID a procédé à la révision de certaines dispositions du code général des Impôts visant à moderniser davantage le dispositif d'imposition et à rendre l'action de l'Administration fiscale plus efficace. Il s'agit notamment de : - la réduction des délais de restitution en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à 30 jours pour un meilleur accompagnement des entreprises dans la gestion de leur trésorerie ; - l'extension de la taxe de plus-value immobilière aux cessions d'éléments d'actif immobilier des entreprises et le relèvement du taux applicable à 15% pour les terrains non bâtis ou insuffisamment bâtis ; - la mise en place, dans le cadre de la mise en application des conventions conclues en matière fiscale par le Sénégal en vue de permettre un échange automatique d'informations, d'un dispositif faisant obligation aux banques et établissements financiers, aux entreprises d'assurances, de réassurance ainsi qu'à toutes autres institutions financières teneuses de comptes de communiquer à

l'Administration Fiscale, toutes les informations requises. Ces informations concernent, notamment les revenus de capitaux mobiliers, les soldes des comptes ouverts auprès desdits organismes, la valeur de rachat des bons et les contrats de capitalisation et placements de même nature des personnes physiques et morales concernées ainsi que tout autre revenu dont les informations doivent être communiquées conformément aux conventions précitées.

La SRMT s'attaque aussi aux problèmes de ressources humaines pour améliorer la politique de recrutement afin qu'elle soit basée sur une analyse optimale des effectifs et des besoins de certains profils et de certaines compétences. En effet, les directions générales ne sont pas suffisamment impliquées dans le processus de recrutement et, même lorsqu'elles sont consultées, les quotas d'agents qui leur sont alloués ne reflètent pas toujours les besoins actualisés.

Dans le cadre de la consolidation de la dématérialisation des procédures douanières et des formalités du commerce extérieur, une nouvelle version du système de dédouanement GAINDE (Gestion Automatisée des Informations Douanières et des Echanges) intégral a été mise en production. Cette version apporte les améliorations fonctionnelles sur l'intégration de la demande de visite à domicile ; la possibilité d'effectuer plusieurs demandes de rectification d'article sur une même déclaration ; la consultation des déclarations sans bon-à-enlever non déposées ; possibilité pour les chefs locaux de déléguer et de retirer des fonctionnalités de leur menu à un agent de leur unité, etc. La mise en œuvre du ticket libérateur permet de regrouper tous les paiements effectués (hors droits et taxes) au niveau des plateformes portuaires et aéroportuaires. La coopération DGID/DGD sur le Numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) est effective, il reste à affiner les tableaux de données pour les rendre plus adaptés aux requêtes des administrations fiscale et douanière.

En 2023, pour appuyer la modernisation l'administration fiscale, la DGID a pris des mesures suivantes : (i) transmettre automatiquement le carnet d'adresses des clients des entreprises publiques d'électricité et d'eau au service des impôts pour améliorer la collecte de l'impôt foncier ; (ii) élargir l'assiette fiscale en augmentant de 25 000 le nombre de contribuables inscrits à la Direction en charge des petites et microentreprises qui paient régulièrement des impôts, en exploitant les informations disponibles issues des enquêtes physiques (services du cadastre, recensement national des propriétés imposables) pour augmenter l'enregistrement et les inscriptions des nouveaux contribuables ; (iii) opérationnaliser le portail SEN'FINANCES, une plateforme de parcours unifié pour la déclaration de revenus en ligne et l'envoi de demandes destinées à toute l'administration fiscale, ce qui augmentera la collecte des recettes en améliorant le contrôle sur les entreprises et en élargissant l'assiette fiscale. Il est aussi envisagé de finaliser le cadre institutionnel de mise en œuvre de la TVA sur les transactions numériques (TVA numérique). Les autorités se sont également engagées à finaliser d'ici la fin décembre 2023 l'infrastructure technique nécessaire à la mise en œuvre effective de cette nouvelle taxe à partir de 2024.

Source: MFB

15. Quality of Public Administration

Score du critère: 4.667

15.a. Policy coordination and responsiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

En 2022, la fonction de Premier Ministre a été rétablie après son abolition en 2019. Cette révision réintroduit la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale, supprimée en même temps que la fonction de premier ministre en 2019, et restitue le pouvoir présidentiel de dissoudre l'Assemblée nationale. En 2019, le pouvoir avait justifié la réforme par la volonté de supprimer les goulots d'étranglement administratifs en vue d'accélérer les transformations économiques de ce pays. D'après la constitution du Sénégal en son article 53, le Gouvernement conduit et coordonne la politique de la nation. Les Ministres coordonnent les actions de leurs secteurs respectifs.

Dans un tel cadre, la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent est piloté au niveau présidentiel, notamment avec l'appui du Bureau Opérationnel de Suivi (BOS). Le BOS est une « delivery unit », soit une équipe hautement qualifiée, au cœur du gouvernement qui aide à accélérer la mise en œuvre des programmes et initiatives prioritaires. Cette équipe a un rôle d'accompagnement à la structuration de projets et réformes phares, en étroite coopération avec les Ministères Sectoriels. Elle permet une plus grande fluidité dans les échanges entre acteurs des politiques publiques.

En plus du BOS, sous l'autorité du Directeur général de la Planification et des Politiques économiques, l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique a pour mission d'appuyer la formulation et le suivi-évaluation de la politique économique et sociale en général et du document – cadre de référence de la politique économique

Le cadre de suivi des politiques publiques est fourni actuellement par le PSE qui se fixe comme horizon l'année 2035. Ce Plan est opérationnalisé par des Plans d'actions Prioritaires quinquennaux (PAP) à travers la mise en cohérence des axes stratégiques, des objectifs sectoriels et des lignes d'actions, avec les projets et programmes. Les orientations stratégiques ont été définies en parfaite adéquation avec les priorités de l'agenda 2030 des Nations-Unis avec 17 objectifs de développement durable (ODD) traduits en 169 cibles et des centaines d'indicateurs. Dans la cadre de la COVID, le Sénégal a su réagir rapidement et mettre à jour le PAP 2 (2019-2023), avec le PAP 2 Ajusté et Accéléré (PAP2A 2021-2023). Ce PAP tient compte de la nouvelle donne économique et sociale post-COVID, tout en gardant le cap défini dans le PSE. En 2023, le Sénégal a entamé la formulation du PAP 3 qui se déroule en trois grandes étapes : le diagnostic, la phase stratégie et la formulation du Plan d'Actions Prioritaires. Ce travail est mené simultanément dans les 14 régions du Sénégal, avec des contributions de tous les acteurs, pour réaliser le Sénégal Émergent.

Une Revue annuelle conjointe (RAC) qui fait l'analyse de la situation macroéconomique et le bilan des politiques sectorielles par axe stratégiques du PSE est élaborée chaque année. La coordination technique

est assurée conjointement par les Ministres en charge de l'Economie et du suivi du PSE. Cette revue fait l'objet d'une validation participative avec l'ensemble des acteurs/structures économiques et des partenaires au développement. La RAC est alimentée par des revues sectorielles régionales et thématiques et le système statistique national (SSN) et fourni sur cette base des informations et un tableau de suivi des indicateurs de tous les secteurs de la politique économique et sociale. En marge de la RAC, le BOS assure le S&E de la mise en œuvre des projets et réformes phares du PSE. L'édition de cette 2022, qui retrace les réalisations enregistrées dans la mise en œuvre du PSE durant l'année écoulée, coïncide avec la première année de mise en œuvre du PAP 2A et fait le bilan à mi-parcours de la seconde phase du PSE. Elle s'inscrit aussi dans le contexte de la deuxième participation du Sénégal aux examens nationaux volontaires, pour présenter les résultats de la mise en œuvre des ODD lors du forum politique de haut niveau sur le développement durable.

La formalisation du suivi-évaluation de la stratégie nationale de développement a été renforcée avec la mise en place d'un Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE) placé sous l'autorité directe du Président de la République.

Par ailleurs, le Gouvernement a fourni des efforts en vue de l'intégration des Objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans les politiques publiques. L'évaluation a montré une parfaite cohérence entre les 17 ODD et les axes stratégiques du PSE.

Sources :

1. · MEPC
 2. · Projet PAIMRAI
- Rapports de suivi du PUARC

15.b. Service delivery and operational efficiency

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Selon la RAC 2022, l'efficacité de l'administration publique constitue un défi majeur pour le Gouvernement avec le recentrage des politiques publiques autour du citoyen. Ainsi, le Renouveau du service public constitue le principal levier de transformation de l'action publique à travers le Programme d'amélioration et de modernisation de l'administration (PAMA). Ainsi, d'importantes réalisations en matière d'accès au service public et de dématérialisation des procédures administratives ont été réalisées

Dans le cadre de la **poursuite de la transformation digitale dans l'administration**, notamment la dématérialisation des procédures administratives, les résultats suivants ont notamment été obtenus : (i) la mise en place d'une plateforme de recrutement centralisée pour SENUM SA, le ministère des sports et le ministère de l'Environnement ; (ii) le déploiement du Système de Gestion électronique du Courrier (SYGEC) au niveau de 26 structures administratives ; (iii) la gestion de la messagerie de l'Administration (102 structures administratives sont intégrées et 16 313 utilisateurs (comptes) enrôlés à la messagerie «gouv.sn »).

Dans le cadre du suivi des réformes induites par le nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, 09 réformes relatives à l'amélioration de la mobilisation des ressources ont été finalisées en 2021 avec la généralisation des télé-procédures à toutes les grandes et moyennes entreprises domiciliées au sein de la Direction des grandes Entreprises (1 011 utilisateurs). L'état d'avancement du processus montre que 20 autres réformes liées au contrôle interne, au processus comptable, à la gestion de la dette et à la dématérialisation de la passation des marchés publiques sont en cours pour l'année 2022.

Selon l'Indice Mo Ibrahim 2022, le Sénégal a fait des efforts en matière d'efficacité de l'administration avec un score qui a augmenté de 5,5 se hissant à 71,8 sur 100 et occupant la 7e place sur 54 pays africains.

Le pays a entrepris plusieurs réformes au cours des dernières années pour améliorer la performance de l'administration publique. Ces réformes portent notamment sur : (i) la définition et l'opérationnalisation du PSE ; (ii) l'implémentation de la gestion Axée sur les Résultats de Développement (GAR/GRD) et plus récemment l'adoption des budgets programmes ; et (iii) la création de Cellules d'étude et de planification (CEP) au sein des Ministères sectoriels. En pratique le S&E des politiques publiques est actuellement exercé au niveau de plusieurs structures qui sont rattachés à la présidence ou aux Ministères de tutelle. Il s'agit de la Cour des Comptes, de l'Inspection générale d'Etat (IGE), du Bureau Organisation et Méthodes (BOM), de l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique (UCSPE) placée sous la tutelle du Ministère de l'Economie, de l'Assemblée nationale, du Bureau Opérationnel de Suivi du PSE (BOS), ainsi que des Ministères techniques et sectoriels.

15.c. Merit and ethics

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

En 2023, le gouvernement entend promouvoir des valeurs éthiques et morales dans la gestion des affaires publiques. A cet égard, un projet de loi portant code général d'éthique et de déontologie est en cours de finalisation. Il vise à renouveler le contrat de confiance entre les usagers et les agents publics, d'une part, entre les agents publics et l'État, d'autre part, et enfin entre l'État et les citoyens. Plus précisément, ce projet de loi rassemble les règles d'éthique et de déontologie contenues dans des textes épars et les renforce de manière à assurer une plus grande efficacité du service public. Ce projet de loi a vocation à constituer la loi ordinaire en la matière. Le gouvernement envisage d'adopter ce projet de loi portant Code général d'éthique et de déontologie des agents publics en Conseil des ministres d'ici octobre 2023.

La Fonction Publique du Sénégal recrute de manière transparente dans tous les domaines d'activité et tout citoyen sénégalais peut faire une demande d'emploi. Toutefois, pour devenir fonctionnaire, il faut être de nationalité sénégalaise, âgé de 18 ans au moins ou avoir moins de 35 ans, jouir de ses droits civiques et être apte au poste demandé. L'avancement de grade ou de classe a lieu par inscription à un tableau d'avancement établi conformément aux dispositions du statut général des fonctionnaires.

En 2022, il a été promulgué une nouvelle loi modifiant la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires. Cette réforme apporte des innovations suivantes : l'extension des exceptions prévues pour assouplir l'encadrement du détachement des fonctionnaires et le relèvement du plafond de l'effectif réel pouvant bénéficier de cette position ; et la consécration de la radiation du rôle du fonctionnaire du statut du cadre des fonctionnaires le régissant à la suite de sa nomination dans un autre corps relevant d'une autre loi.

Selon l'indice Mo Ibrahim 2022, le Sénégal est classé 7ème sur 54 pays en termes d'absence de corruption dans le secteur public avec un score de 70.4. En vertu de ses missions, le ministère de la Fonction publique est chargé de l'administration des agents publics relevant du statut général des fonctionnaires ainsi que des agents non-fonctionnaires de l'Etat.

Le Sénégal a enregistré des scores élevés en 2022 pour les composantes de l'indicateur sur la transparence et la redevabilité de la dimension « Sécurité et Etat de droit » de l'indice Mo Ibrahim. Pour le sous-indicateur « Absence de corruption dans les structures gouvernementales », le Sénégal a obtenu un score de 70,9 sur 100, il a été classé 8ième sur 54 pays. Pour le sous-indicateur « Absence de corruption dans le secteur public », le Sénégal a obtenu un score de 70,4 sur 100, il a été classé 7ième sur 54 pays.

15.d. Pay adequacy and management of the wage bill

Aucune donnée de score disponible pour ce sous-critère.

16. Transparency, Accountability, and Corruption in the Public Sector

Score du critère: 4

16.a. Accountability of the executive to oversight institutions

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Au Sénégal, la redevabilité de l'exécutif est établie à travers le contrôle externe qui est assuré par le Parlement (pouvoir législatif) et la cour des Comptes (pouvoir judiciaire) conformément aux dispositions de la Constitution. Les risques et opportunités de corruption au sein de l'exécutif sont réduits par la définition claire des mécanismes de suivi et de soumission des rapports. La loi de règlement constitue l'un des trois types de lois de finances avec les lois de finances initiale et rectificative. A chaque fin d'année budgétaire, elle arrête le montant définitif des recettes et des dépenses de l'Etat, ratifie les opérations réglementaires ayant affecté l'exécution du budget, décrit les opérations des comptes spéciaux du Trésor et des comptes de trésorerie. Elle constitue le moyen de contrôle du Parlement sur l'exécution des lois de finances initiale et rectificative par le Gouvernement.

Pour ce qui concerne les rapports publics de la Cour des comptes, en 2023. La situation se présente comme suit les déclarations générales de conformité et les rapports d'exécution des lois de finances des exercices 2020, 2019 et 2018 sont publiés sur le site de la Cour. Les rapports publics annuels des exercices 2018 et 2019, 2020 et 2021 ne sont pas publiés par le Cour au moment de la mission re revue à mi-parcours du DSP.

En matière de lutte contre la corruption, la situation du pays est restée globalement constante dans le classement de transparence internationale. L'indice de perception de la corruption estimé par Transparency International est stable à 43/100 en 2022, faisant du Sénégal le 72ième pays le moins corrompu sur 180. De manière générale la Gouvernance au Sénégal a connu une amélioration ces dernières années, malgré la persistance de certaines problématiques majeures. Selon l'Indice Mo Ibrahim (IAG) pour la gouvernance, le Sénégal est en 99eme position continentale en 2021 (chiffres 2019), avec une légère mais constante amélioration depuis 2010 avec un score de 62,4/100. Le Sénégal se classe 8ème sur 54 pays en Afrique dans la catégorie « Sécurité et État de droit » sur l'indice IAG, et 5eme dans la sous-catégorie « lutte contre la corruption » soit une amélioration de 5 places depuis 2012.

L'existence des contrats de performance dans quelques administrations (Direction générale des impôts et domaines et Direction générale des douanes), n'a pas globalement conduit à la mise en place de système de motivation basé sur le mérite en lieu et place de l'avancement suivant l'ancienneté qui affecterait négativement la motivation des agents. Toutefois, le ministère de la fonction publique a obtenu des réalisations qui vont générer à terme un véritable système de motivation basé sur le mérite. En effet, au titre de la gestion de la carrière des agents de l'Etat, les réalisations, ont porté notamment sur l'adoption

de textes relatifs à la prise en charge des diplômes issus du système LMD (licence maîtrise doctorat) ; et sur la production de textes réglementaires portant création de nouveaux corps pour s'adapter à l'évolution des nouveaux métiers.

Source : MEPC . Ministère de la fonction publique

16.b. Access of civil society to information on public affairs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Les organes de contrôle publient régulièrement des audits sur la gestion des finances publiques dans leurs sites web. Ces sites donnent au citoyens toutes les informations utiles, pour mieux connaître l'Institution, notamment son fonctionnement, ses publications concernant les audits. La cour des comptes publie les rapports annuels, les rapports sur l'exécution des finances publics ainsi que les rapports d'audits spécifiques à certains secteurs. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet.

Les pouvoirs publics sénégalais publient par des canaux appropriés des informations pertinentes comme la publication des appels d'offre des marchés publics sur les journaux à grand tirage et sur site web du Système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP). En outre, les rapports annuels d'activités de l'autorité des marchés publics sont publiés. La retransmission des débats parlementaires dans les radios et à la télévision permet à la population de suivre la marche des affaires publiques. Une bonne partie des médias fonctionnent de manière indépendante et elle dénonce et condamne publiquement les comportements peu éthiques. Les rapports trimestriels d'exécution du budget de l'Etat sont publiés sur les sites web du Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération et du ministère des Finances et du Budget.

Comme il se fait depuis 2018, le Sénégal a publié en 2023 le budget citoyen dans le cadre du renforcement des principes de transparence et de communication, afin de rendre accessible, lisible et compréhensible, l'information budgétaire aux populations à la base. Il s'agit, en particulier, chaque année, d'élaborer et de partager des informations sur le budget de l'Etat, sous un format simplifié dénommé « budget citoyen » pour expliquer aux citoyens comment le gouvernement obtient de l'argent et comment il le dépense. Ainsi, le budget citoyen aide à traduire la politique budgétaire de façon accessible, afin de permettre aux citoyens de s'impliquer plus facilement dans la conduite des affaires de l'Etat.

Au cours de la dernière décennie, le Sénégal a réalisé des progrès significatifs en matière de transparence budgétaire (10 points en 2011 et 46 points en 2019, selon le classement de l'Indice sur le budget ouvert). Grâce à ses performances, le Sénégal se classe au deuxième rang africain. Cependant, les derniers résultats de l'Enquête sur le budget ouvert ont souligné l'importance de renforcer le contrôle budgétaire (30/100) et surtout la participation citoyenne (00/100), afin d'améliorer les scores de l'Indice sur le budget ouvert du Sénégal. Par ailleurs, l'évaluation de la mise en œuvre des directives de l'UEMOA révèle l'absence de débat public sur le processus budgétaire, conformément au code de transparence dans la gestion des finances publiques.

Source : MEPC . Ministère de la fonction publique, MFB

16.c. State captured by narrow vested interests

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

En 2023, le gouvernement entend promouvoir des valeurs éthiques et morales dans la gestion des affaires publiques. A cet égard, un projet de loi portant code général d'éthique et de déontologie est en cours de finalisation. Il vise à renouveler le contrat de confiance entre les usagers et les agents publics, d'une part, entre les agents publics et l'État, d'autre part, et enfin entre l'État et les citoyens. Plus précisément, ce projet de loi rassemble les règles d'éthique et de déontologie contenues dans des textes épars et les renforce de manière à assurer une plus grande efficacité du service public. Ce projet de loi a vocation à constituer la loi ordinaire en la matière. Le gouvernement envisage d'adopter ce projet de loi portant Code général d'éthique et de déontologie des agents publics en Conseil des ministres d'ici octobre 2023.

Normalement, les textes en vigueur ne permettent pas en principe la confiscation de l'Etat par des intérêts particuliers. En outre, les règlements régissant les conflits d'intérêts et les normes éthiques existent mais les défaillances du système judiciaire atténuent l'impact des décisions prises.

Cependant, des allégations de fraude et de mauvaise gestion sont souvent signalées dans les rapports des organes de contrôle. Par exemple en 2022, l'audit de la Cour des comptes sur les fonds covid a relevé des "fautes de gestion et des infractions pénales" présumés qui ont été commises au Sénégal dans la gestion des fonds anti-covid. La Cour des comptes avait demandé au ministère sénégalais de la Justice l'ouverture d'une information judiciaire contre au moins dix personnes dont des responsables dans des ministères impliqués dans la gestion du fond anti-covid.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption des efforts doivent être faits pour relever le niveau du score du Sénégal dans l'Indice de Perception de la Corruption (IPC). Les résultats de l'IPC montrent que le Sénégal a régressé et se situe dans la zone rouge, avec une note de 45/100 en 2020 à 43/100 en 2021. Par ailleurs, la Stratégie nationale de Lutte Contre la Corruption a été adoptée en Conseil des Ministres et le décret 2021 – 1 355 portant cadre de pilotage de suivi évaluation de la SNLCC signé le 11 octobre 2021, pour un suivi efficace de la Stratégie nationale.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces (LBC/FT), un certain nombre de déficiences liées à l'intégrité du système financier international identifiées par le Groupe d'action financière (GAFI) ont déjà été corrigées. En effet, le Sénégal a adopté, treize (13) actes législatifs et réglementaires majeurs relatifs, notamment au régime juridique plus large pour la collecte, à la mise à jour et au stockage des informations sur les bénéficiaires. Ces actes sont effectifs grâce à la modification du Code général des Impôts, l'incrimination complète du financement du terrorisme avec la création de l'Office national de Recouvrement des Avoirs criminels (ONRAC)

Le Gouvernement s'est engagé dans une politique de modernisation de l'Administration judiciaire en vue d'améliorer la qualité et l'accessibilité des populations à la justice. A cet effet, le budget alloué au ministère de la Justice est de 47 735 965 614 de FCFA en 2021 contre 20 080 222 039 de FCFA en 2020, soit une hausse de 27 655 743 575 de FCFA en valeur absolue et 138% en valeur relative. Cette augmentation s'explique par la dotation annuelle de 25 000 000 000 de FCFA du programme spécial de réalisation d'infrastructures dans le secteur de la justice, d'un coût global de 250 milliards sur une durée de 10 ans.

L'OFNAC a revu son dispositif organisationnel pour le rendre plus opérationnel et plus efficace en mettant en application les dispositions du décret n° 2018-1234 du 5 juillet 2018, fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement. L'intérêt de cette réforme repose sur la mise en synergie des différentes compétences. C'est ainsi que dans la nouvelle approche de prévention menée en direction des institutions, des secteurs d'activités et des territoires, les agents du département Prévention ont été renforcés par ceux du département Déclaration de Patrimoine, du département Investigations et du Bureau des Plaintes et Dénonciations au cours des missions de sensibilisation organisées durant l'année 2018. Cette synergie d'action a permis de donner plus d'impact à la stratégie de communication et plus de visibilité aux activités de prévention, si l'on considère que la Prévention est une arme de persuasion et de dissuasion massive.

A travers ses différentes plateformes (numéro vert, email, courrier, interface web), l'Office National de lutte contre la Fraude et Corruption (OFNAC) reçoit et enregistre les plaintes et dénonciations sur les malversations des pouvoirs publics.

Sur la période 2014-2021, le Département Déclaration Patrimoine (Ddp) a enregistré 767 déclarations de patrimoine d'entrée en fonction, soit 61% de la population d'assujettis recensée et 156 déclarations de sortie.

Pour l'exercice 2021, l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (Ofnac) a adressé des correspondances à certains ministres et chefs d'institution, pour disposer de la liste actualisée des personnes assujetties placées sous leur autorité. En outre, le DDP exploite le communiqué de la réunion hebdomadaire du conseil des ministres pour identifier les nouvelles nominations et les cessations de fonction. A la faveur de cet exercice, le DDP a pu identifier 34 nouveaux assujettis.

Pour ce qui est des données agrégées sur les déclarations de patrimoine d'entrée en fonction reçues depuis 2014, l'Ofnac renseigne que 39% des personnes recensées n'ont pas fait leur déclaration. Parmi elles, certaines ont même déjà quitté leur fonction. La mise à jour concerne les personnes qui ont changé de poste d'affectation ou de catégorie d'assujettissement et qui sont revenues à l'OFNAC pour faire une nouvelle déclaration. 47 assujettis ont mis à jour leur situation patrimoniale.

En 2014, l'Ofnac n'a reçue aucune déclaration de patrimoine de sortie, 05 en 2015, 07 en 2016, 24 en 2017, 30 en 2018, 43 en 2019, 27 en 2020 et 20 en 2021.

Source : MEPC . Ministère de la fonction publique, OFNAC

(E) Infrastructure and Regional Integration

Score du cluster: 4.459

17. Infrastructure Development

Score du critère: 4.667

17.a. Sector strategy/policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Globalement, la vision de développement du Sénégal déclinée dans le PSE est « un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit ». C'est cette vision qui est répliquée au niveau des différents secteurs d'infrastructures. Dans le cas du secteur routier, la vision repose sur l'ambition de faire du système des transports terrestres **“un système intégré et sûr, en soutien à la transformation structurelle de l'économie pour un développement durable des territoires et l'intégration régionale”**. L'élaboration de la lettre de politique sectorielle 2020-2024 qui remplace celle de 2016-2020 arrivée à expiration et ayant fait l'objet d'évaluation, est à inscrire dans une volonté de réaliser la vision et les objectifs du PSE.

Les quatre axes stratégiques suivants ont été retenus pour traduire la vision en actions : (i) Développement d'infrastructures de transports routiers durables pour un désenclavement interne et externe du pays ; (ii) Développement d'infrastructures de transport ferroviaires durables pour un désenclavement interne et externe du pays ; (iii) Développement et modernisation des services de transport terrestres durables et intégrés ; et, (iv) Amélioration de la gouvernance du secteur.

Le financement des investissements pour la mise en œuvre de la LPST 2020-2024 est assuré par l'Etat du Sénégal à travers le BCI, les PTF, le PPP dans le cadre de conventions de concession et la taxe parafiscale sur les carburants dénommée « taxe d'usage de la route » instituée par décret (n°2008-85 du 12/02/08) pour financer l'entretien routier. Pour réaliser sa mission, le ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement dispose de directions centrales, d'organismes rattachés, de structures déconcentrées et d'établissements à caractère professionnel. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes désignée sous le sigle de « AGEROUTE Sénégal », est chargée, de manière générale, de la mise en œuvre de tous les travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien des routes, de ponts et autres ouvrages d'art ainsi que de la gestion du réseau routier classé.

En termes de réforme institutionnelle dans le sous-secteur des transports routier, le Sénégal, à l'image de la plupart des pays d'Afrique, dispose depuis 2007 d'un fonds routier de seconde génération, le FERA. Le Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) a pour mission de : (i) mobiliser les ressources nécessaires au financement de l'entretien routier ; et (ii) financer l'entretien et l'exploitation du réseau routier de manière efficace et transparente. Les ressources du FERA proviennent notamment : d'une dotation budgétaire de l'Etat, de la taxe parafiscale sur les produits pétroliers (TUR); et des redevances directes liées à l'exploitation du réseau routier. L'Agence de promotion des investissements et des grands travaux (APIX) fait partie du dispositif institutionnel dans le secteur des infrastructures. C'est une société anonyme à capitaux publics majoritaires qui a une mission stratégique de promotion des grands investissements. Elle comprend plusieurs Directions dont la Direction de Coordination des Grands Travaux. L'APIX est la structure clé qui s'occupe des réformes et de la réglementation en matière d'investissement étrangers et des grands projets en infrastructure. Dans les infrastructures, le Sénégal a développé depuis une dizaine d'années des contrats de partenariats public privé (PPP) sous la forme de concession et d'affermage notamment. Les PPPs constituent l'approche stratégique adoptée par le Sénégal pour le financement des infrastructures.

Pour le secteur de l'énergie, la stratégie du pays a été déclinée dans la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE 2019- 2023) qui vise les principaux objectifs suivants : Assurer un approvisionnement sécurisé du pays en énergie suffisante et en qualité ; Développer l'accès à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de service ; Renforcer l'accès des populations aux combustibles modernes de cuisson ; et Renforcer la gouvernance, la régulation, le financement et le suivi-évaluation du secteur.

Le déploiement du PSE a permis la mise en œuvre de beaucoup de projets de production électrique tout en développant le mix énergétique avec notamment le charbon, l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie solaire. Ces projets ont abouti à la réduction voire la suppression du déficit de production et ramené l'énergie non distribuée de 44,9 GWh en 2014 à 12,27 GWh en 2021, permettant ainsi de gagner le pari de la disponibilité de l'énergie en quantité suffisante avec la mise en service des nouvelles capacités et la réhabilitation de groupes existants. Cette situation de la production d'électricité va s'améliorer avec l'avènement de l'exploitation du pétrole et la construction de nouvelles centrales hybrides de gaz et du solaire.

Parallèlement au plan de production d'électricité, en vue de l'accès universel à l'électricité, Senelec a mis en place un important programme de plus de 200 milliards de FCFA pour le renforcement et l'extension des réseaux de transport et de distribution avec un objectif de passage progressif au comptage à prépaiement pour l'ensemble de la clientèle. Le soutien des partenaires techniques et financiers au sous-secteur de l'électricité au Sénégal doit désormais mettre l'accent sur le déploiement d'un vaste et performant réseau de transport et de distribution tout en poursuivant le renforcement de la production d'électricité surtout d'origine renouvelable.

Avec la découverte du pétrole et du gaz dont la production démarre en 2024, le Sénégal a une opportunité majeure mais cela implique une gestion prudente. Les réserves gazières de Grand Tortue (Saint Louis) et pétrolières sont estimées respectivement à 560 milliards m³ et 530 millions de barils. Avec une production estimée à 100.000 barils par jour, le Sénégal serait au niveau du Ghana, mais largement en dessous des géants africains, tels que le Nigeria et l'Angola. Ce niveau de production attendue, pourrait générer des recettes publiques importantes (3,8% du PIB par an) et satisfaire la demande locale. L'un des défis majeurs serait de favoriser les liens domestiques entre le secteur extractif et les autres secteurs économiques afin de prévenir la situation de syndrome hollandais. Pour faire face à ce défi, il a été adopté la loi relative à la répartition des ressources pétrolières afin d'en assurer la transparence et l'efficacité. Il est à noter que le développement du secteur extractif peut aussi générer des externalités négatives telles que la perte de la biodiversité, la déforestation, et la pollution. Le Gouvernement a lancé la réflexion sur la taxation environnementale, en plus des dispositions du code pétrolier et du code minier.

Malgré le contexte de crise, le Gouvernement a maintenu le cap pour l'expansion et la modernisation du réseau de transports. L'état du réseau routier est globalement satisfaisant avec 84% du réseau revêtu dans un état bon/moyen en 2022 contre 82% en 2019. Le réseau routier classé est estimé à 16 495 km de routes dont 5 956 km de routes revêtues et 10 539 km de routes en terre. La modernisation du secteur se poursuit avec la mise en service du Train Express Régional (TER) en 2021, la construction du Bus Rapid Transit (BRT) et les travaux de l'autoroute Mbour – Kaolack sur 100 km et ceux de Dakar - Saint Louis. Malgré ces efforts, la densité du réseau routier demeure faible (7,4 km/100 km² contre un objectif de 30 km/100 km²) avec des défis de durabilité des investissements. Pour continuer à combler le déficit infrastructurel, le pays entend poursuivre les progrès à travers les projets en cours et en perspectives qui permettront de réaliser d'ici 2027 plus de 5 500 km.

Le secteur de l'énergie continue à enregistrer de bonnes performances. La capacité de production est passé de 1419MW en 2019 à 1616,4 MW en 2021 dont 28,5% d'origine renouvelable avec 75 MW d'hydroélectricité, 158,7 MW d'éolien et 226 MWc de solaire. Ces efforts ont permis d'augmenter le taux d'accès à l'électricité de 76% en 2019 à 85% en 2022. Cependant, comme indiqué ci-dessus, le renchérissement du cours du baril, a entraîné une augmentation considérable des subventions. Il a été initié en 2023 une réduction graduelle des subventions énergétiques. Le Gouvernement compte sur la stratégie "gaz to power", qui doublerait la puissance et réduirait le coût de production. Il est planifié d'accompagner cette stratégie par un renforcement du mix énergétique (solaire, éolien, hydroélectricité) à travers l'initiative JETP (Just Energy Transition Partnerships) pour laquelle le pays s'est engagé à atteindre 40% d'énergie renouvelable en 2030.

La pandémie de COVID 19 avec ses restrictions a entraîné une nouvelle impulsion des TIC. La proportion de la population utilisant internet est passé de 36% en 2019 à 58% en 2021, supérieure à la moyenne en Afrique subsaharienne (39,3%)[1]. Les alternatives développées pour assurer la continuité des

transactions à travers la monnaie mobile[2] ou des ventes en lignes ont fortement encouragé la promotion de l'utilisation d'internet. En outre, le taux de pénétration de la téléphonie mobile a atteint un niveau record de 117% en 2022 contre 114% en 2020. Toutefois, la fracture numérique existe entre les populations selon leur milieu de résidence et constitue ainsi un réel défi. En effet, 15,97% des populations rurales ont accès à internet contre plus d'une personne sur deux (56,97%) dans la zone urbaine de Dakar et un peu plus du tiers dans les autres milieux urbains (Agence nationale de Statistique et de Démographie-ANSD, 2019). Le pays ambitionne de relever ce défi à travers le Parc de Technologie Numérique ainsi que le renforcement du cadre juridique et la promotion de la e-gouvernance.

Le Sénégal s'emploie pour garantir l'accès universel à l'eau.

L'objectif global de développement de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) pour le secteur de l'Eau, et l'Assainissement est de "contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable visant à garantir, à l'horizon 2030, l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement tout en assurant une gestion intégrée des ressources en eau".

Pour atteindre cet objectif global de développement de la politique sectorielle, les interventions de la lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) pour le secteur de l'Eau, et l'Assainissement seront guidées par quatre orientations stratégiques suivantes : la mise en place d'un cadre réglementaire, institutionnel, organisationnel et opérationnel favorable à une gouvernance performante du secteur (Orientation Stratégique 1) ; accélération de l'accès sécurisé à l'eau potable et l'amélioration continue de la qualité des services offerts aux usagers (Orientation Stratégique 2) ; la promotion durable de la GIRE dans une optique de développement économique et social (Orientation Stratégique 3); et l'amélioration durable de l'environnement et du cadre de vie à travers le développement de l'accès à des services d'assainissement en cherchant à promouvoir l'approche chaîne de valeurs et en impliquant tous les acteurs y compris le secteur privé (Orientation Stratégique 4).

En 2021, le taux d'accès à l'eau potable était de 94% dans les zones rurales et de 98% en milieu urbain, Toutefois, des efforts devraient être faits pour améliorer la qualité et les débits dans les grandes villes. Cependant des défis importants subsistent au niveau de l'assainissement avec le taux d'accès en milieu urbain de 76% en 2021 contre 51% en milieu rural. Le 9e Forum mondial de l'eau s'est tenu pour la première fois en Afrique subsaharienne en 2022 au Sénégal et a donné lieu à la « Déclaration de Dakar » œuvrant pour la sécurité de l'eau et de l'assainissement, pour la paix et le développement.

la construction des infrastructures, sous l'impulsion du PSE, a entraîné une hausse des budgets d'investissements publics, atteignant presque 8,4% du PIB en 2019 contre 4,5% en Côte d'Ivoire et 1,8% au Ghana, soulevant des questions d'efficience de la dépense publique, et creusé ainsi le déficit budgétaire à plus de 3% du PIB depuis 2014.

Source: Ministère du pétrole et des énergies, Ministère des infrastructures, WEF

17.b. Legal and regulatory frameworks for infrastructure

Type de score	Valeur
---------------	--------

Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Une des réformes majeures dans le secteur des infrastructures concerne la mutation institutionnelle du FERA qui est passée en vigueur depuis 2022. Cette réforme fait actuellement du FERA est un établissement public jouissant d'un statut spécial et d'une autonomie administrative et financière. Ses principales activités éligibles seront relatives aux études et aux travaux d'entretien routier courant et périodique, à la maîtrise d'œuvre et à la sécurité routière. Dans ses objectifs spécifiques, le FERA est également appelé à associer les usagers de la route aux prises de décision concernant l'utilisation des ressources, le choix des priorités ; et à accroître la participation du secteur privé aux travaux d'entretien. Les ressources du FERA proviendront d'une dotation de l'Etat, mais également de taxes parafiscales, notamment la taxe d'usage de la route, les redevances directes tirées de l'exploitation du réseau routier (péage, taxe à l'essieu, trafic de transit, produits des concessions, etc.). Il sera également alimenté par des fonds de concours, des dons, des legs et toutes autres ressources provenant de conventions de financement destinées au réseau routier.

Au-delà du FERA, en matière de réseau routier on note plusieurs textes dont entre autres, la loi n° 74-20 du 24 juin 1974 et le décret d'application n° 74-718 du 14 juillet 1974 ainsi que les arrêtés interministériels modificatifs n° 15097 du 14 décembre 1985 et n° 5201 du 11 avril 1987. L'Arrêté n° 9644 MTDUT du 27 août 1994 portant réglementation de la pose ou de la dépose des conduites diverses dans l'emprise des routes et voies classées.

Le cadre juridique et réglementaire des infrastructures est clair et transparent et composé d'un ensemble de lois, décrets, d'arrêtés, et de note de service selon les secteurs d'infrastructures considérés.

Depuis le dernier remaniement de 2022, dans le secteur des infrastructures, Quatre (04) ministères sont essentiellement impliqués, à savoir, i) le Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement ; ii) le Ministère du Tourisme et des Transports Aériens; iii) le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime et le Ministère du Développement communautaire, de l'équité sociale et territoriale. Quant aux agences, elles sont autonomes. Il s'agit entre autres de l'AGEROUTE-Sénégal, de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (AGETIP), de l'Agence de Développement Municipal (ADM) et l'Agence de Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX). L'AGETIP et l'ADM travaillent dans le cadre de projets spécifiques pour le renforcement des équipements des collectivités locales. Quant à l'APIX, elle a été désignée en 2009 par l'Etat du Sénégal comme Maître d'Ouvrage Délégué du projet de construction et de la mise en concession de l'autoroute Dakar-Diamniadio.

De par ses missions relatives notamment à la mise en œuvre des travaux de construction, d'entretien et de réhabilitation du réseau routier classé et au regard des réformes institutionnelles, l'AGEROUTE-Sénégal est la principale structure qui intervient dans le cadre du secteur routier, en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué (MOD). Elle a été érigée sous la tutelle technique du Ministère en charge des

Infrastructures et sous la tutelle financière du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

Dans les infrastructures, le Sénégal a réformé en mars 2021 le cadre juridique et institutionnel pour la réalisation de projets en partenariat public-privé. Les contrats de partenariats publics privé (PPP) sont développés sous la forme de concession et d'affermage notamment. Les projets PPP ont été développés principalement dans le secteur des infrastructures à travers la forme de « Construction, Exploitation et transfert ». Il s'y ajoute le secteur de l'eau sous la forme d'affermage pour la production et de la distribution d'eau potable. Le service de promotion des PPPs a été dématérialisé par la création d'un site Internet de l'Unité PPP du Sénégal qui regroupe des outils et lignes directrices relatives aux PPP.

La réforme de la loi PPP a induit une modification du Code des obligations de l'administration (COA) par la loi n°2022-07 du 2 mars 2021, pour, d'une part, mettre en exergue les dispositions relatives aux PPP, et d'autre part, procéder à la création de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP). Par la même occasion, cette loi a prévu deux (2) décrets d'application, à savoir celui portant Code des marchés publics et celui portant organisation et fonctionnement de l'ARCOP. En application de cette loi, le Président de la République a d'abord signé, le 28 décembre 2022, le décret 2022-2295 portant Code des marchés publics. Ce texte a consacré des dispositions promotrices portant, entre autres, sur l'achat public durable, la prise en compte du budget-programme et le renforcement du secteur privé national. Avec la signature du décret n°2023-832, l'ARCOP se voit désormais confié par l'Etat la régulation de toute la commande publique (marchés publics et PPP).

Ce texte apporte les innovations suivantes :

- l'unification du cadre juridique et institutionnel des partenariats public-privé ; - l'élargissement du champ d'application à toutes les formes de partenariats public privé en consacrant des définitions qui les prennent en charge ;

- la répartition des compétences entre les organes de gouvernance dans une logique de rationalisation et d'évitement des incompatibilités ;

- la dévolution à la Direction centrale des Marchés publics (DCMP), organe de contrôle a priori des délégations de service public, des mêmes fonctions qu'en matière de contrat de partenariat public privé ;

- la suppression du Conseil des infrastructures et la répartition de ses compétences, entre l'organe de contrôle a priori, l'organe de régulation et l'Unité nationale d'appui aux PPP ; - la suppression du Comité national d'Appui aux partenariats public-privé et la création, en lieu et place d'une Unité nationale d'appui aux PPP assumant, entre autres, les missions de contrôle d'opportunité (évaluation préalable, juridique, financière, technique, environnementale, etc.) et d'assistance technique aux administrations ; - la consécration de la notion d'offre d'initiative privée ;

- la révision des délais de certaines procédures ;

- la discrimination positive en faveur du secteur privé local pour les partenariats public-privé dont le montant n'atteint pas un certain seuil à fixer par décret.

- Extension des compétences de l'ARCOP dans toutes les domaines de la commande publique ;
- Audits des marchés publics et des contrats PPP, y compris les marchés qui font l'objet de dérogation ; -
Création d'un Institut de la Commande publique pour accompagner la professionnalisation du système
- Le Comité de règlement des Différends (CRD) détient l'exclusivité de mener la conciliation en cas de contentieux dans les PPP
- Les missions de modernisation du système de la commande publique sont renforcées.

Pour le secteur de l'énergie, le code de l'électricité adopté en 2021, introduit des changements majeurs dans le cadre juridique et institutionnel de ce secteur. Il met notamment fin au monopole de la Société nationale d'électricité du Sénégal (Senelec) sur l'achat, le transport et la vente en gros d'électricité et entérine sa restructuration avec la transformation de celle-ci en une société holding détenant des filiales autonomes et séparées pour chacune de ses activités historiques (production, transport et distribution-vente).

Depuis 2018, le Sénégal dispose d'une nouvelle loi prenant en compte les enjeux de l'évolution technologique, institutionnelle et réglementaire. La loi n 2018-28 de décembre 2018 portant le nouveau Code des communications électroniques a été promulguée pour renforcer le rôle des télécommunications/TIC et de l'économie numérique dans la stratégie de développement du Sénégal et aussi pour améliorer le cadre de régulation afin de promouvoir davantage une concurrence saine pour faciliter l'accès des Sénégalais aux services de communications électroniques. Entre autres innovations apportées par la nouvelle loi, on peut citer la réforme du mode de gouvernance de l'autorité de régulation et le renforcement de son pouvoir, le développement du régime de partage des infrastructures entre opérateurs, la mise en place de la protection des données personnelles des utilisateurs. Aujourd'hui les régulateurs font face au défi que pose le développement de l'économie numérique avec l'avènement des acteurs numériques qui pour leur majorité sont hors de contrôle de juridictions de régulateurs traditionnels. C'est pour cela que le Sénégal a voulu prendre en compte cette nouvelle donne en promulguant une nouvelle loi en 2018

Source: Ministère du pétrole et des énergies, Ministère des infrastructures,ARCOP

17.c. Public resource management and accountability in the infrastructure sector

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

Sur le plan de la reddition des comptes dans les infrastructures, les organismes que sont le « Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) » et l'« Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) » ont signé des contrats de performance avec l'État du Sénégal pour établir régulièrement des audits de performance. Lesdits Contrats appellent également la mise en place des stratégies, fixent des objectifs et définissent des indicateurs de performance à atteindre.

En général, pour ce qui concerne, la reddition des comptes, la loi de règlement constitue l'un des trois types de lois de finances avec les lois de finances initiale et rectificative. A chaque fin d'année budgétaire, elle arrête le montant définitif des recettes et des dépenses de l'Etat, ratifie les opérations réglementaires ayant affecté l'exécution du budget, décrit les opérations des comptes spéciaux du Trésor et des comptes de trésorerie. Elle constitue le moyen de contrôle du Parlement sur l'exécution des lois de finances initiale et rectificative par le Gouvernement. La Cour des comptes, dans le cadre de l'instruction du rapport d'exécution des lois de finances, établit un rapport portant sur la régularité des opérations budgétaires et formule ou non une déclaration de conformité.

Des efforts considérables sont à noter dans le renforcement de la gouvernance économique, politique et judiciaire (notamment dans le cadre de la lutte contre la corruption, la transparence budgétaire, la création des tribunaux du commerce ou encore l'approfondissement de la gouvernance territoriale). L'état Sénégalais s'est lancé dans l'amélioration de l'environnement des PPP (promotion des Zones Economiques Spéciales - ZES, cadre juridique des Partenariats Publics-Privés, justice commerciale, accès au foncier ...). L'Agence nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux (Apix) pour améliorer le climat des affaires est confrontée aux difficultés suivantes: pression fiscale, cherté de l'énergie, accès difficile aux crédits, raréfaction du foncier.

Dans la lutte contre les changements climatiques dans le domaine routier, les stratégies d'adaptation, portent sur la mise en place de systèmes de drainage adaptés. Sur les routes en bordure de l'océan, la fixation des dunes ainsi que la construction d'ouvrages de protection contribuent à réduire l'érosion côtière. Pour ce qui concerne les mesures d'atténuation, les projets routiers contribuent fortement au reboisement des zones traversées et à l'aménagement d'espaces paysagers. Ainsi à travers ces mesures, il est noté une séquestration de CO2 par les plantes. De plus, sur certaines sections de routes, l'éclairage est passé de l'électrique au solaire favorisant ainsi les énergies renouvelables.

Les institutions de contrôle (IGF, Cour des comptes, etc.) effectuent systématiquement des audits sur la construction et la mise en oeuvre des grands projets d'infrastructures ainsi que les études de sauvegarde environnementale et sociale.

Source: MEPC

18. Regional Integration

Score du critère: 4.25

18.a. Movement of persons and labor and right of establishment

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Le Sénégal applique intégralement le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Dans ce cadre, le pays a mis en circulation le passeport et le carnet de voyage CEDEAO et accorde des facilités aux ressortissants des États membres en acceptant leur entrée au Sénégal sur simple présentation de la carte nationale d'identité. Il y a mobilité de la main d'œuvre et la plupart des procédures relatives à l'immigration ont été allégées. Il existe un format de passeport de la CEDEAO dans lequel s'insère le Sénégal. Il existe de même une facilitation des obtentions de visas aux frontières aériennes. Ainsi des voyageurs non-résidents requérant de visas peuvent remplir des formulaires en ligne et une fois arrivés à Dakar obtiennent le visa à l'aéroport

Cependant, des efforts restent à faire car le Sénégal a reculé significativement dans le classement des passeports les plus puissants au monde, selon le classement 2023 du Henley Passeport Index, passant de la 121^e place en 2021 au 151^e rang en 2023 sur un total de 199 pays. Pour ce qui concerne la facilité de recruter la main-d'œuvre étrangère, le Sénégal a été classé 23^{ième} sur 141 pays en 2019 par le rapport sur la compétitivité mondiale avec un bon score de 62,0 sur une échelle de 100.

Le Sénégal a ratifié et applique intégralement 83% des protocoles et conventions de ces deux organisations (43 sur 53 pour les textes de la CEDEAO et 7 sur 7 pour l'UEMOA). Le Sénégal a signé le Protocole au traité instituant la communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement.

En 2022, en application des sanctions de la CEDEAO, le Sénégal avait fermé ses frontières avec le Mali pendant le premier semestre. Il est observé pour le Sénégal trois postes de contrôle aux 100 kilomètres (tronçons Dakar-Guinée Bissau). En comparaison, pour le Burkina Faso, il a été noté 5 postes de contrôle au 100km postes de contrôle. Pour le Mali, le Togo et le Ghana, 02 postes de contrôle ont été relevés aux 100km. Toutefois, la menace djihadiste dans la région, avec la persistance des attaques, pourrait contribuer à accroître les barrières et des points de contrôles par assurer la sécurité des biens et des personnes.

Afin de vivre et travailler au Sénégal pendant plus de 90 jours, les ressortissants étrangers devront obtenir un permis de travail ainsi qu'un permis de séjour. Le permis de séjour est délivré pour six mois et

peut être prolongé si nécessaire.

Source : MEPC; Global Passport Power Rank 2023 | Passport Index 2023

18.b. Regional financial integration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Etant dans une zone monétaire, il y a une harmonisation du cadre des finances publiques et un cadre commun pour les opérations des banques et des assurances au sein de l'UEMOA. C'est le cas des règles de comptabilité budgétaire et bancaires. La commission bancaire (l'autorité régionale de supervision bancaire) est l'organe qui régule et exerce un contrôle sur les activités des banques. Il en est de même d'un cadre qui régule les activités des institutions de microfinance, toute chose qui renforce l'assainissement du secteur financier au niveau régional. L'appartenance du Sénégal à un tel ensemble lui impulse cette harmonisation et cette discipline financière.

Plusieurs mesures ont été prises en 2021 pour renforcer l'intégration financière au sein de l'UMOA à l'instar de : l'entrée en vigueur de la norme applicable au Quick Response (QR) Code pour les paiements interopérables dans les Etats membres de l'UMOA ; le protocole d'entente signé entre la BCEAO et le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) en vue d'échanger des informations dans le cadre de la surveillance du système de règlement du Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR) ; et l'entrée en vigueur de l'Instruction n° 001-03-2021 du 12 mars 2021 du Gouverneur de la BCEAO fixant les nouvelles modalités de la surveillance des Infrastructures de Marchés Financiers, des moyens et des services de paiement dans les États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Au cours de l'année 2021, 15 572 454 opérations estimées à plus de 1 443 milliards de francs CFA ont été traitées par la plateforme monétique régionale contre 13 054 274 en 2020, pour une valeur de 1 152 milliards de francs CFA. Par ailleurs, au 31 décembre 2021, près de 8 000 000 de cartes bancaires utilisables sur environ 4 000 DAB/GAB et 8 000 TPE ont été émises. Cinq (5) nouveaux membres ont adhéré au GIM-UEMOA, à savoir le Trésor Public du Burkina Faso, la BDM Sénégal, la BDM Togo, Coris Bank International Guinée Bissau et Bridge Bank Group Sénégal, portant le nombre de membres à 148 au 31 décembre 2021 contre 143 en 2020. Enfin, dix-neuf (19) membres sponsorisés auprès de Mastercard et 31 auprès de VISA sont recensés au 31 décembre 2021.

Le paysage bancaire du Sénégal se compose de 31 établissements de crédit, dont 27 banques et 4 établissements financiers à caractère bancaire en activité au 31 décembre 2022. Le nombre de SFD est de 296 en 2022. Il existe une concurrence loyale entre les banques. Les échanges d'information notamment dans la lutte contre le blanchiment des capitaux sont pratiqués avec l'appui des Cellules nationales de traitement des informations financières (CENTIF) et groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Le Sénégal est également membre du Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (GIM-UEMOA).

Au titre de la participation active des Trésors Publics Nationaux (TPN) aux systèmes de paiement, le Sénégal est intégré au système de paiement de l'UEMOA, géré à travers le Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA) et au Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA). En 2019, la connexion des Trésors Publics de Guinée-Bissau et du Togo a porté respectivement à 7 et à 6 le nombre des Trésors connectés à la télécompensation et au système de règlement brut en temps réel. Les échanges inter-pays au sein de l'UEMOA ont connu une évolution favorable en 2022(+11,9%). SICA-UEMOA assure la compensation multilatérale des transactions entre les participants en vue du règlement et compte à fin décembre 2019 144 participants contre 140 en 2018, parmi lesquels les banques, la BCEAO ainsi que les Trésors Publics du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger et du Sénégal. STAR-UEMOA compte pour sa part à fin décembre 2019, 136 participants contre 132 en 2018.

Sur le plan régional, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté en 2016 une stratégie régionale d'inclusion financière. Dans le cadre de sa mise en œuvre, en dehors du projet d'interopérabilité des services financiers numériques, du projet d'accès des SFD aux systèmes de paiement régionaux et du programme régional d'éducation financière, la Banque Centrale a poursuivi ses efforts dans la mise en œuvre du plan d'actions de cette stratégie. Au niveau des Etats, la Côte d'Ivoire (2018), le Niger (2018) et le Burkina (2019) ont élaboré et adopté leur stratégie nationale d'inclusion financière. La stratégie nationale d'inclusion financière du Sénégal a été adoptée en 2022 sur une période de 5 ans (2022-2026) dont l'objectif est d'atteindre un taux d'inclusion financière de 65% des adultes (soit au moins 80% selon l'optique offre) et de 90% des PME. La SNIF cible en priorité les populations rurales, les femmes et les jeunes ainsi que les micros, petites et moyennes entreprises. Son plan d'actions est élaboré autour de quarante-cinq (45) actions réparties entre quatre (4) axes et douze (12) objectifs spécifiques. Il est conçu par les acteurs concernés par l'inclusion financière qui ont indiqué leurs rôles et responsabilités au niveau des activités identifiées. Les rapports d'exécution et de suivi attendus de ces acteurs permettront de s'assurer régulièrement de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SNIF.

La politique commerciale du pays est depuis fort longtemps de la compétence communautaire. Le Traité de l'UEMOA a, en effet, contribué à simplifier et à abaisser les barrières tarifaires du Sénégal car son régime tarifaire est déterminé par le Tarif Extérieur Commun (TEC), lequel s'avère plus faible sur de nombreux produits. Ce niveau de protection à l'égard des tiers est inférieur à celui qui était antérieurement en vigueur au Sénégal. Cependant, depuis le 1er janvier 2015, le TEC de la CEDEAO est appliqué par le pays. La réglementation des échanges extra-communautaires, fondée depuis cette date sur l'application d'un TEC de la CEDEAO, est une extension de celui de l'UEMOA avec la mise en place d'une cinquième catégorie. Désormais, toutes les marchandises importées par le Sénégal sont soumises à des taxes et droits de douane communs. La structure tarifaire du Sénégal est, toutefois, relativement simple ; elle ne se compose que de droits ad valorem. Le Sénégal applique néanmoins certaines surtaxes à l'importation qui viennent se greffer sur le TEC, les droits d'accise tels que la taxe intérieure cosmétiques (TIC), les taxes intérieures telles que le prélèvement COSEC, le prélèvement fonds pastoral (PFP), la taxe intérieure (TI), la taxe additionnelle (TA), la taxe sur les tissus (TT) et la taxe conjoncturelle d'importation (TCI). Les autres taxes intérieures ont été appliquées à 105 lignes tarifaires dont les boissons alcoolisées, les huiles, le café, le ciment et les produits cosmétiques.

Source : MEPC (Rapport sur la politique économique et social). BCEAO Rapport annuel 2022, Rapport annuel de la commission bancaire (2022), Rapport annuel sur les infrastructures de marchés financiers, les moyens et les services de paiement de l'UEMOA, 2023.